



SYNTHÈSE DES ENJEUX

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS VOIRONNAIS

2025



Qu'est-ce qu'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) ?

Pour être considéré comme « plante exotique envahissante », un taxon (espèce ou sous-espèce), répond à plusieurs critères (conformément aux définitions de l'IUCN ou du Conseil de l'Europe) :

- introduit par l'homme hors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'introduction est postérieure à 1492 ;
- naturalisé : capable de se reproduire et de se disséminer spontanément dans un écosystème donné avec une dynamique démographique positive (Munoz F, 2010) ;
- dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences négatives d'un point de vue écologique et/ou économique et/ou sanitaire et/ou sur la sécurité des biens et des personnes. De ce fait, cette définition exclut les espèces utilisées uniquement à des fins agricoles ou horticoles (ex : maïs, soja...) qui ne parviennent pas à se maintenir en dehors des parcelles exploitées. De même les espèces dites « messicoles » sont également exclues.

Réglementation

Les articles L 411-5 et L411-6 du code de l'environnement ainsi que l'arrêté du 14 février 2018 (complété par ceux du 10 mars 2020 et du 2 mars 2023) interdisent l'introduction dans le milieu naturel [...] et sur le territoire national, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout spécimen vivant d'une liste d'espèces définies au niveau européen. Ces espèces sont listées page suivantes et indiquées en **rouge** dans le tableau des actions.

Certaines espèces sont aussi réglementées au titre du code de la santé publique. Un arrêté départemental précise les obligations et modalités de lutte pour ces espèces en particulier (**Ambrosia artemisiifolia L.** ; **Ambrosia trifida L.**)

Ce document contient :

- une fiche « état des lieux » ;
- une fiche « prioriser les actions » ;
- la liste complète des espèces de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;
- qui informer ?



- La fiche « état des lieux »** comprend des statistiques générales sur la présence des EEE, les statuts des espèces recensées sur le territoire ainsi que la liste des espèces réglementées.
- Une carte présente la répartition des EEE sur le territoire. Elle compile les données transmises par de nombreux partenaires (Tela botanica, le SymBHI, le département de l'Isère, Biodiv'Aura, Lo Parvi...). Le diagramme en bas de la fiche présente la part des dix espèces exotiques envahissantes avérées les plus présentes sur le territoire.



- La fiche « prioriser les actions »** se présente sous la forme d'un tableau indiquant pour chaque espèce ou groupe d'espèces, le type d'action à entreprendre, quels milieux sont à cibler en priorité et des sites d'alerte sur lesquels l'espèce a été recensée.



- Les espèces présentes sur le territoire de la collectivité sont listées en fin de document.** Le statut de l'espèce issu de la liste départementale est indiqué : A, B ou C pour les espèces exotiques envahissantes avérées selon leur niveau d'impact ; D pour les espèces émergentes et E pour les espèces non envahissantes. D1 et E1 correspondent aux espèces présentes sur le territoire de l'Isère tandis que D2 et E2 correspondent aux espèces non recensées sur le territoire départemental lors de la rédaction de la liste.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS VOIRONNAIS

ÉTAT DES LIEUX



PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

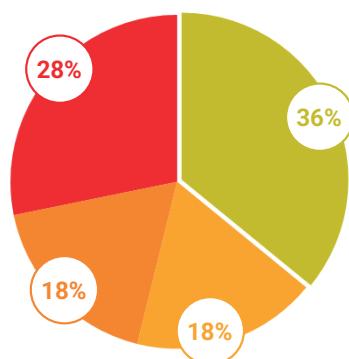
95

espèces exotiques recensées
dont 17 non envahissantes

Surface concernée

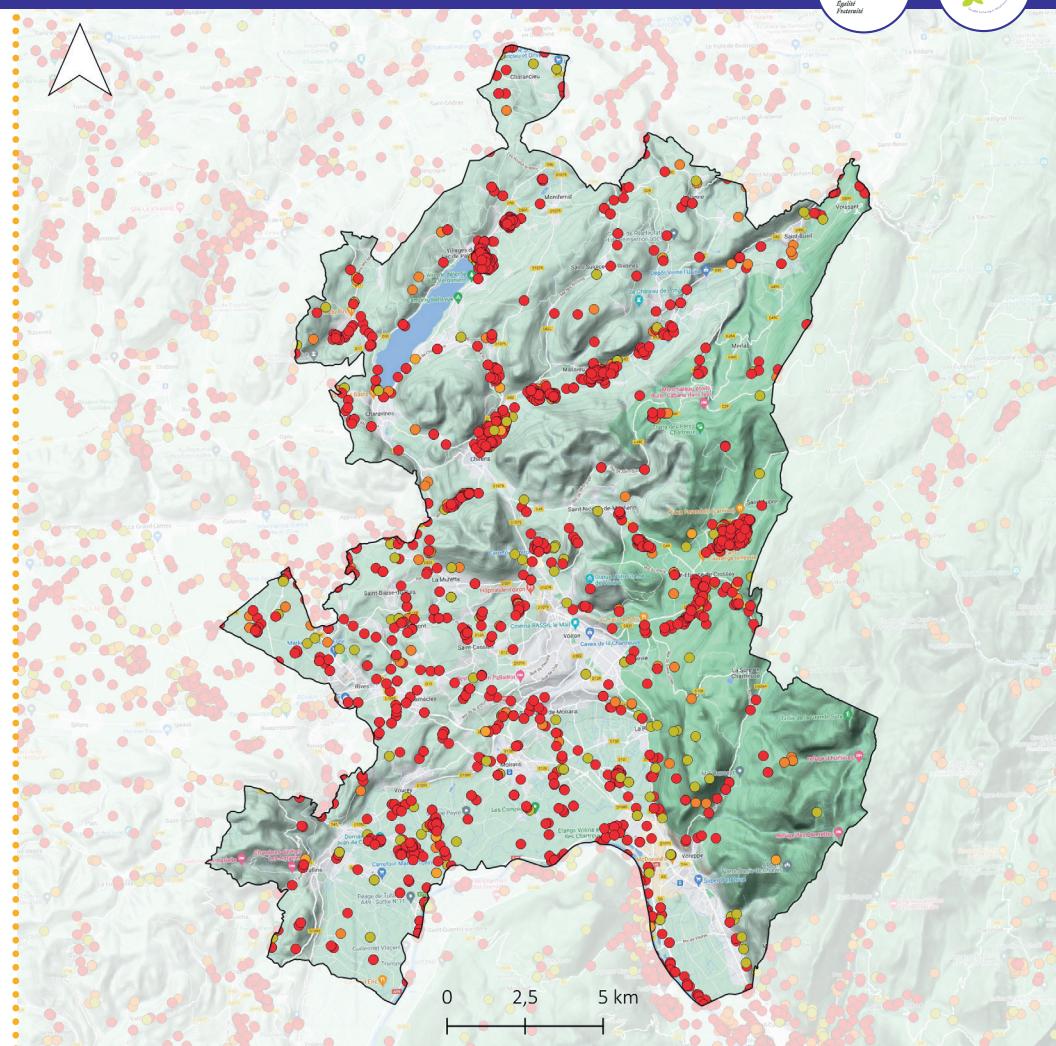
456 mailles de 1 km²
dont 68,42 % présentant
au moins une espèce
exotique envahissante

STATUT DES ESPÈCES



EEE avérée en Isère
Catégorie A : impact très fort
Catégorie B : impact fort
Catégorie C : impact modéré

EEE non avérée en Isère
À surveiller



Status taxons

- Taxon exotique envahissant avéré - catégorie A
- Taxon exotique envahissant avéré - catégorie B

- Taxon exotique envahissant avéré - catégorie C
- Taxon exotique envahissant à surveiller
- Limites des EPCI

Carte consultable en ligne : <https://gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes/>

PRINCIPALES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

LES 10 ESPÈCES LES PLUS RÉPANDUES

- 13% Solidage géant
- 12% Vergerette annuelle
- 9% Ambroisie
- 9% Buddléia de David
- 9% Robinier faux-acacia
- 8% Erigéron du Canada
- 4% Renouée de Bohême
- 4% Mélilot blanc
- 4% Vigne-vierge commune
- 4% Renouée du Japon
- 25% Autres espèces exotiques envahissantes avérées

LES ESPÈCES RÉGLEMENTÉES

- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
- Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)
- Herbe aux perruches (*Asclepias syriaca*)
- Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)
- Jussie rampante (*Ludwigia peploides*)
- Myriophylle aquatique (*Myriophyllum aquaticum*)

LES AUTRES ESPÈCES À ENJEUX

Fort potentiel invasif et émergentes

- Amorphe faux-indigo (*Amorpha fruticosa*)
- Roquette d'Orient (*Bunias orientalis*)
- Souchet robuste (*Cyperus eragrostis*)
- Sainfoin d'Espagne (*Galega officinalis*)
- Sorgho d'Alep (*Sorghum halepense*)
- Spirées (*Spiraea sp.*)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS VOIRONNAIS

PRIORISER LES ACTIONS



ACTIONS PRIORITAIRES

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
--------	-----------------------	--

ESPÈCES À FORT ENVAHISSEMENT (> 30 % DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Solidages (<i>Solidago gigantea</i> , <i>S. canadensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Marais de Chassignieux, marais de Chirens, marais du Val d'Ainan, Burlet, marais de Saint-Aupre, marais du puits d'Enfer, étang et marais de Bergureuil, tourbière de l'étang Dauphin et étang des Rivoirettes, étang de Mai, marais des Goureaux, marais des Mairies, marais des Blanchisseries, marais des Teissonnières, marais de la Fédeillière et de la Véronnière
Ambroisie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Voir arrêté préfectoral	
Buddléia de David (<i>Buddleja davidii</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides, pelouses sèches	
Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides, pelouses sèches	
Renouées (<i>Reynoutria x bohemica</i> , <i>R. japonica</i> , <i>R. sachalinensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Marais des Mairies, étang de Mai, marais de Chirens

ENVAHISSEMENT INTERMÉDIAIRE ↓

Vigne-vierge commune (<i>Parthenocissus inserta</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides (peupleraies, aulnaies)
Ailante glanduleux (<i>Ailanthus altissima</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.
Sorgho d'Alep (<i>Sorghum halepense</i>)	Espèce pour le moment plutôt présente en bord de route, surveiller et traiter l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches, prairies d'intérêt)

ENVAHISSEMENT FAIBLE (< 5% DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Asters américains (<i>Symphyotrichum x salignum</i> , <i>S. novae-angliae</i>)	Cibler les secteurs à enjeux	Marais de la Fédeillière et de la Véronnière, étang de Mai, marais du Val d'Ainan, marais de Chassignieux
Sainfoin d'Espagne (<i>Galega officinalis</i>)	Surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux	
Balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>) Herbe aux perruches (<i>Asclepias syriaca</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	
Erable négundo (<i>Acer negundo</i>)	Cibler les milieux à enjeux : ripisylves et boisements alluviaux	Marais de la Fédeillière et de la Véronnière
Balsamine de Balfour (<i>Impatiens balfourii</i>)	Surveiller les milieux humides à enjeux : berges des cours d'eau, ripisylves et zones humides	Le long de l'Isère

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
Elodée du Canada (<i>Elodea canadensis</i>), Egérie dense (<i>Egeria densa</i>), Lentille d'eau menue (<i>Lemna minuta</i>)	Espèces peu présentes mais colonisant des milieux humides fragiles : agir si les populations ne sont pas encore trop étendues, sinon contenir les foyers et surveiller la colonisation en milieux humides	Étang et tourbière de Saint-Sixt, marais de Chirens
Lampsane intermédiaire (<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i>)	Colonise principalement les bords de route : surveiller la colonisation de milieux à enjeux forts	
Jussie rampante (<i>Ludwigia peploides</i>), Myriophylle aquatique (<i>Myriophyllum aquaticum</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en aquariophilie.	
Brome sans arêtes (<i>Bromopsis inermis</i>)	Surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches). Présence sur le marais du Val d'Ainan	
Roquette d'Orient (<i>Bunias orientalis</i>)	Agir sur les stations connues et surveiller l'apparition de nouvelles stations. Espèce très problématique en prairie et cultures une fois installée	
Mousse cactus (<i>Campylopus introflexus</i>)	Espèce pionnière qui tendrait à disparaître après plusieurs années, à surveiller	
Amorphe faux-indigo (<i>Amorpha fruticosa</i>)	Cibler les milieux à enjeux : ripisylves et boisements alluviaux	Marais de la Fédeillière et de la Véronnière
Spirées (<i>Spiraea alba</i> , <i>S. douglasii</i> , <i>S. x billiardii</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides, limiter la formation de massifs denses	Forte présence sur le marais du Val d'Ainan

ACTIONS SECONDAIRES

Mélilot blanc (<i>Melilotus albus</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux
Jonc tenu (<i>Juncus tenuis</i>)	Surveiller son impact potentiel sur les grèves exondées des étangs
Laurier-cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : boisements d'intérêt
Séneçon du Cap (<i>Senecio inaequidens</i>), Barbon à noeuds barbus (<i>Bothriochloa barbinodis</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux, actuellement semble plutôt présent en milieux anthropiques.
Souchet robuste (<i>Cyperus eragrostis</i>)	Surveiller la colonisation des stations connues en milieux humides à enjeux
Cotonéaster horizontal (<i>Cotoneaster horizontalis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : pelouses et coteaux secs (contribue à la fermeture de ces milieux)
Brome purgatif (<i>Ceratochloa cathartica</i>)	Surveiller la colonisation sur le territoire



Ludwigia peploides



Galega officinalis



Bunias orientalis



Ambrosia artemisiifolia



NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT	% MAILLES PRÉSENCE
--------------	------------------	--------	--------------------

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AVÉRÉES ↓

Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	A	4,61
Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	B	5,92
Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	B	4,82
Ambroisie	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	A	23,90
Amorphe faux-indigo	<i>Amorpha fruticosa</i> L., 1753	C	0,22
Armoise annuelle	<i>Artemisia annua</i> L., 1753	B	0,22
Armoise des Frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	A	6,14
Aster à feuilles de saule	<i>Symphyotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	A	3,73
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	A	1,75
Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	A	2,41
Bident à fruits noirs	<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	B	3,51
Brome sans arêtes	<i>Bromopsis inermis</i> (Leyss.) Holub, 1973	C	0,44
Buddléia de David	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	A	23,90
Cotonéaster horizontal	<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne., 1879	C	0,22
Datura stramoine	<i>Datura stramonium</i> L., 1753	B	0,88
Égerie dense	<i>Egeria densa</i> Planch., 1849	A	0,22
Élodée du Canada	<i>Elodea canadensis</i> Michx., 1803	A	1,10
Erable négundo	<i>Acer negundo</i> L., 1753	B	2,19
Érigéron de Sumatra	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	A	7,02
Érigéron du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	A	22,59
Hémérocalle fauve	<i>Hemerocallis fulva</i> (L.) L., 1762	C	0,22
Jussie rampante	<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven, 1964	A	0,66
Lampourde d'Italie	<i>Xanthium orientale</i> subsp. <i>italicum</i> (Moretti) Greuter, 2003	C	0,22
Lampsane intermédiaire	<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i> (M.Bieb.) Hayek, 1931	B	0,88
Lentille d'eau menue	<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	A	0,22
Lilas	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	B	0,22
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	C	11,18
Mousse cactus	<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid., 1819	C	0,44
Myriophylle aquatique	<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc., 1973	A	0,22
Onagre à petites fleurs	<i>Oenothera parviflora</i> L., 1759	C	0,44
Onagre à sépales rouges	<i>Oenothera glazioviana</i> Micheli, 1875	C	1,75
Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	B	2,63
Patience des moines	<i>Rumex patientia</i> L., 1753	C	0,22
Paulownia	<i>Paulownia tomentosa</i> (Thunb.) Steud., 1841	C	0,22
Phytolaque d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	A	2,41
Potentille des Indes	<i>Potentilla indica</i> (Andrews) Th.Wolf, 1904	C	0,22

Renouée de Bohême	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtek & Chrtková, 1983	A	11,40
Renouée de Sakhaline	<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F.Schmidt) Nakai, 1922	B	1,32
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	A	9,65
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	A	23,68
Roquette d'Orient	<i>Bunias orientalis</i> L., 1753	B	0,44
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	A	4,17
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	B	1,10
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	A	35,53
Sorgho d'Alep	<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers., 1805	A	4,61
Souchet robuste	<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791	C	0,44
Spirée blanche	<i>Spiraea alba</i> Du Roi, 1772	C	0,22
Topinambour	<i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753	B	0,22
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	B	32,46
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	A	11,18

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES À SURVEILLER ↓

Abutilon de Théophraste	<i>Abutilon theophrasti</i> Medik., 1787	D1	0,22
Arbre de Judée	<i>Cercis siliquastrum</i> L., 1753	D1	0,22
Aster de Nouvelle-Angleterre	<i>Symphyotrichum novae-angliae</i> (L.) G.L.Nesom, 1995	D1	0,22
Brome purgatif	<i>Ceratochloa cathartica</i> (Vahl) Herter, 1940	D1	1,75
Consoude de Russie	<i>Sympytum x uplandicum</i> Nyman, 1855	D1	0,22
Crépide sacrée	<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	D1	2,19
Euphorbe couchée	<i>Euphorbia nutans</i> Lag., 1816	D1	0,88
Euphorbe maculée	<i>Euphorbia maculata</i> L., 1753	D1	1,97
Euphorbe prostrée	<i>Euphorbia prostrata</i> Aiton, 1789	D1	0,66
Galinsoga quadriradié	<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	D1	1,32
Herbe aux perruches	<i>Asclepias syriaca</i> L., 1753	D1	0,22
Impatiante à petites fleurs	<i>Impatiens parviflora</i> DC., 1824	D1	0,88
Jonc tenu	<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	D1	4,82
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	D1	4,39
Matricaire fausse camomille	<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	D1	5,70
Millet capillaire	<i>Panicum capillare</i> L., 1753	D1	12,06
Oxalis dressé Oxalis de Dillenius	<i>Oxalis dillenii</i> Jacq., 1794	D1	0,22
Oxalis droit	<i>Oxalis stricta</i> L., 1753	D1	9,43
Panic dichotome	<i>Panicum dichotomiflorum</i> Michx., 1803	D1	0,88
Panic millet	<i>Panicum miliaceum</i> L., 1753	D1	0,22
Passerage de Virginie	<i>Lepidium virginicum</i> L., 1753	D1	3,95
Pin noir d'Autriche	<i>Pinus nigra</i> J.F.Arnold, 1785	D1	1,97
Platane d'Espagne	<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh., 1770	D1	0,44
Sainfoin d'Espagne	<i>Galega officinalis</i> L., 1753	D1	2,41
Spirée de Billiard	<i>Spiraea x billiardii</i> Hérincq, 1857	D2	0,22
Spirée de Douglas	<i>Spiraea douglasii</i> Hook., 1832	D1	0,22
Sporobole à fleurs vaginées	<i>Sporobolus vaginiflorus</i> (Torr. ex A.Gray) Alf.Wood, 1861	D1	0,88
Sporobole des Indes	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	D1	1,75

QUI INFORMER ?

J'AI OBSERVÉ DE L'AMBROISIE



Je signale la présence de cette espèce grâce à la plateforme signalement ambroisie : signalement-ambroisie.atlasante.fr

J'AI OBSERVÉ UNE ESPÈCE EXOTIQUE
ÉMERGENTE SUR LE TERRITOIRE ISÉROIS



Je contacte Gentiana : gentiana@gentiana.org

J'AI UNE INTERROGATION SUR UNE
ESPÈCE (ÉCOLOGIE, MOYEN DE LUTTE...)



Je consulte le Centre de ressources « Espèces Exotiques Envahissantes » : especes-exotiques-envahissantes.fr

Je consulte le site internet de Gentiana et ses ressources documentaires : gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes

J'AI UNE INTERROGATION
SUR LA LÉGISLATION EN ISÈRE



Je consulte le site de la Direction Départementale Territoriale de l'Isère : www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Especes-envahissantes/Groupe-de-travail-Espes-Exotiques-Envahissantes-Flore

Pour en savoir plus sur la liste des plantes exotiques envahissantes de l'Isère :

Kopf M. Gaber C. Gourgues F., (2023). Plantes exotiques envahissantes de l'Isère. Volet 1 : liste hiérarchisée et statuts. Gentiana, société botanique dauphinoise. 46 p. + annexes

Cette synthèse des enjeux sur les Espèces Exotiques Envahissantes a été rédigée en 2025 par Gentiana.
Mise en page : Marion Sanz



GENTIANA Société botanique dauphinoise D.Villars
MNEI, 5 place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE
04 76 03 37 37 • <https://gentiana.org/>



SYNTHÈSE DES ENJEUX

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORTE DE L'ISÈRE

2025



Qu'est-ce qu'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) ?

Pour être considéré comme « plante exotique envahissante », un taxon (espèce ou sous-espèce), répond à plusieurs critères (conformément aux définitions de l'IUCN ou du Conseil de l'Europe) :

- introduit par l'homme hors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'introduction est postérieure à 1492 ;
- naturalisé : capable de se reproduire et de se disséminer spontanément dans un écosystème donné avec une dynamique démographique positive (Munoz F, 2010) ;
- dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences négatives d'un point de vue écologique et/ou économique et/ou sanitaire et/ou sur la sécurité des biens et des personnes. De ce fait, cette définition exclut les espèces utilisées uniquement à des fins agricoles ou horticoles (ex : maïs, soja...) qui ne parviennent pas à se maintenir en dehors des parcelles exploitées. De même les espèces dites « messicoles » sont également exclues.

Réglementation

Les articles L 411-5 et L411-6 du code de l'environnement ainsi que l'arrêté du 14 février 2018 (complété par ceux du 10 mars 2020 et du 2 mars 2023) interdisent l'introduction dans le milieu naturel [...] et sur le territoire national, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout spécimen vivant d'une liste d'espèces définies au niveau européen. Ces espèces sont listées page suivantes et indiquées en **rouge** dans le tableau des actions.

Certaines espèces sont aussi réglementées au titre du code de la santé publique. Un arrêté départemental précise les obligations et modalités de lutte pour ces espèces en particulier (**Ambrosia artemisiifolia L.** ; **Ambrosia trifida L.**)

Ce document contient :

- une fiche « état des lieux » ;
- une fiche « prioriser les actions » ;
- la liste complète des espèces de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;
- qui informer ?



- La fiche « état des lieux »** comprend des statistiques générales sur la présence des EEE, les statuts des espèces recensées sur le territoire ainsi que la liste des espèces réglementées.
- Une carte présente la répartition des EEE sur le territoire. Elle compile les données transmises par de nombreux partenaires (Tela botanica, le SymBHI, le département de l'Isère, Biodiv'Aura, Lo Parvi...). Le diagramme en bas de la fiche présente la part des dix espèces exotiques envahissantes avérées les plus présentes sur le territoire.



- La fiche « prioriser les actions »** se présente sous la forme d'un tableau indiquant pour chaque espèce ou groupe d'espèces, le type d'action à entreprendre, quels milieux sont à cibler en priorité et des sites d'alerte sur lesquels l'espèce a été recensée.



- Les espèces présentes sur le territoire de la collectivité sont listées en fin de document.** Le statut de l'espèce issu de la liste départementale est indiqué : A, B ou C pour les espèces exotiques envahissantes avérées selon leur niveau d'impact ; D pour les espèces émergentes et E pour les espèces non envahissantes. D1 et E1 correspondent aux espèces présentes sur le territoire de l'Isère tandis que D2 et E2 correspondent aux espèces non recensées sur le territoire départemental lors de la rédaction de la liste.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORTE DE L'ISÈRE

ÉTAT DES LIEUX

PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

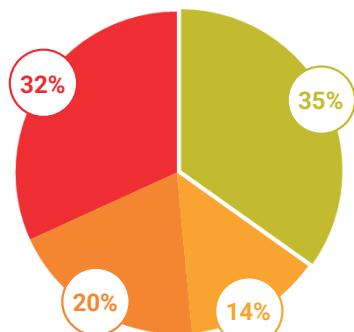
80

espèces exotiques recensées
dont 14 non envahissantes

Surface concernée

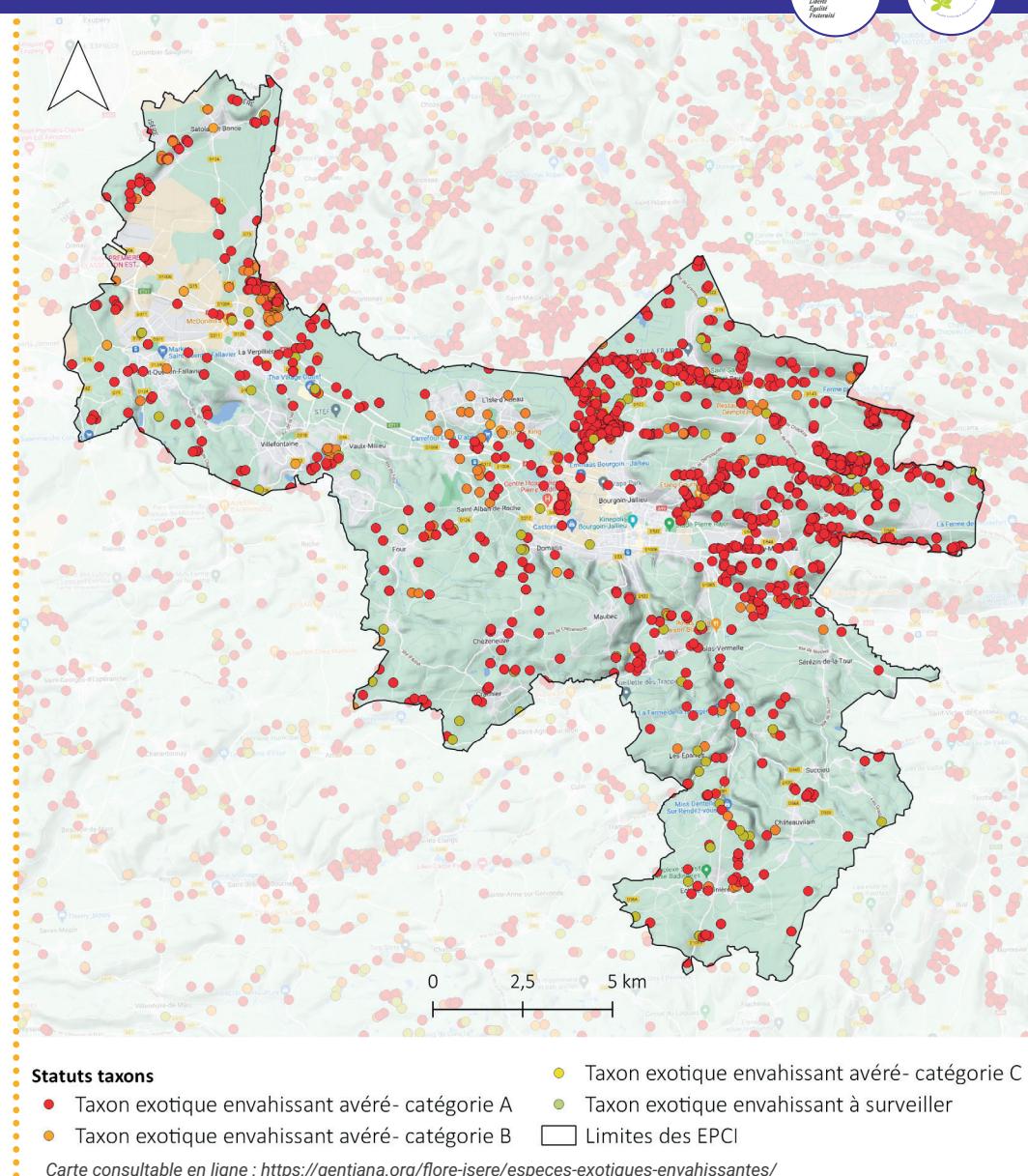
322 mailles de 1 km²
dont 81,06 % présentant
au moins une espèce
exotique envahissante

STATUT DES ESPÈCES



EEE avérée en Isère
 Catégorie A : impact très fort
 Catégorie B : impact fort
 Catégorie C : impact modéré

EEE non avérée en Isère
 À surveiller



PRINCIPALES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

LES 10 ESPÈCES LES PLUS RÉPANDUES

- ↓
- 14% Ambroisie
 - 13% Vergerette annuelle
 - 12% Robinier faux-acacia
 - 10% Solidage géant
 - 6% Érigéron du Canada
 - 6% Renouée de Bohême
 - 4% Érigéron de Sumatra
 - 4% Sorgho d'Alep
 - 4% Buddléia de David
 - 3% Mélilot blanc
 - 25% Autres espèces exotiques envahissantes avérées

LES ESPÈCES RÉGLEMENTÉES

- ↓
- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
 - Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)
 - Elodée de Nuttal (*Elodea nuttallii*)
 - Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
 - Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)
 - Grande jussie (*Ludwigia grandiflora*)

LES AUTRES ESPÈCES À ENJEUX

Fort potentiel invasif et émergentes

- ↓
- Erable négundo (*Acer negundo*)
 - Brome sans arêtes (*Bromopsis inermis*)
 - Topinambour (*Helianthus tuberosus*)
 - Sumac de virginie (*Rhus typhina*)
 - Sorgho d'Alep (*Sorghum halepense*)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORTE DE L'ISÈRE

PRIORISER LES ACTIONS



ACTIONS PRIORITAIRES

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
--------	-----------------------	---

ESPÈCES À FORT ENVAHISSEMENT (> 30 % DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Ambroisie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Voir arrêté préfectoral	
Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides	ENS Zone humide et ruisseau de Saint-Savin, marais dit « Catelan amont »
Solidages (<i>Solidago gigantea</i> , <i>S. canadensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Étang du Moulin de la Croix, marais du Vernay, étang Darde, lac Clair et lac Jublet, le Berlizoz, étang de Saint-Bonnet
Renouées (<i>Reynoutria x bohemica</i> , <i>R. japonica</i> , <i>R. sachalinensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Marais des Mairies, étang de Mai, marais de Chirens

ENVAHISSEMENT INTERMÉDIAIRE ↓

Sorgho d'Alep (<i>Sorghum halepense</i>)	Espèce pour le moment plutôt présente en bord de route et en cultures, surveiller et traiter l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches, prairies d'intérêt)
Buddléia de David (<i>Buddleja davidii</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides, pelouses sèches
Vigne-vierge commune (<i>Parthenocissus inserta</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides (peupleraies, aulnaies)

ENVAHISSEMENT FAIBLE (< 5% DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Erable négundo (<i>Acer negundo</i>)	Cibler les milieux à enjeux : ripisylves et boisements alluviaux	Forte présence sur la zone humide de la confluence Bourbre – Catelan, zone humide et étang Saint-Savin
Ailante glanduleux (<i>Ailanthus altissima</i>), Balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>), Berce du Caucase (<i>Heracleum mantegazzianum</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement	
Asters américains (<i>Symphytum x salignum</i> , <i>S. novae-angliae</i>)	Cibler les secteurs à enjeux	Lac Clair et lac Jublet
Brome sans arêtes (<i>Bromopsis inermis</i>)	Surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches)	Marais du Vernay
Balsamine de Balfour (<i>Impatiens balfourii</i>)	Surveiller les milieux humides à enjeux : berges des cours d'eau, ripisylves et zones humides	Marais de Saint-Savin
Elodée du Canada (<i>Elodea canadensis</i>), Egérie dense (<i>Egeria densa</i>), Lentille d'eau menue (<i>Lemna minuta</i>)	Espèces peu présentes mais colonisant des milieux humides fragiles : agir si les populations ne sont pas encore trop étendues, sinon contenir les foyers et surveiller la colonisation en milieux humides	Lacs Clair, Jublet et Gris

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
Sumac de Virginie (<i>Rhus typhina</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides, boisements alluviaux	2 stations identifiées sur la zone humide de Tharabie et en milieu boisé
Lampsane intermédiaire (<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i>)	Espèce peu renseignée ; surveiller la colonisation de milieux à enjeux forts et notamment les pelouses sèches	
Grande jussie (<i>Ludwigia grandiflora</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en aquariophilie.	

ACTIONS SECONDAIRES

Mélilot blanc (<i>Melilotus albus</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux	
Phytolaque d'Amérique (<i>Phytolacca americana</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : zones humides	Lacs Clair et Jublet
Laurier-cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : boisements d'intérêt	
Séneçon du Cap (<i>Senecio inaequidens</i>), Barbon à nœuds barbus (<i>Bothriochloa barbinodis</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux, actuellement semble plutôt présent en milieux anthropiques.	
Jonc tenu (<i>Juncus tenuis</i>)	Surveiller son impact potentiel sur les grèves exondées des étangs	Étang Neuf, lacs Clair et Jublet
Topinambour (<i>Helianthus tuberosus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux, d'autant que la lutte peut s'avérer longue et difficile en cas de peuplements bien installés	
Cotonéaster horizontal (<i>Cotoneaster horizontalis</i>)	Surveiller l'apparition dans des milieux à enjeux : pelouses et coteaux secs (contribute à la fermeture de ces milieux)	
Brome purgatif (<i>Ceratochloa cathartica</i>)	Surveiller la colonisation sur le territoire	



Ailanthus altissima



Rhus typhina



Symphyotrichum x salignum



Solidago gigantea



NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT	% MAILLES PRÉSENCE
ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AVÉRÉES ↓			
Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	A	4,04
Amarante couchée	<i>Amaranthus deflexus</i> L., 1771	C	0,31
Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	B	9,32
Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	B	6,52
Ambroisie	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	A	44,72
Armoise annuelle	<i>Artemisia annua</i> L., 1753	B	2,17
Armoise des Frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	A	9,32
Aster à feuilles de saule	<i>Symphyotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	A	1,86
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	A	1,86
Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	A	1,24
Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier, 1895	B	0,31
Bident à fruits noirs	<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	B	0,93
Brome sans arêtes	<i>Bromopsis inermis</i> (Leyss.) Holub, 1973	C	2,17
Buddléia de David	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	A	11,49
Cotonéaster horizontal	<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne., 1879	C	0,62
Datura stramoine	<i>Datura stramonium</i> L., 1753	B	0,31
Élodée de Nuttal	<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John, 1920	A	0,31
Élodée du Canada	<i>Elodea canadensis</i> Michx., 1803	A	0,31
Épilobe cilié	<i>Epilobium ciliatum</i> Raf., 1808	C	1,24
Erable négundo	<i>Acer negundo</i> L., 1753	B	4,35
Érigéron de Sumatra	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	A	13,04
Érigéron du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	A	20,50
Grande Jussie	<i>Ludwigia grandiflora</i> (Michx.) Greuter & Burdet, 1987	A	0,31
Hémérocalle fauve	<i>Hemerocallis fulva</i> (L.) L., 1762	C	0,31
Lampsane intermédiaire	<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i> (M.Bieb.) Hayek, 1931	B	0,31
Lentille d'eau menue	<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	A	0,62
Lilas	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	B	1,86
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	C	10,56
Onagre à sépales rouges	<i>Oenothera glazioviana</i> Michelii, 1875	C	1,86
Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	B	2,48
Paulownia	<i>Paulownia tomentosa</i> (Thunb.) Steud., 1841	C	0,31
Phytolaque d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	A	4,35
Renouée de Bohême	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtk & Chrtková, 1983	A	19,88
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	A	7,14
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	A	39,44
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	A	2,17
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	B	1,86

Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	A	31,99
Sorgho d'Alep	<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers., 1805	A	12,42
Sumac de Virginie	<i>Rhus typhina</i> L., 1756	C	0,62
Topinambour	<i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753	B	1,55
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	B	40,99
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	A	9,94

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES À SURVEILLER ↓

Abutilon de Théophraste	<i>Abutilon theophrasti</i> Medik., 1787	D1	0,31
Achillée à feuilles de crithme	<i>Achillea crithmifolia</i> Waldst. & Kit., 1802	D1	0,31
Amarante blanche	<i>Amaranthus albus</i> L., 1759	D1	0,31
Aster de Nouvelle-Angleterre	<i>Symphyotrichum novae-angliae</i> (L.) G.L.Nesom, 1995	D1	0,31
Brome purgatif	<i>Ceratochloa cathartica</i> (Vahl) Herter, 1940	D1	0,93
Chêne rouge d'Amérique	<i>Quercus rubra</i> L., 1753	D1	0,31
Crépide sacrée	<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	D1	2,80
Euphorbe maculée	<i>Euphorbia maculata</i> L., 1753	D1	0,62
Galinsoga quadriradié	<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	D1	1,55
Glycerie striée	<i>Glyceria striata</i> (Lam.) Hitchc., 1928	D1	0,31
Impatiante à petites fleurs	<i>Impatiens parviflora</i> DC., 1824	D1	1,55
Jonc ténu	<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	D1	1,86
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	D1	2,80
Matricaire fausse camomille	<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	D1	5,28
Millet capillaire	<i>Panicum capillare</i> L., 1753	D1	13,04
Oxalis dressé Oxalis de Dillenius	<i>Oxalis dillenii</i> Jacq., 1794	D1	0,62
Oxalis droit	<i>Oxalis stricta</i> L., 1753	D1	8,07
Panic dichotome	<i>Panicum dichotomiflorum</i> Michx., 1803	D1	0,31
Panic millet	<i>Panicum miliaceum</i> L., 1753	D1	0,62
Passerage de Virginie	<i>Lepidium virginicum</i> L., 1753	D1	0,93
Pin noir d'Autriche	<i>Pinus nigra</i> J.F.Arnold, 1785	D1	0,31
Platane d'Espagne	<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh., 1770	D1	5,28
Sporobole des Indes	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	D1	2,48

QUI INFORMER ?

J'AI OBSERVÉ DE L'AMBROISIE



Je signale la présence de cette espèce grâce à la plateforme signalement ambroisie : signalement-ambroisie.atlasante.fr

J'AI OBSERVÉ UNE ESPÈCE EXOTIQUE
ÉMERGENTE SUR LE TERRITOIRE ISÉROIS



Je contacte Gentiana : gentiana@gentiana.org

J'AI UNE INTERROGATION SUR UNE
ESPÈCE (ÉCOLOGIE, MOYEN DE LUTTE...)



Je consulte le Centre de ressources « Espèces Exotiques Envahissantes » : especes-exotiques-envahissantes.fr

Je consulte le site internet de Gentiana et ses ressources documentaires : gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes

J'AI UNE INTERROGATION
SUR LA LÉGISLATION EN ISÈRE



Je consulte le site de la Direction Départementale Territoriale de l'Isère : www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Especes-envahissantes/Groupe-de-travail-Espes-Exotiques-Envahissantes-Flore

Pour en savoir plus sur la liste des plantes exotiques envahissantes de l'Isère :

Kopf M. Gaber C. Gourgues F., (2023). Plantes exotiques envahissantes de l'Isère. Volet 1 : liste hiérarchisée et statuts. Gentiana, société botanique dauphinoise. 46 p. + annexes

Cette synthèse des enjeux sur les Espèces Exotiques Envahissantes a été rédigée en 2025 par Gentiana.
Mise en page : Marion Sanz



GENTIANA Société botanique dauphinoise D.Villars
MNEI, 5 place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE
04 76 03 37 37 • <https://gentiana.org/>



SYNTHÈSE DES ENJEUX

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
VIENNE CONDRIEU**

2025



Qu'est-ce qu'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) ?

Pour être considéré comme « plante exotique envahissante », un taxon (espèce ou sous-espèce), répond à plusieurs critères (conformément aux définitions de l'IUCN ou du Conseil de l'Europe) :

- introduit par l'homme hors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'introduction est postérieure à 1492 ;
- naturalisé : capable de se reproduire et de se disséminer spontanément dans un écosystème donné avec une dynamique démographique positive (Munoz F, 2010) ;
- dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences négatives d'un point de vue écologique et/ou économique et/ou sanitaire et/ou sur la sécurité des biens et des personnes. De ce fait, cette définition exclut les espèces utilisées uniquement à des fins agricoles ou horticoles (ex : maïs, soja...) qui ne parviennent pas à se maintenir en dehors des parcelles exploitées. De même les espèces dites « messicoles » sont également exclues.

Réglementation

Les articles L 411-5 et L411-6 du code de l'environnement ainsi que l'arrêté du 14 février 2018 (complété par ceux du 10 mars 2020 et du 2 mars 2023) interdisent l'introduction dans le milieu naturel [...] et sur le territoire national, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout spécimen vivant d'une liste d'espèces définies au niveau européen. Ces espèces sont listées page suivantes et indiquées en **rouge** dans le tableau des actions.

Certaines espèces sont aussi réglementées au titre du code de la santé publique. Un arrêté départemental précise les obligations et modalités de lutte pour ces espèces en particulier (**Ambrosia artemisiifolia L.** ; **Ambrosia trifida L.**)

Ce document contient :

- une fiche « état des lieux » ;
- une fiche « prioriser les actions » ;
- la liste complète des espèces de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;
- qui informer ?



- La fiche « état des lieux » comprend des statistiques générales sur la présence des EEE, les statuts des espèces recensées sur le territoire ainsi que la liste des espèces réglementées.
- Une carte présente la répartition des EEE sur le territoire. Elle compile les données transmises par de nombreux partenaires (Tela botanica, le SymBHI, le département de l'Isère, Biodiv'Aura, Lo Parvi...). Le diagramme en bas de la fiche présente la part des dix espèces exotiques envahissantes avérées les plus présentes sur le territoire.



- La fiche « prioriser les actions » se présente sous la forme d'un tableau indiquant pour chaque espèce ou groupe d'espèces, le type d'action à entreprendre, quels milieux sont à cibler en priorité et des sites d'alerte sur lesquels l'espèce a été recensée.



- Les espèces présentes sur le territoire de la collectivité sont listées en fin de document. Le statut de l'espèce issu de la liste départementale est indiqué : A, B ou C pour les espèces exotiques envahissantes avérées selon leur niveau d'impact ; D pour les espèces émergentes et E pour les espèces non envahissantes. D1 et E1 correspondent aux espèces présentes sur le territoire de l'Isère tandis que D2 et E2 correspondent aux espèces non recensées sur le territoire départemental lors de la rédaction de la liste.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VIENNE CONDRIEU

ÉTAT DES LIEUX



PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

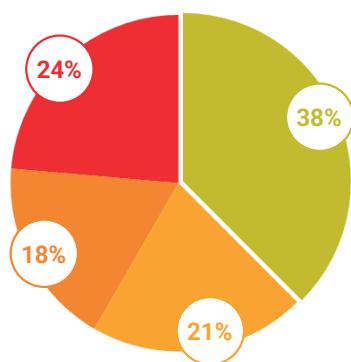
93

espèces exotiques recensées
dont 21 non envahissantes

Surface concernée

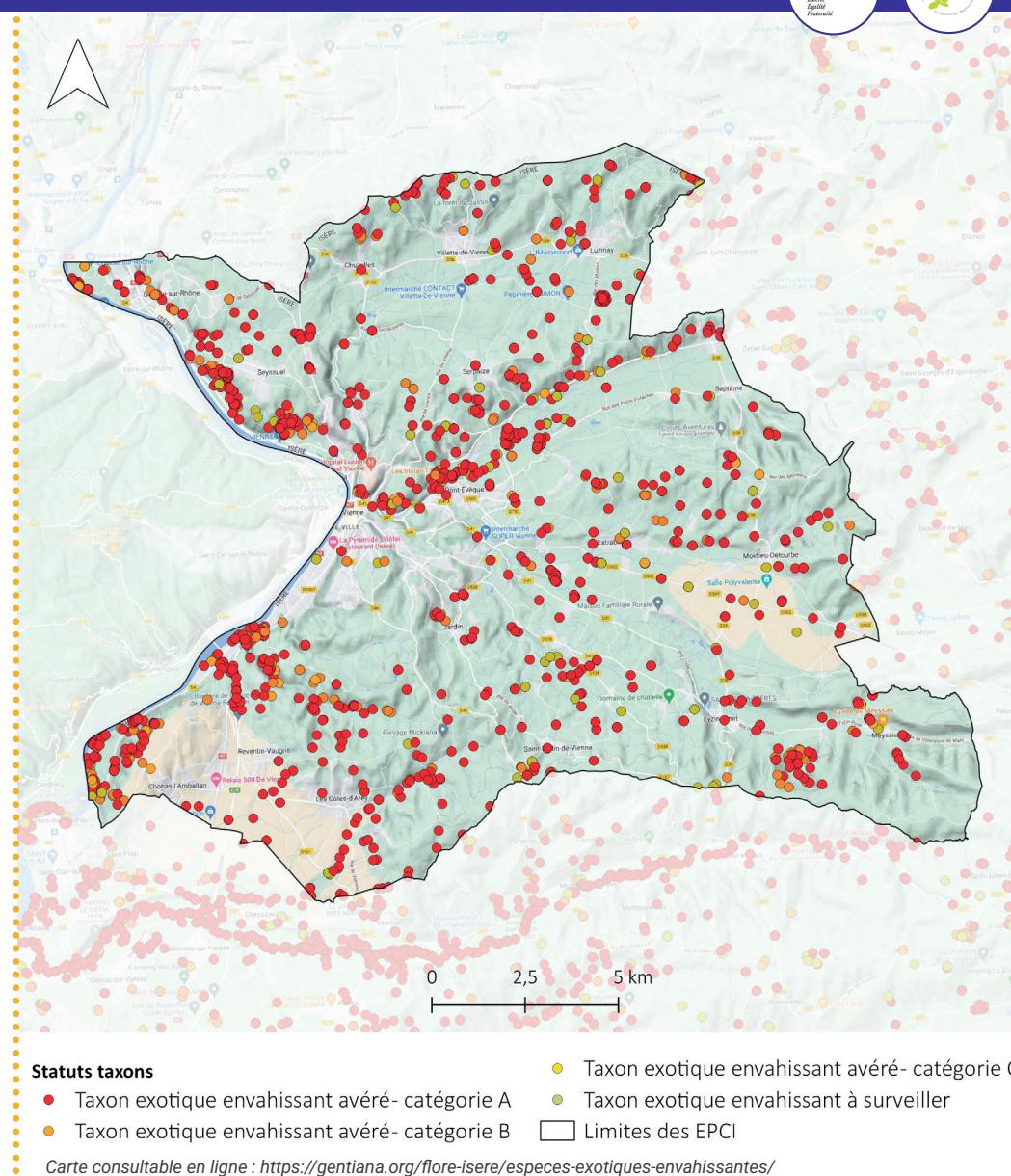
336 mailles de 1 km²
dont 69,94 % présentant
au moins une espèce
exotique envahissante

STATUT DES ESPÈCES



EEE avérée en Isère
Catégorie A : impact très fort
Catégorie B : impact fort
Catégorie C : impact modéré

EEE non avérée en Isère
À surveiller



PRINCIPALES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

LES 10 ESPÈCES LES PLUS RÉPANDUES

- ↓
- 16% Robinier faux-acacia
 - 14% Ambroisie
 - 11% Vergerette annuelle
 - 7% Solidage géant
 - 6% Érigéron du Canada
 - 6% Érigéron de Sumatra
 - 4% Ailante glanduleux
 - 3% Séneçon du Cap
 - 3% Buddléia de David
 - 3% Mélilot blanc
 - 27% Autres espèces exotiques envahissantes avérées

LES ESPÈCES RÉGLEMENTÉES

- ↓
- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
 - Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)
 - Herbe aux perruches (*Asclepias syriaca*)
 - Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*)
 - Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
 - Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)

LES AUTRES ESPÈCES À ENJEUX

Fort potentiel invasif et émergentes

- ↓
- Erable négundo (*Acer negundo*)
 - Amorphe faux-indigo (*Amorpha fruticosa*)
 - Sainfoin d'Espagne (*Galega officinalis*)
 - Miscanthus de Chine (*Miscanthus sinensis*)
 - Sorgho d'Alep (*Sorghum halepense*)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VIENNE CONDRIEU

PRIORISER LES ACTIONS



ACTIONS PRIORITAIRES

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
--------	-----------------------	--

ESPÈCES À FORT ENVAHISSEMENT (> 30 % DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides	Peupleraies de la Sauze et du Suzon, forêt alluviale de Gerbey et les pelouses sèches (ENS Pelouses sèches de la Combe de Vaux, Tour du Montléans)
Ambroisie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Voir arrêté préfectoral	
Solidages (<i>Solidago gigantea</i> , <i>S. canadensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Zone humide de la Merlière, les prairies inondables de Pont-Evêque, plaine de la Véga et du Baraton, la Sévenne, plaine de Gerbay

ENVAHISSEMENT INTERMÉDIAIRE ↓

Ailante glanduleux (<i>Ailanthus altissima</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement	
Buddléia de David (<i>Buddleja davidii</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides, pelouses sèches	
Renouées (<i>Reynoutria x bohemica</i> , <i>R. japonica</i> , <i>R. sachalinensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	
Vigne-vierge commune (<i>Parthenocissus inserta</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides	Plaine de Gerbay, la Sévenne, prairies inondables de Pont-Evêque
Balsamine de Balfour (<i>Impatiens balfourii</i>)	Surveiller les milieux humides à enjeux : berges des cours d'eau, ripisylves, boisements alluviaux (aulnaies et peupleraies) et zones humides	Plaine de Gerbay, zone humide de la Gère et d'Aiguebelle, de la Suze

ENVAHISSEMENT FAIBLE (< 5% DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Erable négundo (<i>Acer negundo</i>)	Cibler les milieux à enjeux : ripisylves et boisements alluviaux	Plaine de la Véga et du Baraton, prairies inondables de Pont-Evêque
Sorgho d'Alep (<i>Sorghum halepense</i>)	Espèce pour le moment plutôt présente en bord de route et en cultures, surveiller et traiter l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches, prairies d'intérêt)	
Balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>) Herbe aux perruches (<i>Asclepias syriaca</i>) Berce du Caucase (<i>Heracleum mantegazzianum</i>) Herbe de la Pampa (<i>Cortaderia selloana</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	
Sainfoin d'Espagne (<i>Galega officinalis</i>)	Surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux	

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
Asters américains (<i>Sympphyotrichum x salignum</i> , <i>S. novae-angliae</i>)	Cibler les secteurs à enjeux : zones humides	
Mousse cactus (<i>Campylopus introflexus</i>)	Espèce pionnière qui tendrait à disparaître après plusieurs années, à surveiller	
Lampsane intermédiaire (<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i>)	Espèce peu renseignée ; surveiller la colonisation de milieux à enjeux forts et notamment les pelouses sèches	
Brome sans arêtes (<i>Bromopsis inermis</i>)	Surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches)	
Amorphe faux-indigo (<i>Amorpha fruticosa</i>)	Cibler les milieux à enjeux : ripisylves et boisements alluviaux	
Lindernie douteuse (<i>Lindernia dubia</i>)	Agir sur les stations connues et surveiller l'apparition de nouvelles stations	Plaine de Gerbay

ACTIONS SECONDAIRES

Séneçon du Cap (<i>Senecio inaequidens</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux (pelouses sèches), actuellement semble plutôt présent en milieux anthropiques	
Mélilot blanc (<i>Melilotus albus</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux	
Jonc tenu (<i>Juncus tenuis</i>)	Surveiller son impact potentiel sur les grèves exondées des étangs	
Laurier-cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : boisements alluviaux	Revolée et de la Véga
Phytolaque d'Amérique (<i>Phytolacca americana</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : zones humides, prairies d'intérêt	
Brome purgatif (<i>Ceratochloa cathartica</i>), Lampourde d'Italie (<i>Xanthium orientale</i> subsp. <i>italicum</i>)	Surveiller la colonisation sur le territoire	
Topinambour (<i>Helianthus tuberosus</i>), Hélianthe vivace (<i>Helianthus x laetiflorus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux, d'autant que la lutte peut s'avérer longue et difficile en cas de peuplements bien installés	
Chèvrefeuille du Japon (<i>Lonicera japonica</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Plaine de Gerbay
Prunier tardif (<i>Prunus serotina</i>)	Surveiller son impact sur les milieux boisés et prairiaux (accélération de l'em-broussaillement)	
Cotonéaster horizontal (<i>Cotoneaster horizontalis</i>)	Surveiller l'apparition dans des milieux à enjeux : pelouses et coteaux secs (contribue à la fermeture de ces milieux)	
Symphorine à fruits blancs (<i>Symporicarpos albus</i>)	Surveiller son impact sur les milieux humides	



Heracleum mantegazzianum



Acer negundo



Amorpha fruticosa



Robinia pseudoacacia



NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT	% MAILLES PRÉSENCE
--------------	------------------	--------	--------------------

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AVÉRÉES ↓

Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	A	14,89
Amarante couchée	<i>Amaranthus deflexus</i> L., 1771	C	1,28
Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	B	7,66
Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	B	10,64
Ambroisie	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	A	59,57
Amorphe faux-indigo	<i>Amorpha fruticosa</i> L., 1753	C	0,43
Armoise annuelle	<i>Artemisia annua</i> L., 1753	B	8,09
Armoise des Frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	A	9,79
Aster à feuilles de saule	<i>Symphyotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	A	1,70
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	A	5,96
Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	A	2,98
Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier, 1895	B	0,85
Bident à fruits noirs	<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	B	3,83
Brome sans arêtes	<i>Bromopsis inermis</i> (Leyss.) Holub, 1973	C	0,85
Buddléia de David	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	A	13,62
Chénopode fausse Ambroisie	<i>Dysphania ambrosioides</i> (L.) Mosyakin & Clements, 2002	C	0,85
Cotonéaster horizontal	<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne., 1879	C	0,43
Datura stramoine	<i>Datura stramonium</i> L., 1753	B	2,13
Erable négundo	<i>Acer negundo</i> L., 1753	B	5,53
Érigéron de Sumatra	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	A	25,96
Érigéron du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	A	25,96
Hélianthé vivace	<i>Helianthus x laetiflorus</i> Pers., 1807	C	0,85
Hémérocalle fauve	<i>Hemerocallis fulva</i> (L.) L., 1762	C	0,43
Herbe de la Pampa	<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	C	0,43
Lampourde d'Italie	<i>Xanthium orientale</i> subsp. <i>italicum</i> (Moretti) Greuter, 2003	C	1,28
Lampsane intermédiaire	<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i> (M.Bieb.) Hayek, 1931	B	1,28
Lilas	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	B	3,40
Lindernie douteuse	<i>Lindernia dubia</i> (L.) Pennell, 1935	C	0,43
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	C	11,06
Mousse cactus	<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid., 1819	C	1,70
Onagre à fruits denses	<i>Oenothera pycnocarpa</i> G.F.Atk. & Bartlett, 1913	C	1,28
Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	B	1,70
Paulownia	<i>Paulownia tomentosa</i> (Thunb.) Steud., 1841	C	1,28
Phytolaque d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	A	4,26

Potentille des Indes	<i>Potentilla indica</i> (Andrews) Th.Wolf, 1904	C	0,85
Renouée de Bohême	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtek & Chrtková, 1983	A	8,94
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	A	3,83
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	A	65,96
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	A	14,47
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	B	2,55
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	A	30,21
Sorgho d'Alep	<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers., 1805	A	4,68
Topinambour	<i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753	B	1,70
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	B	48,51
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	A	10,64

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES À SURVEILLER ↓

Abutilon de Théophraste	<i>Abutilon theophrasti</i> Medik., 1787	D1	0,43
Aster de Nouvelle-Angleterre	<i>Symphyotrichum novae-angliae</i> (L.) G.L.Nesom, 1995	D1	0,43
Brome purgatif	<i>Ceratochloa cathartica</i> (Vahl) Herter, 1940	D1	2,13
Canne de Provence	<i>Arundo donax</i> L., 1753	D1	0,43
Chèvrefeuille du Japon	<i>Lonicera japonica</i> Thunb., 1784	D1	1,28
Crépide sacrée	<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	D1	6,38
Euphorbe maculée	<i>Euphorbia maculata</i> L., 1753	D1	3,83
Euphorbe prostrée	<i>Euphorbia prostrata</i> Aiton, 1789	D1	0,43
Févier d'Amérique	<i>Gleditsia triacanthos</i> L., 1753	D1	0,85
Galinsoga quadriradié	<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	D1	0,85
Herbe aux perruches	<i>Asclepias syriaca</i> L., 1753	D1	1,28
Impatiante à petites fleurs	<i>Impatiens parviflora</i> DC., 1824	D1	1,70
Impatiante du Cap	<i>Impatiens capensis</i> Meerb., 1775	D1	0,43
Jonc ténu	<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	D1	5,53
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	D1	4,68
Matricaire fausse camomille	<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	D1	6,38
Millet capillaire	<i>Panicum capillare</i> L., 1753	D1	8,09
Miscanthus de Chine	<i>Miscanthus sinensis</i> Andersson, 1855	D1	0,43
Oxalis dressé Oxalis de Dillenius	<i>Oxalis dillenii</i> Jacq., 1794	D1	0,85
Oxalis droit	<i>Oxalis stricta</i> L., 1753	D1	5,11
Panic dichotome	<i>Panicum dichotomiflorum</i> Michx., 1803	D1	2,98
Panic millet	<i>Panicum miliaceum</i> L., 1753	D1	2,13
Platane d'Espagne	<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh., 1770	D1	1,28
Prunier tardif	<i>Prunus serotina</i> Ehrh., 1784	D1	0,85
Sainfoin d'Espagne	<i>Galega officinalis</i> L., 1753	D1	2,55
Sporobole des Indes	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	D1	3,40
Symphorine à fruits blancs	<i>Symporicarpos albus</i> (L.) S.F.Blake, 1914	D1	0,43

QUI INFORMER ?

J'AI OBSERVÉ DE L'AMBROISIE



Je signale la présence de cette espèce grâce à la plateforme signalement ambroisie : signalement-ambroisie.atlasante.fr

J'AI OBSERVÉ UNE ESPÈCE EXOTIQUE
ÉMERGENTE SUR LE TERRITOIRE ISÉROIS



Je contacte Gentiana : gentiana@gentiana.org

J'AI UNE INTERROGATION SUR UNE
ESPÈCE (ÉCOLOGIE, MOYEN DE LUTTE...)



Je consulte le Centre de ressources « Espèces Exotiques Envahissantes » : especes-exotiques-envahissantes.fr

Je consulte le site internet de Gentiana et ses ressources documentaires : gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes

J'AI UNE INTERROGATION
SUR LA LÉGISLATION EN ISÈRE



Je consulte le site de la Direction Départementale Territoriale de l'Isère : www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Especes-envahissantes/Groupe-de-travail-Espes-Exotiques-Envahissantes-Flore

Pour en savoir plus sur la liste des plantes exotiques envahissantes de l'Isère :

Kopf M. Gaber C. Gourgues F., (2023). Plantes exotiques envahissantes de l'Isère. Volet 1 : liste hiérarchisée et statuts. Gentiana, société botanique dauphinoise. 46 p. + annexes

Cette synthèse des enjeux sur les Espèces Exotiques Envahissantes a été rédigée en 2025 par Gentiana.
Mise en page : Marion Sanz



GENTIANA Société botanique dauphinoise D.Villars
MNEI, 5 place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE
04 76 03 37 37 • <https://gentiana.org/>



SYNTHÈSE DES ENJEUX

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BIÈVRE ISÈRE

2025



Qu'est-ce qu'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) ?

Pour être considéré comme « plante exotique envahissante », un taxon (espèce ou sous-espèce), répond à plusieurs critères (conformément aux définitions de l'IUCN ou du Conseil de l'Europe) :

- introduit par l'homme hors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'introduction est postérieure à 1492 ;
- naturalisé : capable de se reproduire et de se disséminer spontanément dans un écosystème donné avec une dynamique démographique positive (Munoz F, 2010) ;
- dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences négatives d'un point de vue écologique et/ou économique et/ou sanitaire et/ou sur la sécurité des biens et des personnes. De ce fait, cette définition exclut les espèces utilisées uniquement à des fins agricoles ou horticoles (ex : maïs, soja...) qui ne parviennent pas à se maintenir en dehors des parcelles exploitées. De même les espèces dites « messicoles » sont également exclues.

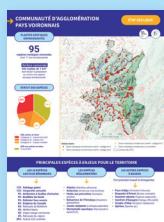
Réglementation

Les articles L 411-5 et L411-6 du code de l'environnement ainsi que l'arrêté du 14 février 2018 (complété par ceux du 10 mars 2020 et du 2 mars 2023) interdisent l'introduction dans le milieu naturel [...] et sur le territoire national, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout spécimen vivant d'une liste d'espèces définies au niveau européen. Ces espèces sont listées page suivantes et indiquées en **rouge** dans le tableau des actions.

Certaines espèces sont aussi réglementées au titre du code de la santé publique. Un arrêté départemental précise les obligations et modalités de lutte pour ces espèces en particulier (**Ambrosia artemisiifolia L.** ; **Ambrosia trifida L.**)

Ce document contient :

- une fiche « état des lieux » ;
- une fiche « prioriser les actions » ;
- la liste complète des espèces de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;
- qui informer ?



- La fiche « état des lieux » comprend des statistiques générales sur la présence des EEE, les statuts des espèces recensées sur le territoire ainsi que la liste des espèces réglementées.
- Une carte présente la répartition des EEE sur le territoire. Elle compile les données transmises par de nombreux partenaires (Tela botanica, le SymBHI, le département de l'Isère, Biodiv'Aura, Lo Parvi...). Le diagramme en bas de la fiche présente la part des dix espèces exotiques envahissantes avérées les plus présentes sur le territoire.



- La fiche « prioriser les actions » se présente sous la forme d'un tableau indiquant pour chaque espèce ou groupe d'espèces, le type d'action à entreprendre, quels milieux sont à cibler en priorité et des sites d'alerte sur lesquels l'espèce a été recensée.



- Les espèces présentes sur le territoire de la collectivité sont listées en fin de document. Le statut de l'espèce issu de la liste départementale est indiqué : A, B ou C pour les espèces exotiques envahissantes avérées selon leur niveau d'impact ; D pour les espèces émergentes et E pour les espèces non envahissantes. D1 et E1 correspondent aux espèces présentes sur le territoire de l'Isère tandis que D2 et E2 correspondent aux espèces non recensées sur le territoire départemental lors de la rédaction de la liste.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BIÈVRE ISÈRE

ÉTAT DES LIEUX



PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

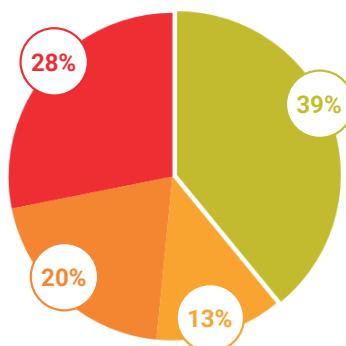
79

espèces exotiques recensées
dont 15 non envahissantes

Surface concernée

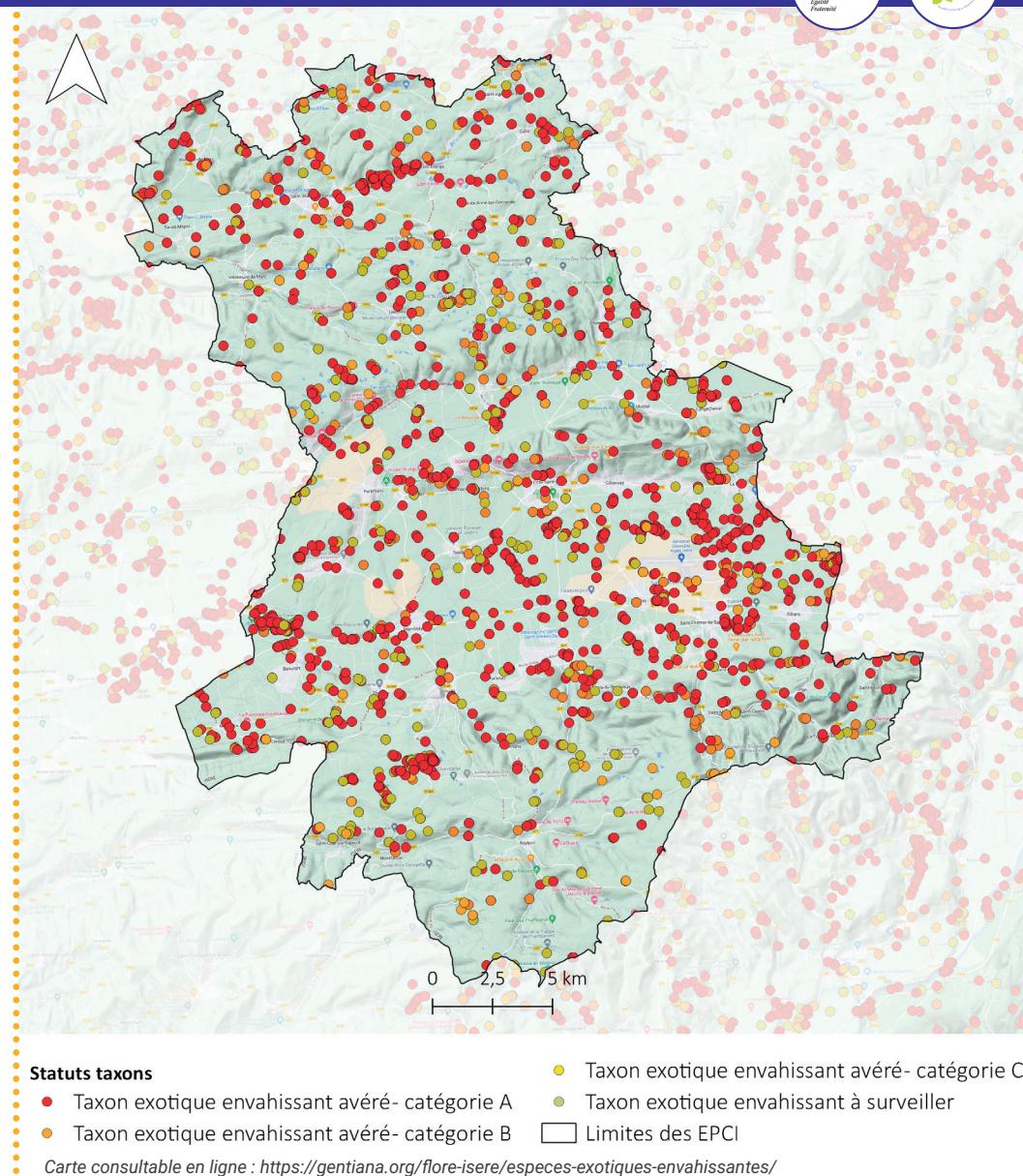
799 mailles de 1 km²
dont 69,46 % présentant
au moins une espèce
exotique envahissante

STATUT DES ESPÈCES



EEE avérée en Isère
Catégorie A : impact très fort
Catégorie B : impact fort
Catégorie C : impact modéré

EEE non avérée en Isère
À surveiller



PRINCIPALES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

LES 10 ESPÈCES LES PLUS RÉPANDUES

- ↓
- 18% Ambroisie
 - 15% Vergerette annuelle
 - 12% Érigéron du Canada
 - 12% Robinier faux-acacia
 - 7% Érigéron de Sumatra
 - 5% Amarante hybride
 - 4% Solidage géant
 - 3% Méliot blanc
 - 3% Renouée de Bohême
 - 2% Vigne-vierge commune
 - 16% Autres espèces exotiques envahissantes avérées

LES ESPÈCES RÉGLEMENTÉES

- ↓
- Herbe aux perruches (*Asclepias syriaca*)
 - Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
 - Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)
 - Balsamine de Balfour (*Impatiens balfourii*)

LES AUTRES ESPÈCES À ENJEUX

Fort potentiel invasif et émergentes

- ↓
- Brome sans arêtes (*Bromopsis inermis*)
 - Sainfoin d'Espagne (*Galega officinalis*)
 - Sorgho d'Alep (*Sorghum halepense*)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BIÈVRE ISÈRE

PRIORISER LES ACTIONS



ACTIONS PRIORITAIRES

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
--------	-----------------------	--

ESPÈCES À FORT ENVAHISSEMENT (> 30 % DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Ambroisie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Voir arrêté préfectoral
Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides, pelouses sèches

ENVAHISSEMENT INTERMÉDIAIRE ↓

Solidages (<i>Solidago gigantea</i> , <i>S. canadensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	La Galaure, camp militaire de Chambaran, prairies humides et étangs de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, étang du Grand Albert, étangs de la Chappelle, étangs de la Ronge, étang de Montjoux, marais de Charavoux
Renouées (<i>Reynoutria x bohemica</i> , <i>R. japonica</i> , <i>R. sachalinensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Étang de Montjoux, la Gervonde
Vigne-vierge commune (<i>Parthenocissus inserta</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides (peupleraies, aulnaies)	

ENVAHISSEMENT FAIBLE (< 5% DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Buddléia de David (<i>Buddleja davidii</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Prairies humides et étangs de Saint-Geoirs, étangs de la Ronge
Mousse cactus (<i>Campylopus introflexus</i>)	Espèce pionnière qui tendrait à disparaître après plusieurs années, à surveiller	Étang de Nantoin, étangs des Chausées, tourbière des Planchettes, étang du Grand Albert, étangs de la Chapelle
Ailante glanduleux (<i>Ailanthis al-tissima</i>) ; Balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>) ; Herbe aux perruches (<i>Asclepias syriaca</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	
Balsamine de Balfour (<i>Impatiens balfourii</i>)	Surveiller les milieux humides à enjeux : berges des cours d'eau, ripisylves	
Sorgho d'Alep (<i>Sorghum halepense</i>)	Espèce pour le moment plutôt présente en bord de route et en cultures, surveiller et traiter l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches, prairies d'intérêt)	
Sainfoin d'Espagne (<i>Galega officinalis</i>)	Surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux	
Lampsane intermédiaire (<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i>)	Espèce peu renseignée ; surveiller la colonisation de milieux à enjeux forts et notamment les pelouses sèches	
Asters américains (<i>Symphyotrichum x salignum</i> , <i>S. novae-angliae</i>)	Cibler les secteurs à enjeux : zones humides	Ruisseau le Vauchesse
Brome sans arêtes (<i>Bromopsis inermis</i>)	Surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches)	

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
Sumac de Virginie (<i>Rhus typhina</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides, pelouses sèches	
Erable négundo (<i>Acer negundo</i>)	Cibler les milieux à enjeux : ripisylves et boisements alluviaux	
Lentille d'eau menue (<i>Lemna minuta</i>)	Espèce peu présente mais colonisant des milieux humides fragiles : agir si les populations ne sont pas encore trop étendues sinon contenir les foyers et surveiller la colonisation en milieux humides	Étangs des Chaussées

ACTIONS SECONDAIRES

Jonc tenu (<i>Juncus tenuis</i>)	Surveiller son impact potentiel sur les grèves exondées des étangs	Étangs de la Serverotte, étangs de Nantoin, étang Neuf, étangs de la Chapelle, étangs de la Ronge
Méliilot blanc (<i>Melilotus albus</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux (pelouses sèches)	
Phytolaque d'Amérique (<i>Phytolacca americana</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : zones humides, prairies	
Brome purgatif (<i>Ceratochloa cathartica</i>)	Surveiller la colonisation sur le territoire	
Laurier-cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : boisements d'intérêt	
Séneçon du Cap (<i>Senecio inaequidens</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux (pelouses sèches), actuellement semble plutôt présent en milieux anthropiques.	
Consoude de Russie (<i>Symphytum x uplandicum</i>)	Cibler les milieux à enjeux, peut former des populations denses en prairies mésophiles, fossés et mégaphorbiaies	Ruisseau du Moulin et de la Combe du Bos
Canne de Provence (<i>Arundo donax</i>)	Cibler les milieux à enjeux (berges des cours d'eau, ripisylves)	
Topinambour (<i>Helianthus tuberosus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux, d'autant que la lutte peut s'avérer longue et difficile en cas de peuplements bien installés.	
Chêne rouge d'Amérique (<i>Quercus rubra</i>)	Surveiller son impact sur les milieux forestiers et prairiaux	
Symphorine à fruits blancs (<i>Symporicarpos albus</i>)	Surveiller son impact sur les milieux humides	



Ailanthus altissima



Buddleia davidii



Impatiens balfourii



Ambrosia artemisiifolia



NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT	% MAILLES PRÉSENCE
--------------	------------------	--------	--------------------

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AVÉRÉES ↓

Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	A	1,50
Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	B	10,64
Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	B	4,63
Ambroisie	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	A	38,55
Armoise annuelle	<i>Artemisia annua</i> L., 1753	B	0,25
Armoise des Frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	A	4,88
Aster à feuilles de saule	<i>Sympyotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	A	0,25
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	A	1,13
Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	A	0,63
Bident à fruits noirs	<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	B	2,25
Brome sans arêtes	<i>Bromopsis inermis</i> (Leyss.) Holub, 1973	C	0,25
Buddléia de David	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	A	3,75
Datura stramoine	<i>Datura stramonium</i> L., 1753	B	0,63
Épilobe cilié	<i>Epilobium ciliatum</i> Raf., 1808	C	0,38
Erable négundo	<i>Acer negundo</i> L., 1753	B	0,13
Érigéron de Sumatra	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	A	15,64
Érigéron du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	A	26,16
Lampsane intermédiaire	<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i> (M.Bieb.) Hayek, 1931	B	0,75
Lentille d'eau menue	<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	A	0,13
Lilas	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	B	0,75
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	C	7,13
Mousse cactus	<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid., 1819	C	2,38
Onagre à sépales rouges	<i>Oenothera glazioviana</i> Micheli, 1875	C	1,13
Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	B	0,50
Patience des moines	<i>Rumex patientia</i> L., 1753	C	0,50
Phytolaque d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	A	2,75
Potentille des Indes	<i>Potentilla indica</i> (Andrews) Th.Wolf, 1904	C	0,13
Renouée de Bohême	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtk & Chrtková, 1983	A	6,76
Renouée de Sakhaline	<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F.Schmidt) Nakai, 1922	B	0,13
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	A	1,75
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	A	25,78
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	A	1,00
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	B	0,13
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	A	8,89
Sorgho d'Alep	<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers., 1805	A	1,13
Sumac de Virginie	<i>Rhus typhina</i> L., 1756	C	0,25
Topinambour	<i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753	B	0,25
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	B	30,79
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	A	5,01

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES À SURVEILLER ↓

Brome purgatif	<i>Ceratochloa cathartica</i> (Vahl) Herter, 1940	D1	1,75
Canne de Provence	<i>Arundo donax</i> L., 1753	D1	0,25
Chêne rouge d'Amérique	<i>Quercus rubra</i> L., 1753	D1	0,13
Chèvrefeuille du Japon	<i>Lonicera japonica</i> Thunb., 1784	D1	0,13
Consoude de Russie	<i>Sympytum x uplandicum</i> Nyman, 1855	D1	0,63
Crépide sacrée	<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	D1	2,63
Euphorbe maculée	<i>Euphorbia maculata</i> L., 1753	D1	0,13
Euphorbe prostrée	<i>Euphorbia prostrata</i> Aiton, 1789	D1	0,13
Galinsoga quadriradié	<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	D1	0,38
Herbe aux perruches	<i>Asclepias syriaca</i> L., 1753	D1	0,13
Jonc tenu	<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	D1	9,26
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	D1	1,38
Matricaire fausse camomille	<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	D1	9,89
Millet capillaire	<i>Panicum capillare</i> L., 1753	D1	5,26
Oxalis dressé Oxalis de Dillenius	<i>Oxalis dillenii</i> Jacq., 1794	D1	0,25
Oxalis droit	<i>Oxalis stricta</i> L., 1753	D1	12,64
Panic dichotome	<i>Panicum dichotomiflorum</i> Michx., 1803	D1	3,13
Panic millet	<i>Panicum miliaceum</i> L., 1753	D1	0,75
Passerage de Virginie	<i>Lepidium virginicum</i> L., 1753	D1	0,13
Pin noir d'Autriche	<i>Pinus nigra</i> J.F.Arnold, 1785	D1	0,38
Platane d'Espagne	<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh., 1770	D1	0,13
Sainfoin d'Espagne	<i>Galega officinalis</i> L., 1753	D1	0,88
Sporobole à fleurs vaginées	<i>Sporobolus vaginiflorus</i> (Torr. ex A.Gray) Alf.Wood, 1861	D1	0,13
Sporobole des Indes	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	D1	0,50
Symphorine à fruits blancs	<i>Symporicarpos albus</i> (L.) S.F.Blake, 1914	D1	0,13

QUI INFORMER ?

J'AI OBSERVÉ DE L'AMBROISIE



Je signale la présence de cette espèce grâce à la plateforme signalement ambroisie : signalement-ambroisie.atlasante.fr

J'AI OBSERVÉ UNE ESPÈCE EXOTIQUE
ÉMERGENTE SUR LE TERRITOIRE ISÉROIS



Je contacte Gentiana : gentiana@gentiana.org

J'AI UNE INTERROGATION SUR UNE
ESPÈCE (ÉCOLOGIE, MOYEN DE LUTTE...)



Je consulte le Centre de ressources « Espèces Exotiques Envahissantes » : especes-exotiques-envahissantes.fr

Je consulte le site internet de Gentiana et ses ressources documentaires : gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes

J'AI UNE INTERROGATION
SUR LA LÉGISLATION EN ISÈRE



Je consulte le site de la Direction Départementale Territoriale de l'Isère : www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Especes-envahissantes/Groupe-de-travail-Espes-Exotiques-Envahissantes-Flore

Pour en savoir plus sur la liste des plantes exotiques envahissantes de l'Isère :

Kopf M. Gaber C. Gourgues F., (2023). Plantes exotiques envahissantes de l'Isère. Volet 1 : liste hiérarchisée et statuts. Gentiana, société botanique dauphinoise. 46 p. + annexes

Cette synthèse des enjeux sur les Espèces Exotiques Envahissantes a été rédigée en 2025 par Gentiana.
Mise en page : Marion Sanz



GENTIANA Société botanique dauphinoise D.Villars
MNEI, 5 place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE
04 76 03 37 37 • <https://gentiana.org/>



SYNTHÈSE DES ENJEUX

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE CHARTREUSE

2025



Qu'est-ce qu'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) ?

Pour être considéré comme « plante exotique envahissante », un taxon (espèce ou sous-espèce), répond à plusieurs critères (conformément aux définitions de l'IUCN ou du Conseil de l'Europe) :

- introduit par l'homme hors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'introduction est postérieure à 1492 ;
- naturalisé : capable de se reproduire et de se disséminer spontanément dans un écosystème donné avec une dynamique démographique positive (Munoz F, 2010) ;
- dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences négatives d'un point de vue écologique et/ou économique et/ou sanitaire et/ou sur la sécurité des biens et des personnes. De ce fait, cette définition exclut les espèces utilisées uniquement à des fins agricoles ou horticoles (ex : maïs, soja...) qui ne parviennent pas à se maintenir en dehors des parcelles exploitées. De même les espèces dites « messicoles » sont également exclues.

Réglementation

Les articles L 411-5 et L411-6 du code de l'environnement ainsi que l'arrêté du 14 février 2018 (complété par ceux du 10 mars 2020 et du 2 mars 2023) interdisent l'introduction dans le milieu naturel [...] et sur le territoire national, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout spécimen vivant d'une liste d'espèces définies au niveau européen. Ces espèces sont listées page suivantes et indiquées en **rouge** dans le tableau des actions.

Certaines espèces sont aussi réglementées au titre du code de la santé publique. Un arrêté départemental précise les obligations et modalités de lutte pour ces espèces en particulier (**Ambrosia artemisiifolia L.** ; **Ambrosia trifida L.**)

Ce document contient :

- une fiche « état des lieux » ;
- une fiche « prioriser les actions » ;
- la liste complète des espèces de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;
- qui informer ?



- La fiche « état des lieux » comprend des statistiques générales sur la présence des EEE, les statuts des espèces recensées sur le territoire ainsi que la liste des espèces réglementées.
- Une carte présente la répartition des EEE sur le territoire. Elle compile les données transmises par de nombreux partenaires (Tela botanica, le SymBHI, le département de l'Isère, Biodiv'Aura, Lo Parvi...). Le diagramme en bas de la fiche présente la part des dix espèces exotiques envahissantes avérées les plus présentes sur le territoire.



- La fiche « prioriser les actions » se présente sous la forme d'un tableau indiquant pour chaque espèce ou groupe d'espèces, le type d'action à entreprendre, quels milieux sont à cibler en priorité et des sites d'alerte sur lesquels l'espèce a été recensée.



- Les espèces présentes sur le territoire de la collectivité sont listées en fin de document. Le statut de l'espèce issu de la liste départementale est indiqué : A, B ou C pour les espèces exotiques envahissantes avérées selon leur niveau d'impact ; D pour les espèces émergentes et E pour les espèces non envahissantes. D1 et E1 correspondent aux espèces présentes sur le territoire de l'Isère tandis que D2 et E2 correspondent aux espèces non recensées sur le territoire départemental lors de la rédaction de la liste.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE CHARTREUSE

ÉTAT DES LIEUX



PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

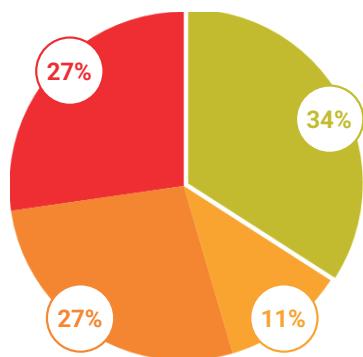
50

espèces exotiques recensées
dont 6 non envahissantes

Surface concernée

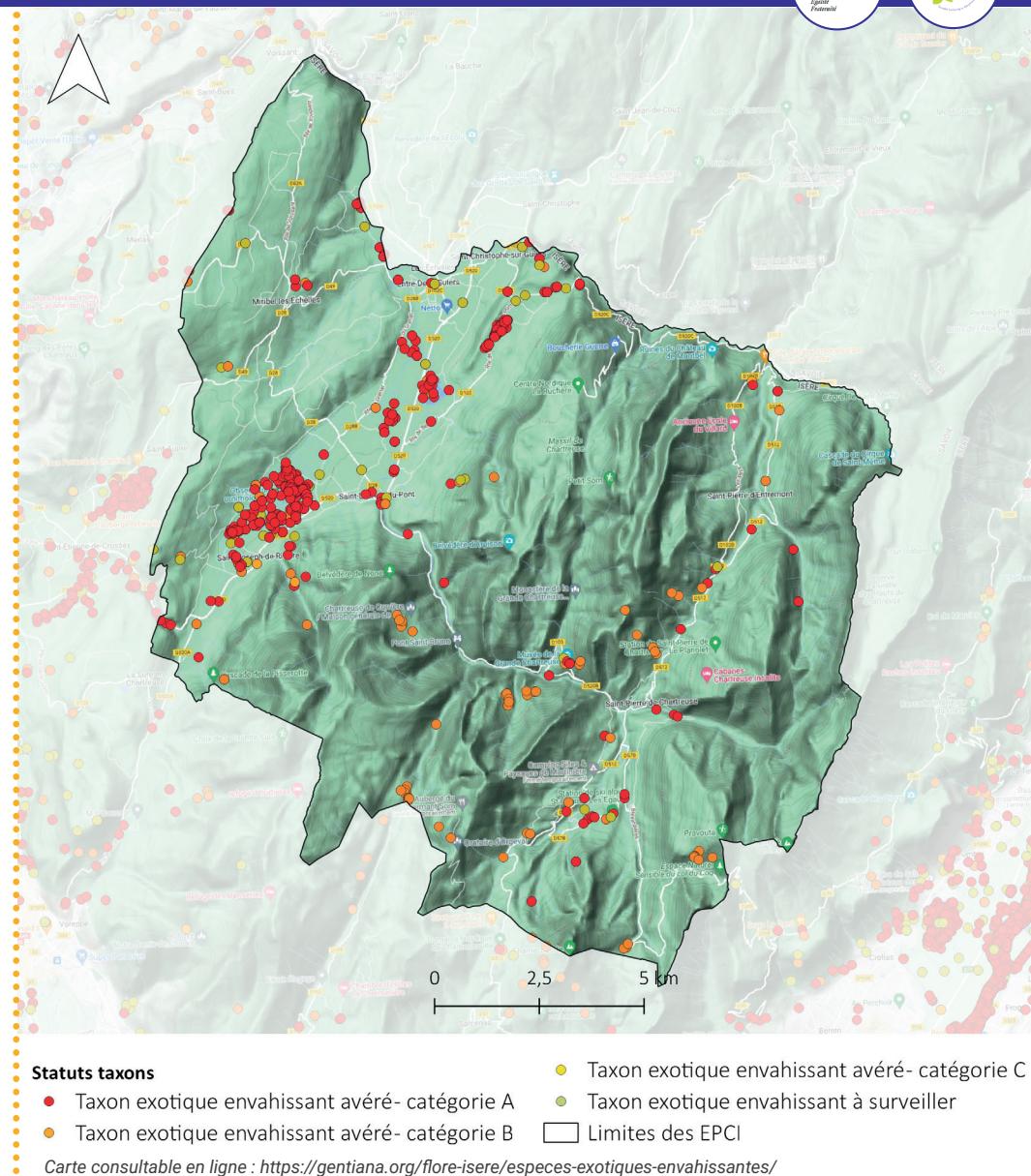
271 mailles de 1 km²
dont 33,21 % présentant
au moins une espèce
exotique envahissante

STATUT DES ESPÈCES



EEE avérée en Isère
Catégorie A : impact très fort
Catégorie B : impact fort
Catégorie C : impact modéré

EEE non avérée en Isère
À surveiller



PRINCIPALES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

LES 10 ESPÈCES LES PLUS RÉPANDUES

- ↓
- 13% Vergerette annuelle
 - 12% Solidage géant
 - 8% Lampsane intermédiaire
 - 8% Renouée de Bohême
 - 8% Buddléia de David
 - 8% Ambroisie
 - 6% Érigéron du Canada
 - 5% Mélilot blanc
 - 5% Robinier faux-acacia
 - 4% Vigne-vierge commune
 - 22% Autres espèces exotiques envahissantes avérées

LES ESPÈCES RÉGLEMENTÉES

- ↓
- Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)
 - Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
 - Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)

LES AUTRES ESPÈCES À ENJEUX

Fort potentiel invasif et émergentes

- ↓
- Roquette d'Orient (*Bunias orientalis*)
 - Balsamine de Balfour (*Impatiens balfourii*)
 - Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*)
 - Topinambour (*Helianthus tuberosus*)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE CHARTREUSE

PRIORISER LES ACTIONS



ACTIONS PRIORITAIRES

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
--------	-----------------------	---

ENVAHISSEMENT INTERMÉDIAIRE ↓

Solidages (<i>Solidago gigantea</i> , <i>S. canadensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Marais de Berland, la tourbière de l'Herrétang et la Zone humide « Confluence de l'Herrétang et du Guiers »
Renouées (<i>Reynoutria x bohemica</i> , <i>R. japonica</i> , <i>R. sachalinensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides, prairies d'intérêt	Confluence de l'Herrétang et du Guiers
Lampsane intermédiaire (<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i>)	Colonise principalement les ourlets et les bords de route : surveiller la colonisation de milieux à enjeux forts et notamment les prairies de montagne	
Buddléia de David (<i>Buddleja davidii</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	ENS de la tourbière de l'Hérretang
Ambroisie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Voir arrêté préfectoral	
Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides, pelouses sèches	Le long du Guiers
Vigne-vierge commune (<i>Parthenocissus inserta</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides (peupleraies, aulnaies)	

ENVAHISSEMENT FAIBLE (< 5% DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Roquette d'Orient (<i>Bunias orientalis</i>)	Agir sur les stations connues et surveiller l'apparition de nouvelles stations. Espèce très problématique en prairie et cultures une fois installée
Balsamine de Balfour (<i>Impatiens balfourii</i>)	Surveiller les milieux humides à enjeux : berges des cours d'eaux, ripisylves
Balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>) Berce du Caucase (<i>Heracleum mantegazzianum</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.

ACTIONS SECONDAIRES

Mélilot blanc (<i>Melilotus albus</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux d'intérêt		
Jonc ténu (<i>Juncus tenuis</i>)	Surveiller son impact potentiel sur les grèves exondées des étangs et les milieux humides	Tourbière de l'Hérretang	
Cotonéaster horizontal (<i>Cotoneaster horizontalis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : pelouses et coteaux secs (contribute à la fermeture de ces milieux)		
Topinambour (<i>Helianthus tuberosus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux, d'autant que la lutte peut s'avérer longue et difficile en cas de peuplements bien installés		
Laurier-cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : boisements d'intérêt		

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE CHARTREUSE

LISTES DES EEE RECENSÉES



NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT	% MAILLES PRÉSENCE
--------------	------------------	--------	--------------------

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AVÉRÉES ↓

Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	B	7,78
Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	B	1,11
Ambroisie	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	A	18,89
Armoise des Frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	A	4,44
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	A	3,33
Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	A	3,33
Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier, 1895	B	1,11
Bident à fruits noirs	<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	B	1,11
Buddléia de David	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	A	20,00
Cotonéaster horizontal	<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne., 1879	C	1,11
Érigéron de Sumatra	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	A	2,22
Érigéron du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	A	14,44
Lampsane intermédiaire	<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i> (M.Bieb.) Hayek, 1931	B	21,11
Lilas	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	B	1,11
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	C	13,33
Onagre à petites fleurs	<i>Oenothera parviflora</i> L., 1759	C	2,22
Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	B	5,56
Patience des moines	<i>Rumex patientia</i> L., 1753	C	1,11
Potentille des Indes	<i>Potentilla indica</i> (Andrews) Th.Wolf, 1904	C	1,11
Renouée de Bohême	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtek & Chrtková, 1983	A	21,11
Renouée de Sakhaline	<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F.Schmidt) Nakai, 1922	B	1,11
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	A	10,00
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	A	12,22
Roquette d'Orient	<i>Bunias orientalis</i> L., 1753	B	3,33
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	B	3,33
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	A	31,11
Topinambour	<i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753	B	1,11
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	B	32,22
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	A	10,00

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES À SURVEILLER ↓

Consoude de Russie	<i>Sympytum x uplandicum</i> Nyman, 1855	D1	1,11
Crépide sacrée	<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	D1	1,11
Euphorbe maculée	<i>Euphorbia maculata</i> L., 1753	D1	3,33
Galinsoga quadriradié	<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	D1	3,33
Impatiente à petites fleurs	<i>Impatiens parviflora</i> DC., 1824	D1	1,11
Jonc ténu	<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	D1	11,11
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	D1	1,11
Matricaire fausse camomille	<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	D1	7,78
Millet capillaire	<i>Panicum capillare</i> L., 1753	D1	17,78
Oxalis droit	<i>Oxalis stricta</i> L., 1753	D1	11,11
Panic millet	<i>Panicum miliaceum</i> L., 1753	D1	1,11
Passerage de Virginie	<i>Lepidium virginicum</i> L., 1753	D1	6,67
Pin noir d'Autriche	<i>Pinus nigra</i> J.F.Arnold, 1785	D1	2,22
Platane d'Espagne	<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh., 1770	D1	1,11
Sporobole des Indes	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	D1	1,11

QUI INFORMER ?

J'AI OBSERVÉ DE L'AMBROISIE



Je signale la présence de cette espèce grâce à la plateforme signalement ambroisie : signalement-ambroisie.atlasante.fr

J'AI OBSERVÉ UNE ESPÈCE EXOTIQUE
ÉMERGENTE SUR LE TERRITOIRE ISÉROIS



Je contacte Gentiana : gentiana@gentiana.org

J'AI UNE INTERROGATION SUR UNE
ESPÈCE (ÉCOLOGIE, MOYEN DE LUTTE...)



Je consulte le Centre de ressources « Espèces Exotiques Envahissantes » : especes-exotiques-envahissantes.fr

Je consulte le site internet de Gentiana et ses ressources documentaires : gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes

J'AI UNE INTERROGATION
SUR LA LÉGISLATION EN ISÈRE



Je consulte le site de la Direction Départementale Territoriale de l'Isère : www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Especes-envahissantes/Groupe-de-travail-Espes-Exotiques-Envahissantes-Flore

Pour en savoir plus sur la liste des plantes exotiques envahissantes de l'Isère :

Kopf M. Gaber C. Gourgues F., (2023). Plantes exotiques envahissantes de l'Isère. Volet 1 : liste hiérarchisée et statuts. Gentiana, société botanique dauphinoise. 46 p. + annexes

Cette synthèse des enjeux sur les Espèces Exotiques Envahissantes a été rédigée en 2025 par Gentiana.
Mise en page : Marion Sanz



GENTIANA Société botanique dauphinoise D.Villars
MNEI, 5 place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE
04 76 03 37 37 • <https://gentiana.org/>



GENTIANA Société botanique dauphinoise D.Villars
MNEI, 5 place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE
04 76 03 37 37 • <https://gentiana.org/>



SYNTHÈSE DES ENJEUX

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



COLLINES ISÈRE NORD COMMUNAUTÉ

2025



Qu'est-ce qu'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) ?

Pour être considéré comme « plante exotique envahissante », un taxon (espèce ou sous-espèce), répond à plusieurs critères (conformément aux définitions de l'IUCN ou du Conseil de l'Europe) :

- introduit par l'homme hors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'introduction est postérieure à 1492 ;
- naturalisé : capable de se reproduire et de se disséminer spontanément dans un écosystème donné avec une dynamique démographique positive (Munoz F, 2010) ;
- dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences négatives d'un point de vue écologique et/ou économique et/ou sanitaire et/ou sur la sécurité des biens et des personnes. De ce fait, cette définition exclut les espèces utilisées uniquement à des fins agricoles ou horticoles (ex : maïs, soja...) qui ne parviennent pas à se maintenir en dehors des parcelles exploitées. De même les espèces dites « messicoles » sont également exclues.

Réglementation

Les articles L 411-5 et L411-6 du code de l'environnement ainsi que l'arrêté du 14 février 2018 (complété par ceux du 10 mars 2020 et du 2 mars 2023) interdisent l'introduction dans le milieu naturel [...] et sur le territoire national, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout spécimen vivant d'une liste d'espèces définies au niveau européen. Ces espèces sont listées page suivantes et indiquées en **rouge** dans le tableau des actions.

Certaines espèces sont aussi réglementées au titre du code de la santé publique. Un arrêté départemental précise les obligations et modalités de lutte pour ces espèces en particulier (**Ambrosia artemisiifolia L.** ; **Ambrosia trifida L.**)

Ce document contient :

- une fiche « état des lieux » ;
- une fiche « prioriser les actions » ;
- la liste complète des espèces de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;
- qui informer ?



- La fiche « état des lieux »** comprend des statistiques générales sur la présence des EEE, les statuts des espèces recensées sur le territoire ainsi que la liste des espèces réglementées.
- Une carte présente la répartition des EEE sur le territoire. Elle compile les données transmises par de nombreux partenaires (Tela botanica, le SymBHI, le département de l'Isère, Biodiv'Aura, Lo Parvi...). Le diagramme en bas de la fiche présente la part des dix espèces exotiques envahissantes avérées les plus présentes sur le territoire.



- La fiche « prioriser les actions »** se présente sous la forme d'un tableau indiquant pour chaque espèce ou groupe d'espèces, le type d'action à entreprendre, quels milieux sont à cibler en priorité et des sites d'alerte sur lesquels l'espèce a été recensée.



- Les espèces présentes sur le territoire de la collectivité sont listées en fin de document.**
- Le statut de l'espèce issu de la liste départementale est indiqué : A, B ou C pour les espèces exotiques envahissantes avérées selon leur niveau d'impact ; D pour les espèces émergentes et E pour les espèces non envahissantes. D1 et E1 correspondent aux espèces présentes sur le territoire de l'Isère tandis que D2 et E2 correspondent aux espèces non recensées sur le territoire départemental lors de la rédaction de la liste.

COLLINES ISÈRE NORD COMMUNAUTÉ

ÉTAT DES LIEUX

PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

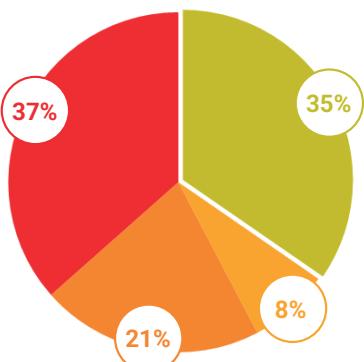
62

espèces exotiques recensées
dont 10 non envahissantes

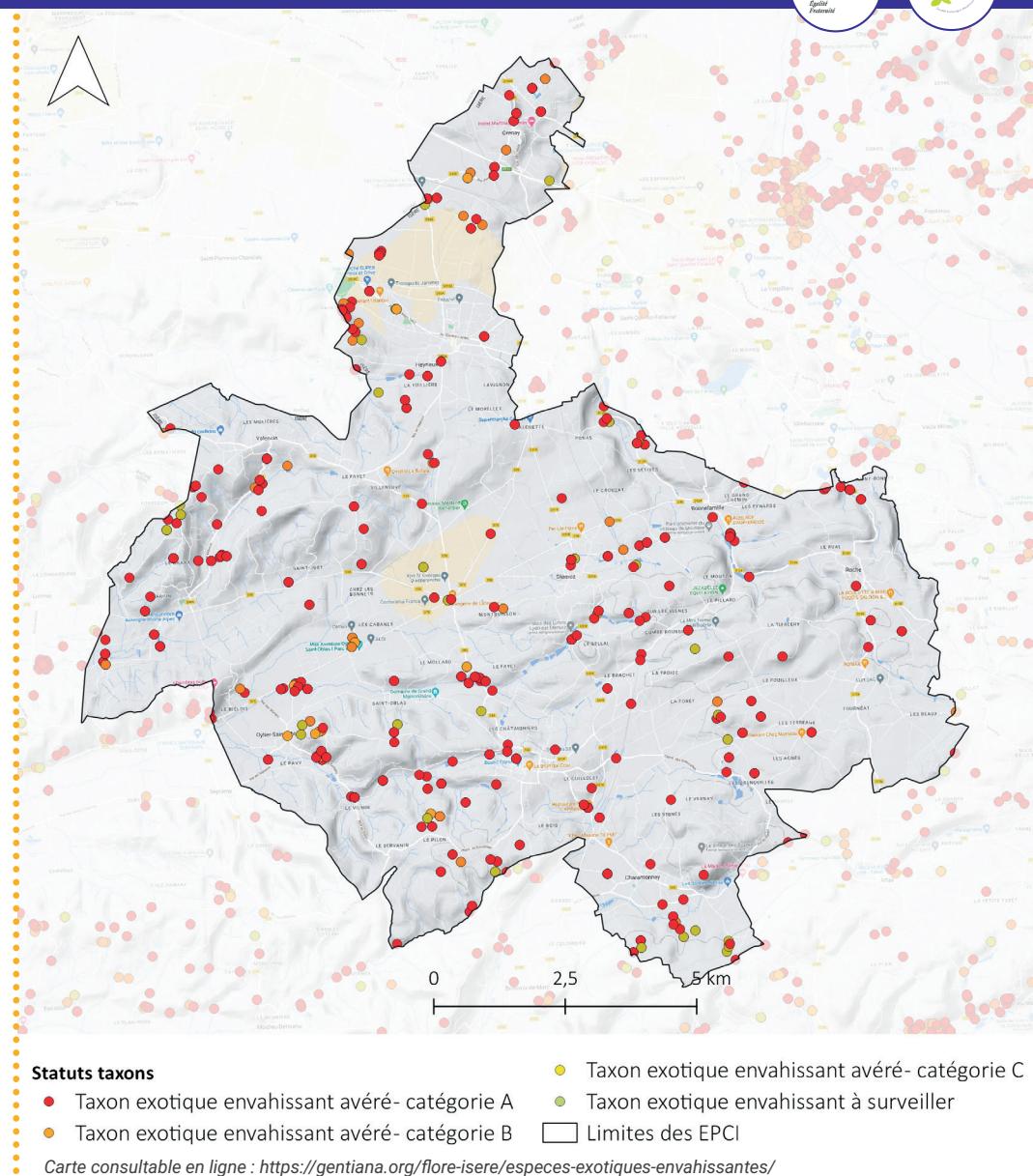
Surface concernée

183 mailles de 1 km²
dont 73,22 % présentant
au moins une espèce
exotique envahissante

STATUT DES ESPÈCES



EEE avérée en Isère
Catégorie A : impact très fort
EEE non avérée en Isère
À surveiller



PRINCIPALES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

LES 10 ESPÈCES LES PLUS RÉPANDUES

- ↓
- 19% Ambroisie
 - 15% Robinier faux-acacia
 - 13% Vergerette annuelle
 - 8% Érigéron du Canada
 - 6% Érigéron de Sumatra
 - 5% Renouée de Bohême
 - 4% Mélilot blanc
 - 4% Solidage géant
 - 3% Amarante hybride
 - 3% Armoise des Frères Verlot
 - 20% Autres espèces exotiques envahissantes avérées

LES ESPÈCES RÉGLEMENTÉES

- ↓
- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
 - Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)
 - Herbe aux perruches (*Asclepias syriaca*)
 - Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
 - Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)
 - Jussie rampante (*Ludwigia peploides*)

LES AUTRES ESPÈCES À ENJEUX

Fort potentiel invasif et émergentes

- ↓
- Brome sans arêtes (*Bromopsis inermis*)
 - Elodée du Canada (*Elodea canadensis*)
 - Sainfoin d'Espagne (*Galega officinalis*)
 - Balsamine de Balfour (*Impatiens balfourii*)
 - Sorgho d'Alep (*Sorghum halepense*)



ACTIONS PRIORITAIRES

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
--------	-----------------------	--

ESPÈCES À FORT ENVAHISSEMENT (> 30 % DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Ambroisie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Voir arrêté préfectoral
Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides, pelouses sèches

ENVAHISSEMENT INTERMÉDIAIRE ↓

Renouées (<i>Reynoutria x bohemica, R. japonica</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Combe Montagne, combe du Loup, ruisseau du Moulin, la Sévenne
Solidages (<i>Solidago gigantea, S. canadensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Étangs des Dames, étang et marais du Bivet, la Sévenne
Buddléia de David (<i>Buddleja davidii</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides, pelouses sèches	Torrent et ruisseau de Charentonge

ENVAHISSEMENT FAIBLE (< 5% DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Sorgho d'Alep (<i>Sorghum halepense</i>)	Espèce pour le moment plutôt présente en bord de route, surveiller et traiter l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches, prairies d'intérêt)	
Ailante glanduleux (<i>Ailanthus altissima</i>), Herbe aux perruches (<i>Asclepias syriaca</i>), Balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>), Berce du Caucase (<i>Heracleum mantegazzianum</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	
Balsamine de Balfour (<i>Impatiens balfourii</i>)	Surveiller les milieux humides à enjeux : berges des cours d'eaux, ripisylves	Torrents de Saint-Oblas et Charentonge
Vigne-vierge commune (<i>Parthenocissus inserta</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides (peupleraies, aulnaies)	
Sainfoin d'Espagne (<i>Galega officinalis</i>)	Surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux	
Brome sans arêtes (<i>Bromopsis inermis</i>)	Surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches)	
Elodée du Canada (<i>Elodea canadensis</i>)	Espèces peu présentes mais colonisant des milieux humides fragiles (étang) : agir si les populations ne sont pas encore trop étendues sinon contenir les foyers et surveiller la colonisation en milieux humides	
Jussie rampante (<i>Ludwigia peploides</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en aquariophilie.	

ACTIONS SECONDAIRES

Mélilot blanc (<i>Melilotus albus</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux
Jonc tenu (<i>Juncus tenuis</i>)	Surveiller son impact potentiel sur les grèves exondées des étangs et les milieux humides
Laurier-cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : boisements d'intérêt
Phytolaque d'Amérique (<i>Phytolacca americana</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : zones humides, prairies d'intérêt
Séneçon du Cap (<i>Senecio inaequidens</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux et cultures (vignes), actuellement semble plutôt présent en milieux anthropiques.
Cotonéaster horizontal (<i>Cotoneaster horizontalis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : pelouses et coteaux secs (contribue à la fermeture de ces milieux)
Chêne rouge d'Amérique (<i>Quercus rubra</i>)	Surveiller son impact sur les milieux forestiers et prairiaux



Ludwigia peploides



Galega officinalis



Impatiens balfourii



Ambrosia artemisiifolia



NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT	% MAILLES PRÉSENCE
--------------	------------------	--------	--------------------

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AVÉRÉES ↓

Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	A	3,73
Amarante couchée	<i>Amaranthus deflexus</i> L., 1771	C	0,75
Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	B	10,45
Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	B	8,96
Ambroisie	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	A	64,18
Armoise annuelle	<i>Artemisia annua</i> L., 1753	B	2,99
Armoise des Frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	A	9,70
Aster à feuilles de saule	<i>Symphyotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	A	0,75
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	A	3,73
Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	A	1,49
Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier, 1895	B	0,75
Bident à fruits noirs	<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	B	0,75
Brome sans arêtes	<i>Bromopsis inermis</i> (Leyss.) Holub, 1973	C	0,75
Buddléia de David	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	A	7,46
Cotonéaster horizontal	<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne., 1879	C	0,75
Datura stramoine	<i>Datura stramonium</i> L., 1753	B	1,49
Élodée du Canada	<i>Elodea canadensis</i> Michx., 1803	A	0,75
Erable négundo	<i>Acer negundo</i> L., 1753	B	0,75
Érigéron de Sumatra	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	A	20,15
Érigéron du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	A	26,87
Jussie rampante	<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven, 1964	A	0,75
Lilas	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	B	1,49
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	C	13,43
Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	B	4,48
Phytolaque d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	A	5,97
Renouée de Bohême	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtek & Chrtková, 1983	A	15,67
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	A	4,48
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	A	52,24
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	A	5,97
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	B	1,49
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	A	13,43
Sorgho d'Alep	<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers., 1805	A	4,48
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	B	43,28
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	A	3,73

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES À SURVEILLER ↓

Amarante blanche	<i>Amaranthus albus</i> L., 1759	D1	0,75
Brome purgatif	<i>Ceratochloa cathartica</i> (Vahl) Herter, 1940	D1	2,24
Chêne rouge d'Amérique	<i>Quercus rubra</i> L., 1753	D1	0,75
Crépide sacrée	<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	D1	5,22
Févier d'Amérique	<i>Gleditsia triacanthos</i> L., 1753	D1	0,75
Galinsoga quadriradié	<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	D1	1,49
Herbe aux perruches	<i>Asclepias syriaca</i> L., 1753	D1	1,49
Impatiante du Cap	<i>Impatiens capensis</i> Meerb., 1775	D1	0,75
Jonc ténu	<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	D1	9,70
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	D1	8,21
Matricaire fausse camomille	<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	D1	5,97
Millet capillaire	<i>Panicum capillare</i> L., 1753	D1	6,72
Oxalis dressé Oxalis de Dillenius	<i>Oxalis dillenii</i> Jacq., 1794	D1	2,99
Oxalis droit	<i>Oxalis stricta</i> L., 1753	D1	14,93
Panic dichotome	<i>Panicum dichotomiflorum</i> Michx., 1803	D1	0,75
Panic millet	<i>Panicum miliaceum</i> L., 1753	D1	1,49
Passerage de Virginie	<i>Lepidium virginicum</i> L., 1753	D1	0,75
Sainfoin d'Espagne	<i>Galega officinalis</i> L., 1753	D1	1,49

QUI INFORMER ?

J'AI OBSERVÉ DE L'AMBROISIE



Je signale la présence de cette espèce grâce à la plateforme signalement ambroisie : signalement-ambroisie.atlasante.fr

J'AI OBSERVÉ UNE ESPÈCE EXOTIQUE
ÉMERGENTE SUR LE TERRITOIRE ISÉROIS



Je contacte Gentiana : gentiana@gentiana.org

J'AI UNE INTERROGATION SUR UNE
ESPÈCE (ÉCOLOGIE, MOYEN DE LUTTE...)



Je consulte le Centre de ressources « Espèces Exotiques Envahissantes » : especes-exotiques-envahissantes.fr

Je consulte le site internet de Gentiana et ses ressources documentaires : gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes

J'AI UNE INTERROGATION
SUR LA LÉGISLATION EN ISÈRE



Je consulte le site de la Direction Départementale Territoriale de l'Isère : www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Especes-envahissantes/Groupe-de-travail-Espes-Exotiques-Envahissantes-Flore

Pour en savoir plus sur la liste des plantes exotiques envahissantes de l'Isère :

Kopf M. Gaber C. Gourgues F., (2023). Plantes exotiques envahissantes de l'Isère. Volet 1 : liste hiérarchisée et statuts. Gentiana, société botanique dauphinoise. 46 p. + annexes

Cette synthèse des enjeux sur les Espèces Exotiques Envahissantes a été rédigée en 2025 par Gentiana.
Mise en page : Marion Sanz



GENTIANA Société botanique dauphinoise D.Villars
MNEI, 5 place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE
04 76 03 37 37 • <https://gentiana.org/>



SYNTHÈSE DES ENJEUX

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BIÈVRE EST

2025



Qu'est-ce qu'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) ?

Pour être considéré comme « plante exotique envahissante », un taxon (espèce ou sous-espèce), répond à plusieurs critères (conformément aux définitions de l'IUCN ou du Conseil de l'Europe) :

- introduit par l'homme hors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'introduction est postérieure à 1492 ;
- naturalisé : capable de se reproduire et de se disséminer spontanément dans un écosystème donné avec une dynamique démographique positive (Munoz F, 2010) ;
- dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences négatives d'un point de vue écologique et/ou économique et/ou sanitaire et/ou sur la sécurité des biens et des personnes. De ce fait, cette définition exclut les espèces utilisées uniquement à des fins agricoles ou horticoles (ex : maïs, soja...) qui ne parviennent pas à se maintenir en dehors des parcelles exploitées. De même les espèces dites « messicoles » sont également exclues.

Réglementation

Les articles L 411-5 et L411-6 du code de l'environnement ainsi que l'arrêté du 14 février 2018 (complété par ceux du 10 mars 2020 et du 2 mars 2023) interdisent l'introduction dans le milieu naturel [...] et sur le territoire national, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout spécimen vivant d'une liste d'espèces définies au niveau européen. Ces espèces sont listées page suivantes et indiquées en **rouge** dans le tableau des actions.

Certaines espèces sont aussi réglementées au titre du code de la santé publique. Un arrêté départemental précise les obligations et modalités de lutte pour ces espèces en particulier (**Ambrosia artemisiifolia L.** ; **Ambrosia trifida L.**)

Ce document contient :

- une fiche « état des lieux » ;
- une fiche « prioriser les actions » ;
- la liste complète des espèces de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;
- qui informer ?



- La fiche « état des lieux »** comprend des statistiques générales sur la présence des EEE, les statuts des espèces recensées sur le territoire ainsi que la liste des espèces réglementées.
- Une carte présente la répartition des EEE sur le territoire. Elle compile les données transmises par de nombreux partenaires (Tela botanica, le SymBHI, le département de l'Isère, Biodiv'Aura, Lo Parvi...). Le diagramme en bas de la fiche présente la part des dix espèces exotiques envahissantes avérées les plus présentes sur le territoire.



- La fiche « prioriser les actions »** se présente sous la forme d'un tableau indiquant pour chaque espèce ou groupe d'espèces, le type d'action à entreprendre, quels milieux sont à cibler en priorité et des sites d'alerte sur lesquels l'espèce a été recensée.



- Les espèces présentes sur le territoire de la collectivité sont listées en fin de document.**
- Le statut de l'espèce issu de la liste départementale est indiqué : A, B ou C pour les espèces exotiques envahissantes avérées selon leur niveau d'impact ; D pour les espèces émergentes et E pour les espèces non envahissantes. D1 et E1 correspondent aux espèces présentes sur le territoire de l'Isère tandis que D2 et E2 correspondent aux espèces non recensées sur le territoire départemental lors de la rédaction de la liste.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BIÈVRE EST

ÉTAT DES LIEUX



PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

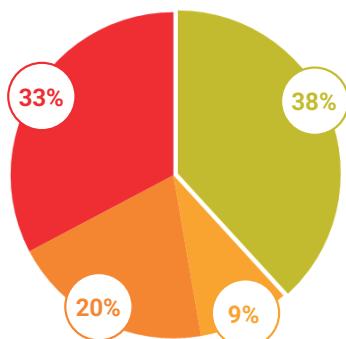
63

espèces exotiques recensées
dont 8 non envahissantes

Surface concernée

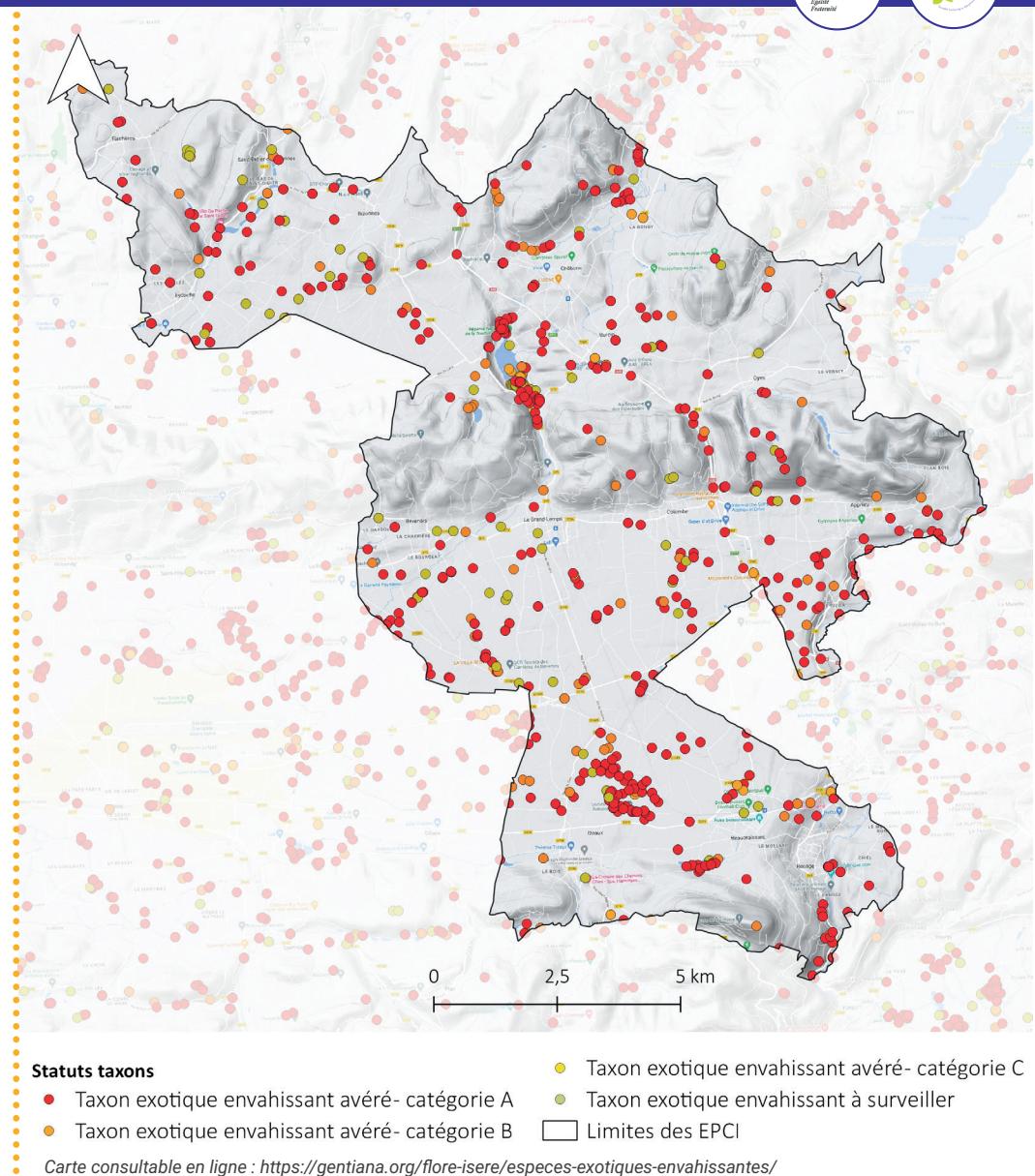
211 mailles de 1 km²
dont 81,04 % présentant
au moins une espèce
exotique envahissante

STATUT DES ESPÈCES



EEE avérée en Isère
Catégorie A : impact très fort
Catégorie B : impact fort
Catégorie C : impact modéré

EEE non avérée en Isère
À surveiller



PRINCIPALES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

LES 10 ESPÈCES LES PLUS RÉPANDUES

- ↓
- 14% Vergerette annuelle
 - 12% Ambroisie
 - 11% Solidage géant
 - 9% Érigéron du Canada
 - 9% Robinier faux-acacia
 - 6% Buddléia de David
 - 5% Amarante hybride
 - 4% Renouée de Bohême
 - 4% Vigne-vierge commune
 - 3% Mélilot blanc
 - 23% Autres espèces exotiques envahissantes avérées

LES ESPÈCES RÉGLEMENTÉES

- ↓
- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
 - Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)
 - Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)

LES AUTRES ESPÈCES À ENJEUX

Fort potentiel invasif et émergentes

- ↓
- Roquette d'Orient (*Bunias orientalis*)
 - Sainfoin d'Espagne (*Galega officinalis*)
 - Topinambour (*Helianthus tuberosus*)
 - Sorgho d'Alep (*Sorghum halepense*)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BIÈVRE EST

PRIORISER LES ACTIONS



ACTIONS PRIORITAIRES

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
--------	-----------------------	--

ESPÈCES À FORT ENVAHISSEMENT (> 30 % DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Ambroisie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Voir arrêté préfectoral	
Solidage géant (<i>Solidago gigantea</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Ruisseau des Combes, la Fure, ruisseau de Frinquin, tourbière du Grand-Lemps, marais de Virieu
Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides, pelouses sèches	Les Prairies et les Martinières, Bletonnay, étangs de Saint-Didier-de-Bizonnes

ENVAHISSEMENT INTERMÉDIAIRE ↓

Renouées (<i>Reynoutria x bohemica</i> , <i>R. japonica</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Étangs de Saint-Didier-de-Bizonnes, tourbière du Grand-Lemps, étang de Côte-Manin, la Fure
Buddléia de David (<i>Buddleja davidii</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Ripisylves le long de la Fure
Vigne-vierge commune (<i>Parthenocissus inserta</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides (peupleraies, aulnaies)	Bletonnay, tourbière du Grand-Lemps, étangs de Saint-Didier-de-Bizonnes
Asters américains (<i>Symphyotrichum x salignum</i> , <i>S. novae-angliae</i>)	Cibler les secteurs à enjeux : zones humides	
Ailante glanduleux (<i>Ailanthis altissima</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	

ENVAHISSEMENT FAIBLE (< 5% DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Sorgho d'Alep (<i>Sorghum halepense</i>)	Espèce pour le moment plutôt présente en bord de route et en cultures, surveiller et traiter l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches, prairies d'intérêt)	
Sainfoin d'Espagne (<i>Galega officinalis</i>)	Surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux	
Mousse cactus (<i>Campylopus introflexus</i>)	Espèce pionnière qui tendrait à disparaître après plusieurs années, à surveiller	Tourbière du Grand-Lemps, étang du mas des Béroudières
Elodée du Canada (<i>Elodea canadensis</i>)	Espèce peu présente mais colonisant des milieux humides fragiles : agir si les populations ne sont pas encore trop étendues sinon contenir les foyers et surveiller la colonisation en milieux humides	Tourbière du Grand-Lemps
Balsamine de Balfour (<i>Impatiens balfourii</i>)	Surveiller et traiter dès l'apparition en milieux humides : berges des cours d'eaux, ripisylves	Zone humide du Moulin

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
Roquette d'Orient (<i>Bunias orientalis</i>)	Agir sur les stations connues et surveiller l'apparition de nouvelles stations. Espèce très problématique en prairie et cultures une fois installée.	
<i>Balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>)</i>	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	
Lampsane intermédiaire (<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i>)	Espèce peu renseignée ; surveiller la colonisation de milieux à enjeux forts et notamment les pelouses sèches	

ACTIONS SECONDAIRES

Mélilot blanc (<i>Melilotus albus</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux (pelouses sèches)	
Jonc tenu (<i>Juncus tenuis</i>)	Surveiller son impact potentiel sur les grèves exondées des étangs	Étang du mas des Béroudières, Bletonnay
Phytolaque d'Amérique (<i>Phytolacca americana</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : zones humides, prairies	
Brome purgatif (<i>Ceratochloa cathartica</i>)	Surveiller la colonisation sur le territoire	
Séneçon du Cap (<i>Senecio inaequidens</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux et notamment les pelouses sèches, actuellement semble plutôt présent en milieux anthropiques.	
Laurier-cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : boisements d'intérêt	
Topinambour (<i>Helianthus tuberosus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux, d'autant que la lutte peut s'avérer longue et difficile en cas de peuplements bien installés.	
Consoude de Russie (<i>Symphytum x uplandicum</i>)	Cibler les milieux à enjeux, peut former des populations denses en prairies mésophiles, fossés et mégaphorbiaies.	
Chêne rouge d'Amérique (<i>Quercus rubra</i>)	Surveiller son impact sur les milieux forestier, prairiaux, zones humides	Étang de Saint-Didier-de-Bizonnes



Impatiens glandulifera



Bunias orientalis



Galega officinalis



Solidago gigantea

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BIÈVRE EST

LISTES DES EEE RECENSÉES



NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT	% MAILLES PRÉSENCE
--------------	------------------	--------	--------------------

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AVÉRÉES ↓

Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	A	4,74
Amarante couchée	<i>Amaranthus deflexus</i> L., 1771	C	0,47
Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	B	16,11
Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	B	7,11
Ambroisie	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	A	40,76
Armoise annuelle	<i>Artemisia annua</i> L., 1753	B	1,42
Armoise des Frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	A	10,43
Aster à feuilles de saule	<i>Symphyotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	A	5,69
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	A	0,95
Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	A	0,47
Bident à fruits noirs	<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	B	3,32
Buddléia de David	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	A	18,48
Datura stramoine	<i>Datura stramonium</i> L., 1753	B	0,95
Élodée du Canada	<i>Elodea canadensis</i> Michx., 1803	A	0,95
Épilobe cilié	<i>Epilobium ciliatum</i> Raf., 1808	C	0,47
Érigéron de Sumatra	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	A	10,43
Érigéron du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	A	31,28
Lampsane intermédiaire	<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i> (M.Bieb.) Hayek, 1931	B	0,47
Lilas	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	B	0,95
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	C	11,37
Mousse cactus	<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid., 1819	C	1,42
Onagre à sépales rouges	<i>Oenothera glazioviana</i> Michelii, 1875	C	1,42
Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	B	1,90
Phytolaque d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	A	5,69
Renouée de Bohême	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtk & Chrtková, 1983	A	13,27
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	A	7,11
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	A	31,28
Roquette d'Orient	<i>Bunias orientalis</i> L., 1753	B	0,47
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	A	2,84
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	A	36,02
Sorgho d'Alep	<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers., 1805	A	4,27
Topinambour	<i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753	B	1,42
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	B	45,97
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	A	12,80

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES À SURVEILLER ↓

Brome purgatif	<i>Ceratochloa cathartica</i> (Vahl) Herter, 1940	D1	3,32
Chêne rouge d'Amérique	<i>Quercus rubra</i> L., 1753	D1	0,47
Consoude de Russie	<i>Symphytum x uplandicum</i> Nyman, 1855	D1	0,95
Crépide sacrée	<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	D1	7,58
Euphorbe maculée	<i>Euphorbia maculata</i> L., 1753	D1	0,95
Galinsoga quadriradié	<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	D1	1,42
Jonc tenu	<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	D1	6,16
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	D1	1,90
Matricaire fausse camomille	<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	D1	13,74
Millet capillaire	<i>Panicum capillare</i> L., 1753	D1	12,80
Oxalis dressé Oxalis de Dillenius	<i>Oxalis dillenii</i> Jacq., 1794	D1	0,47
Oxalis droit	<i>Oxalis stricta</i> L., 1753	D1	22,75
Panic dichotome	<i>Panicum dichotomiflorum</i> Michx., 1803	D1	1,42
Panic millet	<i>Panicum miliaceum</i> L., 1753	D1	0,47
Passerage de Virginie	<i>Lepidium virginicum</i> L., 1753	D1	1,90
Pin noir d'Autriche	<i>Pinus nigra</i> J.F.Arnold, 1785	D1	0,47
Platane d'Espagne	<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh., 1770	D1	0,47
Sainfoin d'Espagne	<i>Galega officinalis</i> L., 1753	D1	2,37
Sarracénie pourpre	<i>Sarracenia purpurea</i> L., 1753	D1	1,42
Sporobole à fleurs vaginées	<i>Sporobolus vaginiflorus</i> (Torr. ex A.Gray) Alf.Wood, 1861	D1	0,47
Sporobole des Indes	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	D1	0,47

QUI INFORMER ?

J'AI OBSERVÉ DE L'AMBROISIE



Je signale la présence de cette espèce grâce à la plateforme signalement ambroisie : signalement-ambroisie.atlasante.fr

J'AI OBSERVÉ UNE ESPÈCE EXOTIQUE
ÉMERGENTE SUR LE TERRITOIRE ISÉROIS



Je contacte Gentiana : gentiana@gentiana.org

J'AI UNE INTERROGATION SUR UNE
ESPÈCE (ÉCOLOGIE, MOYEN DE LUTTE...)



Je consulte le Centre de ressources « Espèces Exotiques Envahissantes » : especes-exotiques-envahissantes.fr

Je consulte le site internet de Gentiana et ses ressources documentaires : gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes

J'AI UNE INTERROGATION
SUR LA LÉGISLATION EN ISÈRE



Je consulte le site de la Direction Départementale Territoriale de l'Isère : www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Especes-envahissantes/Groupe-de-travail-Espes-Exotiques-Envahissantes-Flore

Pour en savoir plus sur la liste des plantes exotiques envahissantes de l'Isère :

Kopf M. Gaber C. Gourgues F., (2023). Plantes exotiques envahissantes de l'Isère. Volet 1 : liste hiérarchisée et statuts. Gentiana, société botanique dauphinoise. 46 p. + annexes

Cette synthèse des enjeux sur les Espèces Exotiques Envahissantes a été rédigée en 2025 par Gentiana.
Mise en page : Marion Sanz



GENTIANA Société botanique dauphinoise D.Villars
MNEI, 5 place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE
04 76 03 37 37 • <https://gentiana.org/>



SYNTHÈSE DES ENJEUX

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OISANS

2025



Qu'est-ce qu'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) ?

Pour être considéré comme « plante exotique envahissante », un taxon (espèce ou sous-espèce), répond à plusieurs critères (conformément aux définitions de l'IUCN ou du Conseil de l'Europe) :

- introduit par l'homme hors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'introduction est postérieure à 1492 ;
- naturalisé : capable de se reproduire et de se disséminer spontanément dans un écosystème donné avec une dynamique démographique positive (Munoz F, 2010) ;
- dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences négatives d'un point de vue écologique et/ou économique et/ou sanitaire et/ou sur la sécurité des biens et des personnes. De ce fait, cette définition exclut les espèces utilisées uniquement à des fins agricoles ou horticoles (ex : maïs, soja...) qui ne parviennent pas à se maintenir en dehors des parcelles exploitées. De même les espèces dites « messicoles » sont également exclues.

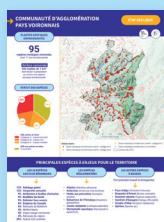
Réglementation

Les articles L 411-5 et L411-6 du code de l'environnement ainsi que l'arrêté du 14 février 2018 (complété par ceux du 10 mars 2020 et du 2 mars 2023) interdisent l'introduction dans le milieu naturel [...] et sur le territoire national, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout spécimen vivant d'une liste d'espèces définies au niveau européen. Ces espèces sont listées page suivantes et indiquées en **rouge** dans le tableau des actions.

Certaines espèces sont aussi réglementées au titre du code de la santé publique. Un arrêté départemental précise les obligations et modalités de lutte pour ces espèces en particulier (**Ambrosia artemisiifolia L.** ; **Ambrosia trifida L.**)

Ce document contient :

- une fiche « état des lieux » ;
- une fiche « prioriser les actions » ;
- la liste complète des espèces de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;
- qui informer ?



- La fiche « état des lieux » comprend des statistiques générales sur la présence des EEE, les statuts des espèces recensées sur le territoire ainsi que la liste des espèces réglementées.
- Une carte présente la répartition des EEE sur le territoire. Elle compile les données transmises par de nombreux partenaires (Tela botanica, le SymBHI, le département de l'Isère, Biodiv'Aura, Lo Parvi...). Le diagramme en bas de la fiche présente la part des dix espèces exotiques envahissantes avérées les plus présentes sur le territoire.



- La fiche « prioriser les actions » se présente sous la forme d'un tableau indiquant pour chaque espèce ou groupe d'espèces, le type d'action à entreprendre, quels milieux sont à cibler en priorité et des sites d'alerte sur lesquels l'espèce a été recensée.



- Les espèces présentes sur le territoire de la collectivité sont listées en fin de document. Le statut de l'espèce issu de la liste départementale est indiqué : A, B ou C pour les espèces exotiques envahissantes avérées selon leur niveau d'impact ; D pour les espèces émergentes et E pour les espèces non envahissantes. D1 et E1 correspondent aux espèces présentes sur le territoire de l'Isère tandis que D2 et E2 correspondent aux espèces non recensées sur le territoire départemental lors de la rédaction de la liste.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OISANS

ÉTAT DES LIEUX



PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

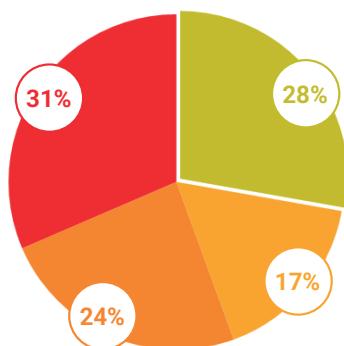
62

espèces exotiques recensées
dont 8 non envahissantes

Surface concernée

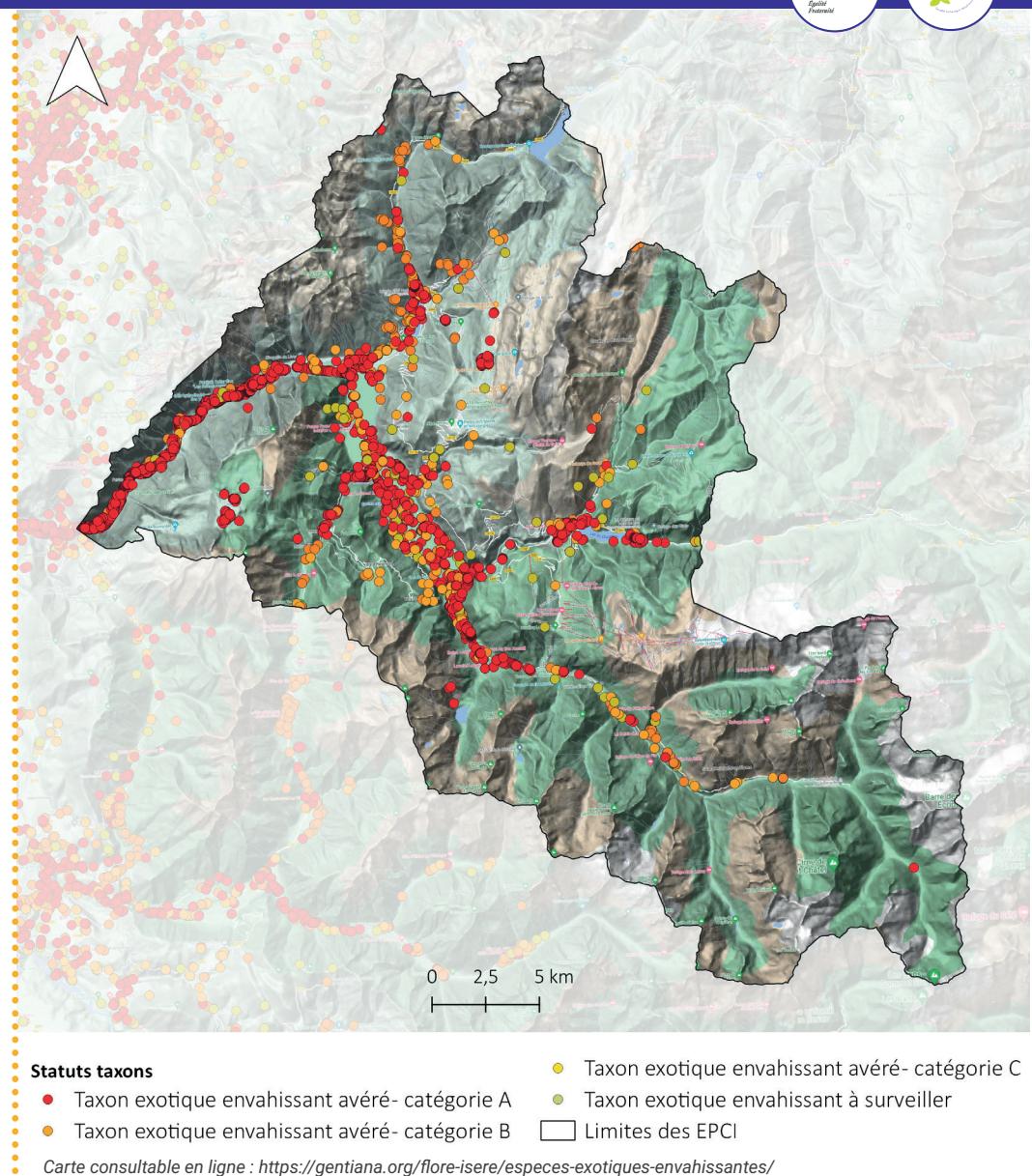
929 mailles de 1 km²
dont 20,45 % présentant
au moins une espèce
exotique envahissante

STATUT DES ESPÈCES



EEE avérée en Isère
Catégorie A : impact très fort
Catégorie B : impact fort
Catégorie C : impact modéré

EEE non avérée en Isère
À surveiller



PRINCIPALES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

LES 10 ESPÈCES LES PLUS RÉPANDUES

- ↓
- 13% Robinier faux-acacia
 - 13% Mélilot blanc
 - 12% Buddléia de David
 - 9% Vergerette annuelle
 - 7% Ambroisie
 - 6% Érigéron du Canada
 - 6% Lampsane intermédiaire
 - 4% Solidage géant
 - 3% Roquette d'Orient
 - 3% Sumac de Virginie
 - 23% Autres espèces exotiques envahissantes avérées

LES ESPÈCES RÉGLEMENTÉES

- ↓
- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
 - Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)
 - Elodée de Nuttal (*Elodea nuttallii*)
 - Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
 - Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)

LES AUTRES ESPÈCES À ENJEUX

Fort potentiel invasif et émergentes

- ↓
- Brome sans arêtes (*Bromopsis inermis*)
 - Roquette d'Orient (*Bunias orientalis*)
 - Sainfoin d'Espagne (*Galega officinalis*)
 - Spirées (*Spiraea sp.*)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OISANS

PRIORISER LES ACTIONS



ACTIONS PRIORITAIRES

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
ESPÈCES À FORT ENVAHISSEMENT (> 30 % DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓		
Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides, pelouses et coteaux secs	Long de la Romanche et du Vénéon, marais de Vieille Morte, zone humide de la Lignarre
Buddléia de David (<i>Buddleja davidii</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Le Vénéon, la Romanche, plaine de Bourg-d'Oisans

ENVAHISSEMENT INTERMÉDIAIRE ↓

Ambroisie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Voir arrêté préfectoral	
Lampsane intermédiaire (<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i>)	Surveiller la colonisation de milieux à enjeux forts et notamment les pelouses sèches	
Solidages (<i>Solidago gigantea</i> , <i>S. canadensis</i>) ; Renouées (<i>Reynoutria x bohemica</i> , <i>R. japonica</i> , <i>R. sachalinensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Plaine de Bourg-d'Oisans
Roquette d'Orient (<i>Bunias orientalis</i>)	Agir sur les stations connues et surveiller l'apparition de nouvelles stations. Espèce très problématique en prairie et cultures une fois installée	
Sumac de Virginie (<i>Rhus typhina</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides, pelouses sèches	
Balsamine de Balfour (<i>Impatiens balfourii</i>)	Surveiller les milieux humides à enjeux : berges des cours d'eaux, ripisylves	
Balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	

ENVAHISSEMENT FAIBLE (< 5% DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Elodée de Nuttal (<i>Elodea nuttallii</i>), Elodée du Canada (<i>Elodea canadensis</i>)	Espèce peu présente mais colonisant des milieux humides fragiles : agir si les populations ne sont pas encore trop étendues sinon contenir les foyers et surveiller la colonisation en milieux humides	Tourbière des lacs Carrelet et Fauçille, lacs Noir, Besson et Rond, lacs du plateau du Taillefer
Brome sans arêtes (<i>Bromopsis inermis</i>)	Surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches)	
Ailante glanduleux (<i>Ailanthus altissima</i>) ; Berce du Caucase (<i>Heracleum mantegazzianum</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	
Asters américains (<i>Symphyotrichum x salignum</i> , <i>S. novae-angliae</i>)	Cibler les secteurs à enjeux : présence à proximité de zones humides d'intérêt	Plaine de Bourg-d'Oisans

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
Vigne-vierge commune (<i>Parthenocissus inserta</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides (peupleraies, aulnaies)	Le long de la Romanche
Sainfoin d'Espagne (<i>Galega officinalis</i>)	Surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux	
Spirée blanche (<i>Spiraea alba</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides et limiter la formation de massifs denses	

ACTIONS SECONDAIRES

Mélilot blanc (<i>Melilotus albus</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux et alluviaux (bancs de galets)
Jonc tenu (<i>Juncus tenuis</i>)	Surveiller son impact potentiel sur les grèves exondées des étangs et les milieux humides
Cotonéaster horizontal (<i>Cotoneaster horizontalis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : pelouses et coteaux secs (contribue à la fermeture de ces milieux)
Lupin royal (<i>Lupinus x regalis</i>)	Surveiller son impact sur les milieux prairiaux
Laurier-cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : boisements d'intérêt
Séneçon du Cap (<i>Senecio inaequidens</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux (pelouses sèches) et alluviaux (bancs de galets), actuellement semble plutôt présent en milieux anthropiques.
Topinambour (<i>Helianthus tuberosus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux, d'autant que la lutte peut s'avérer longue et difficile en cas de peuplements bien installés.
Symphorine à fruits blancs (<i>Syphoricarpos albus</i>)	Surveiller la colonisation sur le territoire. Non recensée en milieu naturel.



Elodea nuttallii



Galega officinalis



Spiraea x-billardii



Buddleia davidii

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OISANS

LISTES DES EEE RECENSÉES



NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT	% MAILLES PRÉSENCE
--------------	------------------	--------	--------------------

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AVÉRÉES ↓

Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	A	0,75
Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	B	1,29
Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	B	0,11
Ambroisie	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	A	3,98
Armoise des Frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	A	0,43
Aster à feuilles de saule	<i>Sympyotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	A	0,32
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	A	1,40
Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	A	1,29
Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier, 1895	B	0,43
Bident à fruits noirs	<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	B	0,11
Brome sans arêtes	<i>Bromopsis inermis</i> (Leyss.) Holub, 1973	C	0,86
Buddléia de David	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	A	7,00
Cotonéaster horizontal	<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne., 1879	C	0,54
Datura stramoine	<i>Datura stramonium</i> L., 1753	B	0,11
Élodée de Nuttal	<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John, 1920	A	1,08
Élodée du Canada	<i>Elodea canadensis</i> Michx., 1803	A	0,54
Érigéron de Sumatra	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	A	0,11
Érigéron du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	A	3,77
Hémérocalle fauve	<i>Hemerocallis fulva</i> (L.) L., 1762	C	0,11
Lampsane intermédiaire	<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i> (M.Bieb.) Hayek, 1931	B	3,66
Lilas	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	B	0,43
Lupin royal	<i>Lupinus x regalis</i> Bergmans, 1924	C	0,32
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	C	7,64
Onagre à petites fleurs	<i>Oenothera parviflora</i> L., 1759	C	0,11
Onagre à sépales rouges	<i>Oenothera glazioviana</i> Micheli, 1875	C	0,43
Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	B	0,54
Renouée de Bohême	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtk & Chrtková, 1983	A	1,51
Renouée de Sakhaline	<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F.Schmidt) Nakai, 1922	B	0,11
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	A	0,11
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	A	8,07
Roquette d'Orient	<i>Bunias orientalis</i> L., 1753	B	2,05
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	A	0,22
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	B	0,22
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	A	2,58
Spirée blanche	<i>Spiraea alba</i> Du Roi, 1772	C	0,11
Sumac de Virginie	<i>Rhus typhina</i> L., 1756	C	2,05
Topinambour	<i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753	B	0,11
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	B	5,49
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	A	0,22

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES À SURVEILLER ↓

Alysse blanche	<i>Berteroa incana</i> (L.) DC., 1821	D1	0,11
Amarante blanche	<i>Amaranthus albus</i> L., 1759	D1	0,11
Cornouiller soyeux	<i>Cornus sericea</i> L., 1771	D1	0,11
Euphorbe maculée	<i>Euphorbia maculata</i> L., 1753	D1	0,54
Euphorbe prostrée	<i>Euphorbia prostrata</i> Aiton, 1789	D1	0,11
Galinsoga quadriradié	<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	D1	0,97
Jonc tenu	<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	D1	0,75
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	D1	0,32
Matricaire fausse camomille	<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	D1	2,37
Millet capillaire	<i>Panicum capillare</i> L., 1753	D1	0,75
Oxalis droit	<i>Oxalis stricta</i> L., 1753	D1	1,08
Passerage de Virginie	<i>Lepidium virginicum</i> L., 1753	D1	0,11
Pin noir d'Autriche	<i>Pinus nigra</i> J.F.Arnold, 1785	D1	1,61
Sainfoin d'Espagne	<i>Galega officinalis</i> L., 1753	D1	0,11
Symphorine à fruits blancs	<i>Symporicarpos albus</i> (L.) S.F.Blake, 1914	D1	0,11

QUI INFORMER ?

J'AI OBSERVÉ DE L'AMBROISIE



Je signale la présence de cette espèce grâce à la plateforme signalement ambroisie : signalement-ambroisie.atlasante.fr

J'AI OBSERVÉ UNE ESPÈCE EXOTIQUE
ÉMERGENTE SUR LE TERRITOIRE ISÉROIS



Je contacte Gentiana : gentiana@gentiana.org

J'AI UNE INTERROGATION SUR UNE
ESPÈCE (ÉCOLOGIE, MOYEN DE LUTTE...)



Je consulte le Centre de ressources « Espèces Exotiques Envahissantes » : especes-exotiques-envahissantes.fr

Je consulte le site internet de Gentiana et ses ressources documentaires : gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes

J'AI UNE INTERROGATION
SUR LA LÉGISLATION EN ISÈRE



Je consulte le site de la Direction Départementale Territoriale de l'Isère : www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Especes-envahissantes/Groupe-de-travail-Espes-Exotiques-Envahissantes-Flore

Pour en savoir plus sur la liste des plantes exotiques envahissantes de l'Isère :

Kopf M. Gaber C. Gourgues F., (2023). Plantes exotiques envahissantes de l'Isère. Volet 1 : liste hiérarchisée et statuts. Gentiana, société botanique dauphinoise. 46 p. + annexes

Cette synthèse des enjeux sur les Espèces Exotiques Envahissantes a été rédigée en 2025 par Gentiana.
Mise en page : Marion Sanz



GENTIANA Société botanique dauphinoise D.Villars
MNEI, 5 place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE
04 76 03 37 37 • <https://gentiana.org/>



SYNTHÈSE DES ENJEUX

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA MATHEYSINE

2025



Qu'est-ce qu'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) ?

Pour être considéré comme « plante exotique envahissante », un taxon (espèce ou sous-espèce), répond à plusieurs critères (conformément aux définitions de l'IUCN ou du Conseil de l'Europe) :

- introduit par l'homme hors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'introduction est postérieure à 1492 ;
- naturalisé : capable de se reproduire et de se disséminer spontanément dans un écosystème donné avec une dynamique démographique positive (Munoz F, 2010) ;
- dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences négatives d'un point de vue écologique et/ou économique et/ou sanitaire et/ou sur la sécurité des biens et des personnes. De ce fait, cette définition exclut les espèces utilisées uniquement à des fins agricoles ou horticoles (ex : maïs, soja...) qui ne parviennent pas à se maintenir en dehors des parcelles exploitées. De même les espèces dites « messicoles » sont également exclues.

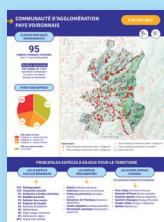
Réglementation

Les articles L 411-5 et L411-6 du code de l'environnement ainsi que l'arrêté du 14 février 2018 (complété par ceux du 10 mars 2020 et du 2 mars 2023) interdisent l'introduction dans le milieu naturel [...] et sur le territoire national, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout spécimen vivant d'une liste d'espèces définies au niveau européen. Ces espèces sont listées page suivantes et indiquées en **rouge** dans le tableau des actions.

Certaines espèces sont aussi réglementées au titre du code de la santé publique. Un arrêté départemental précise les obligations et modalités de lutte pour ces espèces en particulier (**Ambrosia artemisiifolia L.** ; **Ambrosia trifida L.**)

Ce document contient :

- une fiche « état des lieux » ;
- une fiche « prioriser les actions » ;
- la liste complète des espèces de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;
- qui informer ?



- La fiche « état des lieux » comprend des statistiques générales sur la présence des EEE, les statuts des espèces recensées sur le territoire ainsi que la liste des espèces réglementées.
- Une carte présente la répartition des EEE sur le territoire. Elle compile les données transmises par de nombreux partenaires (Tela botanica, le SymBHI, le département de l'Isère, Biodiv'Aura, Lo Parvi...). Le diagramme en bas de la fiche présente la part des dix espèces exotiques envahissantes avérées les plus présentes sur le territoire.



- La fiche « prioriser les actions » se présente sous la forme d'un tableau indiquant pour chaque espèce ou groupe d'espèces, le type d'action à entreprendre, quels milieux sont à cibler en priorité et des sites d'alerte sur lesquels l'espèce a été recensée.



- Les espèces présentes sur le territoire de la collectivité sont listées en fin de document. Le statut de l'espèce issu de la liste départementale est indiqué : A, B ou C pour les espèces exotiques envahissantes avérées selon leur niveau d'impact ; D pour les espèces émergentes et E pour les espèces non envahissantes. D1 et E1 correspondent aux espèces présentes sur le territoire de l'Isère tandis que D2 et E2 correspondent aux espèces non recensées sur le territoire départemental lors de la rédaction de la liste.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA MATHEYSINE

ÉTAT DES LIEUX



PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

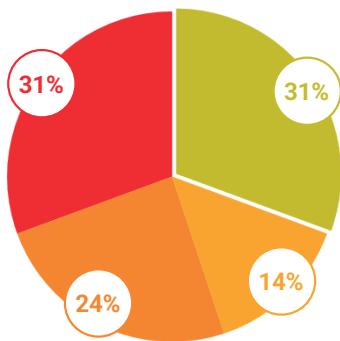
59

espèces exotiques recensées
dont 10 non envahissantes

Surface concernée

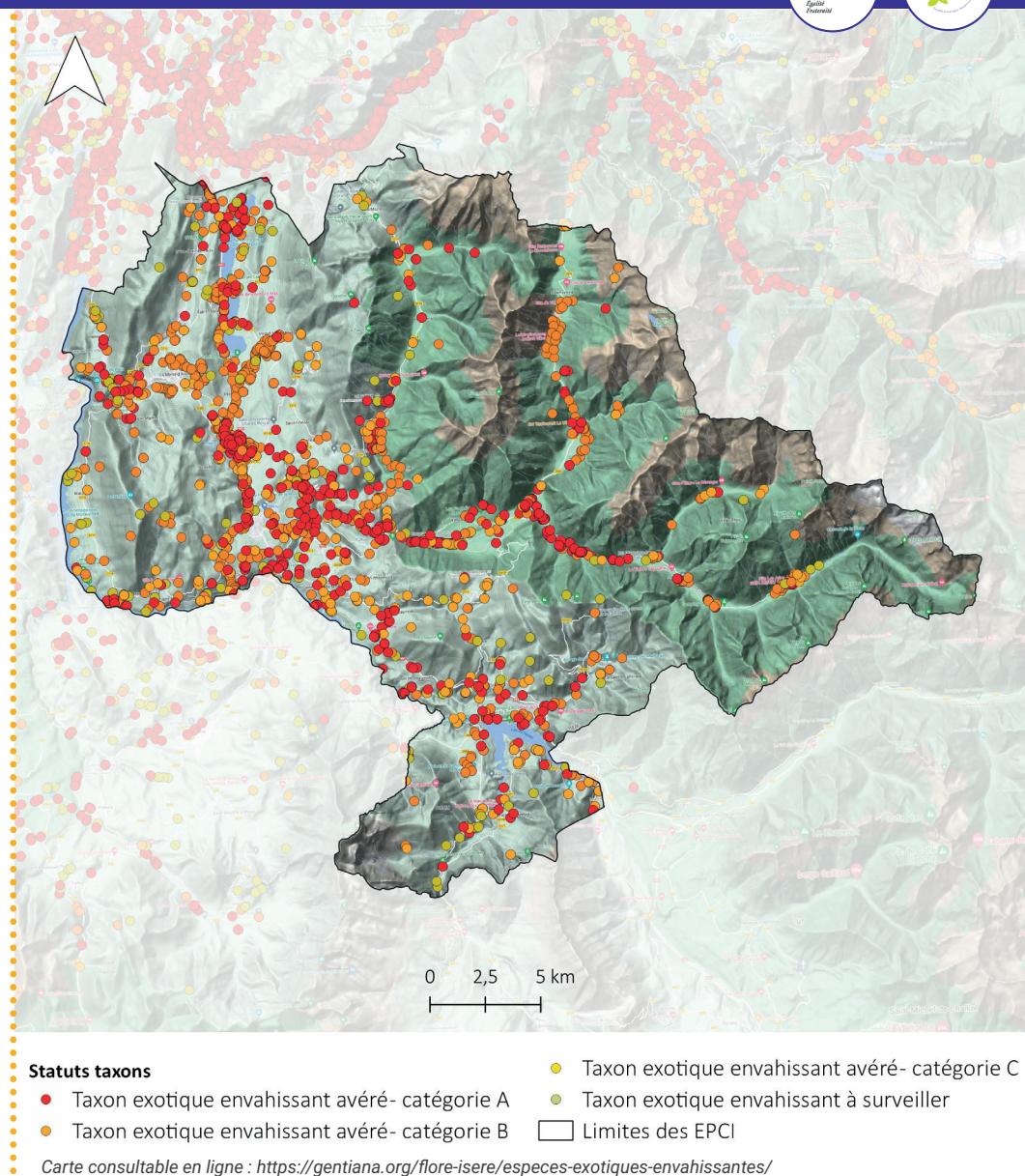
809 mailles de 1 km²
dont 41,41 % présentant
au moins une espèce
exotique envahissante

STATUT DES ESPÈCES



EEE avérée en Isère
Catégorie A : impact très fort
Catégorie B : impact fort
Catégorie C : impact modéré

EEE non avérée en Isère
À surveiller



PRINCIPALES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

LES 10 ESPÈCES LES PLUS RÉPANDUES

- ↓
- 16% Mélilot blanc
 - 15% Roquette d'Orient
 - 10% Robinier faux-acacia
 - 10% Vergerette annuelle
 - 7% Érigéron du Canada
 - 7% Berce du Caucase
 - 6% Buddléia de David
 - 3% Renouée de Bohême
 - 3% Ambroisie
 - 3% Renouée du Japon
 - 20% Autres espèces exotiques envahissantes avérées

LES ESPÈCES RÉGLEMENTÉES

- ↓
- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
 - Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)
 - Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
 - Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)

LES AUTRES ESPÈCES À ENJEUX

Fort potentiel invasif et émergentes

- ↓
- Brome sans arêtes (*Bromopsis inermis*)
 - Roquette d'Orient (*Bunias orientalis*)
 - Balsamine de Balfour (*Impatiens balfourii*)
 - Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA MATHEYSINE

PRIORISER LES ACTIONS



ACTIONS PRIORITAIRES

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
--------	-----------------------	--

ESPÈCES À FORT ENVAHISSEMENT (> 30 % DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Roquette d'Orient (<i>Bunias orientalis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides, prairies d'intérêt. Espèce très problématique en prairie et cultures une fois installée	ENS du marais de la Mure, marais des Allards
--	--	--

ENVAHISSEMENT INTERMÉDIAIRE ↓

Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides, pelouses et coteaux secs	Le long de la Bonne
Berce du Caucase (<i>Heracleum mantegazzianum</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	
Buddléia de David (<i>Buddleja davidii</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Le long de la Bonne, le Béranger, la Malsanne, la Roizonne, zone humide de la Traverse
Renouées (<i>Reynoutria x bohemica</i> ; <i>Reynoutria japonica</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Étangs du Crey et de la Centrale, la Roizonne
Ambroisie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Voir arrêté préfectoral	
Solidages (<i>Solidago gigantea</i> , <i>S. canadensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Fontaine pelouse, Pontcharra, les marais

ENVAHISSEMENT FAIBLE (< 5% DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Asters américains (<i>Symphyotrichum x salignum</i> , <i>S. novae-angliae</i>)	Cibler les secteurs à enjeux : zones humides	Le long du Drac, tuffière de Savaux, marais de la Citadelle, marais de la Mure Sud, zone humide des Théneaux
Vigne-vierge commune (<i>Parthenocissus inserta</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides (peupleraies, aulnaies)	Long de la Bonne, marais des Gonothéaumes, marais des Allards et du marais de la Pivodiére
Balsamine de Balfour (<i>Impatiens balfourii</i>)	Surveiller les milieux humides à enjeux : berges des cours d'eaux, ripisylves	Bonne Amont, Malsanne et Roizonne
Lampsane intermédiaire (<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i>)	Surveiller la colonisation de milieux à enjeux forts et notamment les pelouses sèches	
Balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>) Ailante glanduleux (<i>Ailanthus altissima</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
Brome sans arêtes (<i>Bromopsis inermis</i>)	Surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches)	
Erable négundo (<i>Acer negundo</i>)	Cibler les milieux à enjeux : ripisylves et boisements alluviaux	
Jacinthe d'eau (<i>Pontederia crassipes</i>)	Espèce très envahissante et dommageable pour les milieux humides : vérifier la donnée qui est assez ancienne et agir selon l'envahissement par arrachage	

ACTIONS SECONDAIRES

Mélilot blanc (<i>Melilotus albus</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux (pelouses sèches) et alluviaux (bancs de galets)	
Séneçon du Cap (<i>Senecio inaequidens</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux (pelouses sèches) et alluviaux (bancs de galets), actuellement semble plutôt présent en milieux anthropiques	
Jonc tenu (<i>Juncus tenuis</i>)	Surveiller son impact potentiel sur les grèves exondées des étangs et les milieux humides	
Consoude de Russie (<i>Sympphytum x uplandicum</i>)	Cibler les milieux à enjeux, peut former des populations denses en prairies mésophiles, fossés et mégaphorbiaies	
Cotonéaster horizontal (<i>Cotoneaster horizontalis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : pelouses et coteaux secs (contribute à la fermeture de ces milieux)	Combe de Ribaudier
Lupin royal (<i>Lupinus x regalis</i>)	Surveiller son impact sur les milieux prairiaux	
Paspale dilaté (<i>Paspalum dilatatum</i>)	Espèce dont l'impact sur les zones humides est à préciser	
Laurier-cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : boisements d'intérêt	
Symphorine à fruits blancs (<i>Symporicarpos albus</i>)	Surveiller la colonisation sur le territoire	



Heracleum mantegazzianum



Impatiens balfourii



Pathenocissus inserta



Bunias orientalis

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA MATHEYSINE

LISTES DES EEE RECENSÉES



NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT	% MAILLES PRÉSENCE
--------------	------------------	--------	--------------------

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AVÉRÉES ↓

Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	A	0,25
Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	B	1,11
Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	B	1,73
Ambroisie	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	A	3,46
Armoise annuelle	<i>Artemisia annua</i> L., 1753	B	0,12
Armoise des Frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	A	2,47
Aster à feuilles de saule	<i>Symphyotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	A	2,22
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	A	1,48
Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	A	0,74
Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier, 1895	B	6,92
Bident à fruits noirs	<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	B	0,12
Brome sans arêtes	<i>Bromopsis inermis</i> (Leyss.) Holub, 1973	C	0,37
Buddléia de David	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	A	6,80
Cotonéaster horizontal	<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne., 1879	C	0,25
Erable négundo	<i>Acer negundo</i> L., 1753	B	0,12
Érigéron de Sumatra	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	A	0,62
Érigéron du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	A	7,29
Hémérocalle fauve	<i>Hemerocallis fulva</i> (L.) L., 1762	C	0,12
Lampsane intermédiaire	<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i> (M.Bieb.) Hayek, 1931	B	1,48
Lilas	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	B	0,74
Lupin royal	<i>Lupinus x regalis</i> Bergmans, 1924	C	0,25
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	C	17,06
Mousse cactus	<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid., 1819	C	0,12
Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	B	0,37
Renouée de Bohême	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtk & Chrtková, 1983	A	3,58
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	A	3,09
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	A	10,75
Roquette d'Orient	<i>Bunias orientalis</i> L., 1753	B	15,95
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	A	1,36
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	B	0,25
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	A	2,84
Sumac de Virginie	<i>Rhus typhina</i> L., 1756	C	0,12
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	B	10,26
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	A	1,61

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES À SURVEILLER ↓

Alysse blanche	<i>Berteroa incana</i> (L.) DC., 1821	D1	0,37
Brome purgatif	<i>Ceratochloa cathartica</i> (Vahl) Herter, 1940	D1	0,25
Consoude de Russie	<i>Symphytum x uplandicum</i> Nyman, 1855	D1	0,49
Crépide sacrée	<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	D1	3,09
Galinsoga quadriradié	<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	D1	0,62
Impatiente à petites fleurs	<i>Impatiens parviflora</i> DC., 1824	D1	0,12
Jacinthe d'eau	<i>Pontederia crassipes</i> Mart., 1823	D2	0,12
Jonc tenu	<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	D1	0,74
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	D1	0,12
Matricaire fausse camomille	<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	D1	3,58
Millet capillaire	<i>Panicum capillare</i> L., 1753	D1	1,73
Oxalis droit	<i>Oxalis stricta</i> L., 1753	D1	0,49
Passerage de Virginie	<i>Lepidium virginicum</i> L., 1753	D1	0,12
Pin noir d'Autriche	<i>Pinus nigra</i> J.F.Arnold, 1785	D1	3,83
Symphorine à fruits blancs	<i>Symporicarpos albus</i> (L.) S.F.Blake, 1914	D1	0,12

QUI INFORMER ?

J'AI OBSERVÉ DE L'AMBROISIE



Je signale la présence de cette espèce grâce à la plateforme signalement ambroisie : signalement-ambroisie.atlasante.fr

J'AI OBSERVÉ UNE ESPÈCE EXOTIQUE
ÉMERGENTE SUR LE TERRITOIRE ISÉROIS



Je contacte Gentiana : gentiana@gentiana.org

J'AI UNE INTERROGATION SUR UNE
ESPÈCE (ÉCOLOGIE, MOYEN DE LUTTE...)



Je consulte le Centre de ressources « Espèces Exotiques Envahissantes » : especes-exotiques-envahissantes.fr

Je consulte le site internet de Gentiana et ses ressources documentaires : gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes

J'AI UNE INTERROGATION
SUR LA LÉGISLATION EN ISÈRE



Je consulte le site de la Direction Départementale Territoriale de l'Isère : www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Especes-envahissantes/Groupe-de-travail-Espes-Exotiques-Envahissantes-Flore

Pour en savoir plus sur la liste des plantes exotiques envahissantes de l'Isère :

Kopf M. Gaber C. Gourgues F., (2023). Plantes exotiques envahissantes de l'Isère. Volet 1 : liste hiérarchisée et statuts. Gentiana, société botanique dauphinoise. 46 p. + annexes

Cette synthèse des enjeux sur les Espèces Exotiques Envahissantes a été rédigée en 2025 par Gentiana.
Mise en page : Marion Sanz



GENTIANA Société botanique dauphinoise D.Villars
MNEI, 5 place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE
04 76 03 37 37 • <https://gentiana.org/>



SYNTHÈSE DES ENJEUX

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU MASSIF DU VERCORS

2025



Qu'est-ce qu'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) ?

Pour être considéré comme « plante exotique envahissante », un taxon (espèce ou sous-espèce), répond à plusieurs critères (conformément aux définitions de l'IUCN ou du Conseil de l'Europe) :

- introduit par l'homme hors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'introduction est postérieure à 1492 ;
- naturalisé : capable de se reproduire et de se disséminer spontanément dans un écosystème donné avec une dynamique démographique positive (Munoz F, 2010) ;
- dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences négatives d'un point de vue écologique et/ou économique et/ou sanitaire et/ou sur la sécurité des biens et des personnes. De ce fait, cette définition exclut les espèces utilisées uniquement à des fins agricoles ou horticoles (ex : maïs, soja...) qui ne parviennent pas à se maintenir en dehors des parcelles exploitées. De même les espèces dites « messicoles » sont également exclues.

Réglementation

Les articles L 411-5 et L411-6 du code de l'environnement ainsi que l'arrêté du 14 février 2018 (complété par ceux du 10 mars 2020 et du 2 mars 2023) interdisent l'introduction dans le milieu naturel [...] et sur le territoire national, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout spécimen vivant d'une liste d'espèces définies au niveau européen. Ces espèces sont listées page suivantes et indiquées en **rouge** dans le tableau des actions.

Certaines espèces sont aussi réglementées au titre du code de la santé publique. Un arrêté départemental précise les obligations et modalités de lutte pour ces espèces en particulier (**Ambrosia artemisiifolia L.** ; **Ambrosia trifida L.**)

Ce document contient :

- une fiche « état des lieux » ;
- une fiche « prioriser les actions » ;
- la liste complète des espèces de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;
- qui informer ?



- La fiche « état des lieux » comprend des statistiques générales sur la présence des EEE, les statuts des espèces recensées sur le territoire ainsi que la liste des espèces réglementées.
- Une carte présente la répartition des EEE sur le territoire. Elle compile les données transmises par de nombreux partenaires (Tela botanica, le SymBHI, le département de l'Isère, Biodiv'Aura, Lo Parvi...). Le diagramme en bas de la fiche présente la part des dix espèces exotiques envahissantes avérées les plus présentes sur le territoire.



- La fiche « prioriser les actions » se présente sous la forme d'un tableau indiquant pour chaque espèce ou groupe d'espèces, le type d'action à entreprendre, quels milieux sont à cibler en priorité et des sites d'alerte sur lesquels l'espèce a été recensée.



- Les espèces présentes sur le territoire de la collectivité sont listées en fin de document. Le statut de l'espèce issu de la liste départementale est indiqué : A, B ou C pour les espèces exotiques envahissantes avérées selon leur niveau d'impact ; D pour les espèces émergentes et E pour les espèces non envahissantes. D1 et E1 correspondent aux espèces présentes sur le territoire de l'Isère tandis que D2 et E2 correspondent aux espèces non recensées sur le territoire départemental lors de la rédaction de la liste.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MASSIF DU VERCORS

ÉTAT DES LIEUX



PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

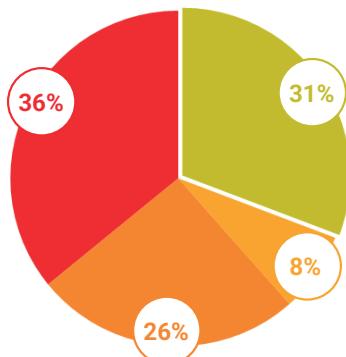
43

espèces exotiques recensées
dont 4 non envahissantes

Surface concernée

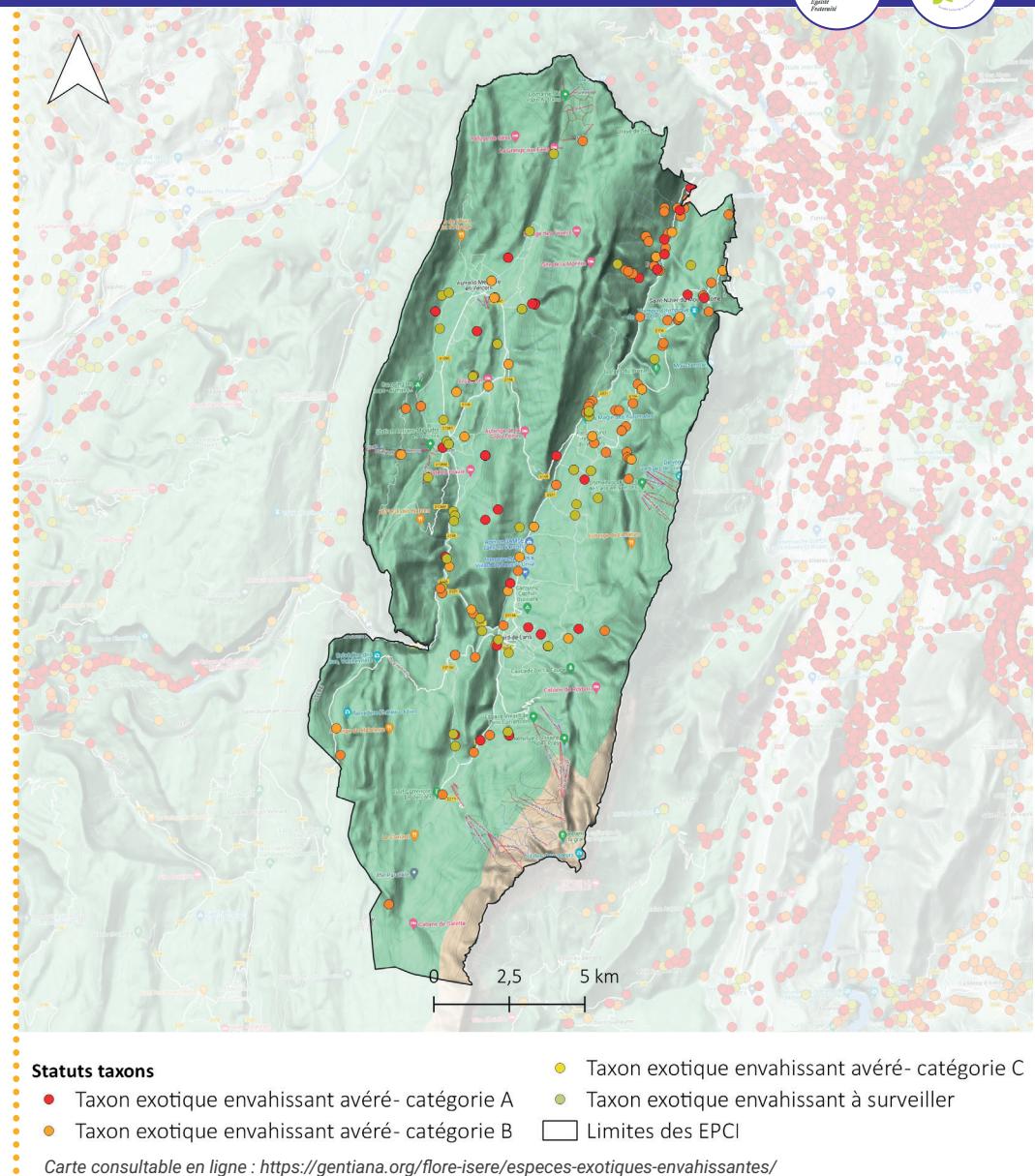
309 mailles de 1 km²
dont 28,8 % présentant
au moins une espèce
exotique envahissante

STATUT DES ESPÈCES



EEE avérée en Isère
Catégorie A : impact très fort
Catégorie B : impact fort
Catégorie C : impact modéré

EEE non avérée en Isère
À surveiller



PRINCIPALES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

LES 10 ESPÈCES LES PLUS RÉPANDUES

- ↓
- 16% Lampsane intermédiaire
 - 15% Mélilot blanc
 - 13% Roquette d'Orient
 - 10% Vergerette annuelle
 - 5% Solidage géant
 - 4% Ambroisie
 - 4% Armoise des Frères Verlot
 - 4% Brome sans arêtes
 - 4% Érigéron du Canada
 - 3% Renouée du Japon
 - 23% Autres espèces exotiques envahissantes avérées

LES ESPÈCES RÉGLEMENTÉES

- ↓
- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
 - Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)
 - Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
 - Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)

LES AUTRES ESPÈCES À ENJEUX

Fort potentiel invasif et émergentes

- ↓
- Brome sans arêtes (*Bromopsis inermis*)
 - Roquette d'Orient (*Bunias orientalis*)
 - Topinambour (*Helianthus tuberosus*)
 - Spirées (*Spiraea sp.*)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MASSIF DU VERCORS

PRIORISER LES ACTIONS



ACTIONS PRIORITAIRES

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
--------	-----------------------	---

ENVAHISSEMENT INTERMÉDIAIRE ↓

Lampsane intermédiaire (<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i>)	Colonise principalement les bords de route et les milieux anthropisés. Surveiller la colonisation de milieux à enjeux forts et notamment les pelouses sèches
Roquette d'Orient (<i>Bunias orientalis</i>)	Agir sur les stations connues et surveiller l'apparition de nouvelles stations. Espèce très problématique en prairie et cultures une fois installée
Renouées (<i>Reynoutria japonica</i> , <i>R. x bohemica</i> , <i>R. sachalinensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : prairies humides
Solidage géant (<i>Solidago gigantea</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides (bas-marais, prairies humides)
Ambroisie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Voir arrêté préfectoral

ENVAHISSEMENT FAIBLE (< 5% DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Brome sans arêtes (<i>Bromopsis inermis</i>)	Surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches, zones humides, prairies d'intérêt)	
Buddléia de David (<i>Buddleja davidii</i>)	Agir sur les stations connues et surveiller l'apparition de nouvelles stations	
Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides, pelouses et coteaux secs	
Mousse cactus (<i>Campylopus introflexus</i>)	Espèce pionnière qui tendrait à disparaître après plusieurs années, à surveiller	
Balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>), Ailante glanduleux (<i>Ailanthus altissima</i>), Berce du Caucase (<i>Heracleum mantegazzianum</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	
Spirée de Billard (<i>Spiraea x billiardii</i>)	Cibler les milieux à enjeux : pelouses maigres d'intérêt, limiter la formation de massifs denses	Nardaies du col du Liorin
Elodée du Canada (<i>Elodea canadensis</i>)	Espèce peu présente mais colonisant des milieux humides fragiles : agir si les populations ne sont pas encore trop étendues sinon contenir les foyers et surveiller la colonisation en milieux humides	Lit de la Bourne
Asters américains (<i>Symphyotrichum x salignum</i> , <i>S. novae-angliae</i>)	Cibler les secteurs à enjeux : zones humides	Pourouze et les Cochettes

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
--------	-----------------------	---

ACTIONS SECONDAIRES

Mélilot blanc (<i>Melilotus albus</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux (pelouses sèches)	
Consoude de Russie (<i>Sympphytum x uplandicum</i>)	Cibler les milieux à enjeux, peut former des populations denses en prairies mésophiles, fossés et mégaphorbiaies	
Jonc tenu (<i>Juncus tenuis</i>)	Surveiller son impact potentiel sur les grèves exondées des étangs et les milieux humides	Étang de Rochetière
Topinambour (<i>Helianthus tuberosus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux, d'autant que la lutte peut s'avérer longue et difficile en cas de peuplements bien installés	
Séneçon du Cap (<i>Senecio inaequidens</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux (pelouses sèches)	
Symphorine à fruits blancs (<i>Symphoricarpos albus</i>)	Surveiller son impact sur les milieux humides	
Lupin royal (<i>Lupinus x regalis</i>)	Surveiller son impact sur les milieux prairiaux	
Lilas (<i>Syringa vulgaris</i>)	Surveiller son impact sur les boisements marécageux (saulaies)	Long de la Bourne



Impatiens glandulifera



Bunias orientalis



Spiraea x billardii



Renouées



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MASSIF DU VERCORS

LISTES DES EEE RECENSÉES



NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT	% MAILLES PRÉSENCE
--------------	------------------	--------	-----------------------

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AVÉRÉES ↓

Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	A	0,32
Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	B	0,97
Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	B	0,32
Ambroisie	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	A	1,62
Armoise des Frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	A	1,62
Aster à feuilles de saule	<i>Symphyotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	A	0,32
Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	A	0,65
Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier, 1895	B	0,32
Brome sans arêtes	<i>Bromopsis inermis</i> (Leyss.) Holub, 1973	C	1,62
Buddléia de David	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	A	0,97
Élodée du Canada	<i>Elodea canadensis</i> Michx., 1803	A	0,32
Érigéron de Sumatra	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	A	0,65
Érigéron du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	A	1,62
Lampsane intermédiaire	<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i> (M.Bieb.) Hayek, 1931	B	6,47
Lilas	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	B	0,97
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	C	6,15
Mousse cactus	<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid., 1819	C	0,65
Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	B	0,32
Renouée de Bohême	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtk & Chrtková, 1983	A	0,65
Renouée de Sakhaline	<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F.Schmidt) Nakai, 1922	B	0,32
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	A	1,29
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	A	0,97
Roquette d'Orient	<i>Bunias orientalis</i> L., 1753	B	5,18
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	A	0,32
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	A	1,94
Topinambour	<i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753	B	0,32
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	B	4,21

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES À SURVEILLER ↓

Abutilon de Théophraste	<i>Abutilon theophrasti</i> Medik., 1787	D1	0,32
Brome purgatif	<i>Ceratochloa cathartica</i> (Vahl) Herter, 1940	D1	0,32
Consoude de Russie	<i>Symphytum x uplandicum</i> Nyman, 1855	D1	3,24
Galinsoga quadriradié	<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	D1	0,65
Jonc ténu	<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	D1	0,65
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	D1	0,32
Matricaire fausse camomille	<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	D1	6,15
Pin noir d'Autriche	<i>Pinus nigra</i> J.F.Arnold, 1785	D1	0,32
Rudbeckie hérissée	<i>Rudbeckia hirta</i> L., 1753	D2	0,32
Spirée de Billiard	<i>Spiraea x billiardii</i> Hérincq, 1857	D2	0,65
Sporobole des Indes	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	D1	0,32
Symphorine à fruits blancs	<i>Symporicarpos albus</i> (L.) S.F.Blake, 1914	D1	0,32

QUI INFORMER ?

J'AI OBSERVÉ DE L'AMBROISIE



Je signale la présence de cette espèce grâce à la plateforme signalement ambroisie : signalement-ambroisie.atlasante.fr

J'AI OBSERVÉ UNE ESPÈCE EXOTIQUE
ÉMERGENTE SUR LE TERRITOIRE ISÉROIS



Je contacte Gentiana : gentiana@gentiana.org

J'AI UNE INTERROGATION SUR UNE
ESPÈCE (ÉCOLOGIE, MOYEN DE LUTTE...)



Je consulte le Centre de ressources « Espèces Exotiques Envahissantes » : especes-exotiques-envahissantes.fr

Je consulte le site internet de Gentiana et ses ressources documentaires : gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes

J'AI UNE INTERROGATION
SUR LA LÉGISLATION EN ISÈRE



Je consulte le site de la Direction Départementale Territoriale de l'Isère : www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Especes-envahissantes/Groupe-de-travail-Espes-Exotiques-Envahissantes-Flore

Pour en savoir plus sur la liste des plantes exotiques envahissantes de l'Isère :

Kopf M. Gaber C. Gourgues F., (2023). Plantes exotiques envahissantes de l'Isère. Volet 1 : liste hiérarchisée et statuts. Gentiana, société botanique dauphinoise. 46 p. + annexes

Cette synthèse des enjeux sur les Espèces Exotiques Envahissantes a été rédigée en 2025 par Gentiana.
Mise en page : Marion Sanz



GENTIANA Société botanique dauphinoise D.Villars
MNEI, 5 place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE
04 76 03 37 37 • <https://gentiana.org/>



SYNTHÈSE DES ENJEUX

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU TRIÈVES**

2025



Qu'est-ce qu'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) ?

Pour être considéré comme « plante exotique envahissante », un taxon (espèce ou sous-espèce), répond à plusieurs critères (conformément aux définitions de l'IUCN ou du Conseil de l'Europe) :

- introduit par l'homme hors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'introduction est postérieure à 1492 ;
- naturalisé : capable de se reproduire et de se disséminer spontanément dans un écosystème donné avec une dynamique démographique positive (Munoz F, 2010) ;
- dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences négatives d'un point de vue écologique et/ou économique et/ou sanitaire et/ou sur la sécurité des biens et des personnes. De ce fait, cette définition exclut les espèces utilisées uniquement à des fins agricoles ou horticoles (ex : maïs, soja...) qui ne parviennent pas à se maintenir en dehors des parcelles exploitées. De même les espèces dites « messicoles » sont également exclues.

Réglementation

Les articles L 411-5 et L411-6 du code de l'environnement ainsi que l'arrêté du 14 février 2018 (complété par ceux du 10 mars 2020 et du 2 mars 2023) interdisent l'introduction dans le milieu naturel [...] et sur le territoire national, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout spécimen vivant d'une liste d'espèces définies au niveau européen. Ces espèces sont listées page suivantes et indiquées en **rouge** dans le tableau des actions.

Certaines espèces sont aussi réglementées au titre du code de la santé publique. Un arrêté départemental précise les obligations et modalités de lutte pour ces espèces en particulier (**Ambrosia artemisiifolia L.** ; **Ambrosia trifida L.**)

Ce document contient :

- une fiche « état des lieux » ;
- une fiche « prioriser les actions » ;
- la liste complète des espèces de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;
- qui informer ?



- La fiche « état des lieux » comprend des statistiques générales sur la présence des EEE, les statuts des espèces recensées sur le territoire ainsi que la liste des espèces réglementées.
- Une carte présente la répartition des EEE sur le territoire. Elle compile les données transmises par de nombreux partenaires (Tela botanica, le SymBHI, le département de l'Isère, Biodiv'Aura, Lo Parvi...). Le diagramme en bas de la fiche présente la part des dix espèces exotiques envahissantes avérées les plus présentes sur le territoire.



- La fiche « prioriser les actions » se présente sous la forme d'un tableau indiquant pour chaque espèce ou groupe d'espèces, le type d'action à entreprendre, quels milieux sont à cibler en priorité et des sites d'alerte sur lesquels l'espèce a été recensée.



- Les espèces présentes sur le territoire de la collectivité sont listées en fin de document. Le statut de l'espèce issu de la liste départementale est indiqué : A, B ou C pour les espèces exotiques envahissantes avérées selon leur niveau d'impact ; D pour les espèces émergentes et E pour les espèces non envahissantes. D1 et E1 correspondent aux espèces présentes sur le territoire de l'Isère tandis que D2 et E2 correspondent aux espèces non recensées sur le territoire départemental lors de la rédaction de la liste.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TRIÈVES

ÉTAT DES LIEUX



PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

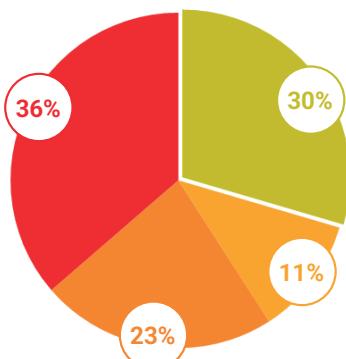
51

espèces exotiques recensées
dont 7 non envahissantes

Surface concernée

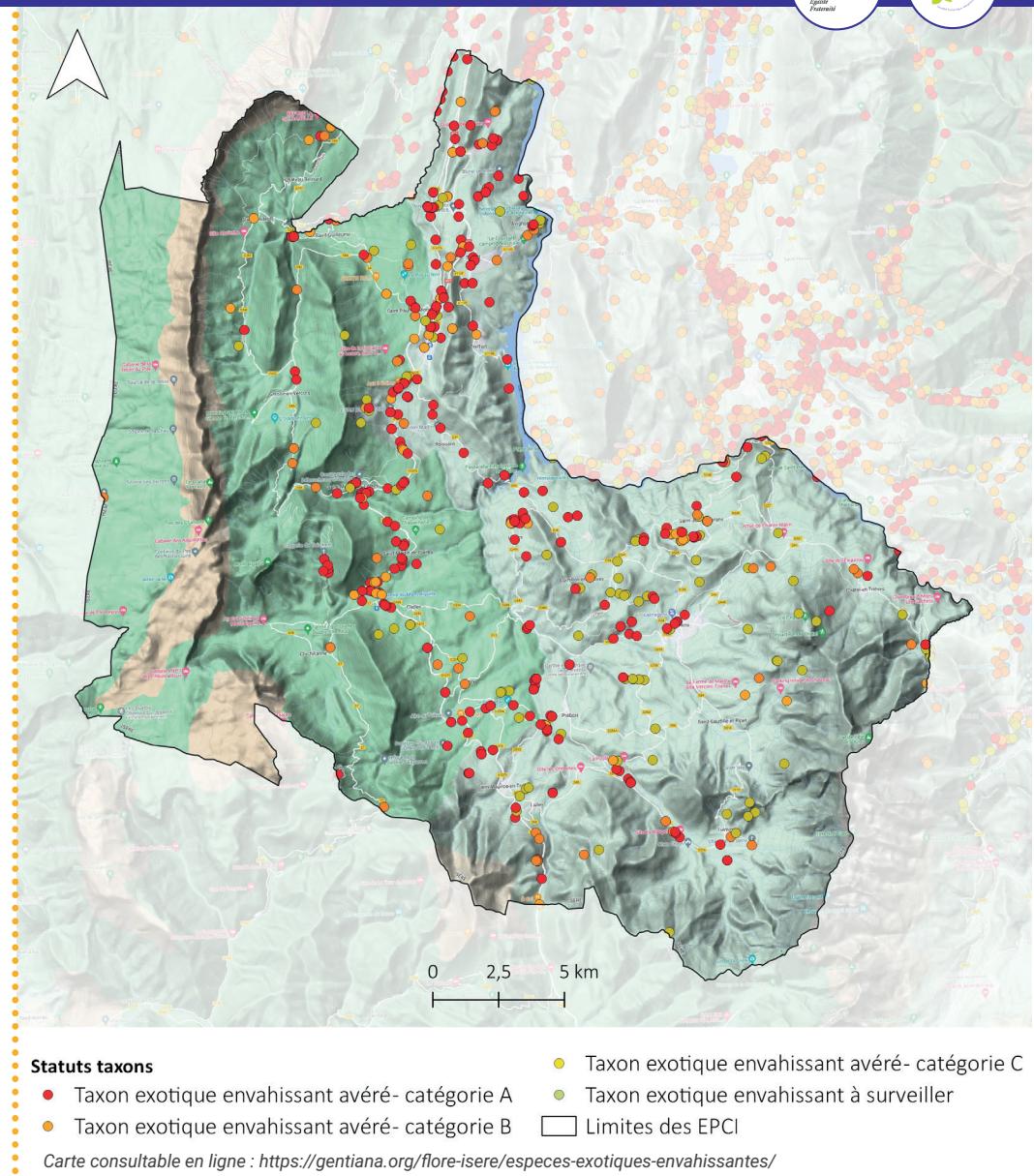
722 mailles de 1 km²
dont 37,95 % présentant
au moins une espèce
exotique envahissante

STATUT DES ESPÈCES



EEE avérée en Isère
Catégorie A : impact très fort
Catégorie B : impact fort
Catégorie C : impact modéré

EEE non avérée en Isère
À surveiller



PRINCIPALES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

LES 10 ESPÈCES LES PLUS RÉPANDUES

- ↓
- 17% Robinier faux-acacia
 - 12% Mélilot blanc
 - 8% Vergerette annuelle
 - 7% Ambroisie
 - 7% Buddléia de David
 - 6% Érigéron du Canada
 - 5% Renouée du Japon
 - 4% Solidage géant
 - 4% Roquette d'Orient
 - 3% Lampsane intermédiaire
 - 26% Autres espèces exotiques envahissantes avérées

LES ESPÈCES RÉGLEMENTÉES

- ↓
- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
 - Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)
 - Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
 - Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)

LES AUTRES ESPÈCES À ENJEUX

Fort potentiel invasif et émergentes

- ↓
- Brome sans arêtes (*Bromopsis inermis*)
 - Roquette d'Orient (*Bunias orientalis*)
 - Sorgho d'Alep (*Sorghum halepense*)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TRIÈVES

PRIORISER LES ACTIONS



ACTIONS PRIORITAIRES

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
--------	-----------------------	--

ENVAHISSEMENT INTERMÉDIAIRE ↓

Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides, pelouses et coteaux secs	Long de l'Ebron
Ambroisie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Voir arrêté préfectoral	
Renouées (<i>Reynoutria japonica</i> , <i>R. x bohemica</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Bords de l'Ebron
Solidages (<i>Solidago gigantea</i> , <i>S. canadensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Les Barriolières, zone humide des Jargnes, marais des Combes (plus grande zone humide du Trièves)
Buddléia de David (<i>Buddleja davidii</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides et pelouses sèches	Long de l'Ebron

ENVAHISSEMENT FAIBLE (< 5% DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Roquette d'Orient (<i>Bunias orientalis</i>)	Agir sur les stations connues et surveiller l'apparition de nouvelles stations. Espèce très problématique en prairie et cultures une fois installée	Vallon de Tréminis
Lampsane intermédiaire (<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i>)	Colonise principalement les bords de route, les lisières et les milieux anthropisés. Surveiller la colonisation de milieux à enjeux forts et notamment les pelouses sèches	
Balsamine de Balfour (<i>Impatiens balfourii</i>)	Surveiller les milieux humides à enjeux : berges des cours d'eaux, ripisylves	L'Ebron
Vigne-vierge commune (<i>Parthenocissus inserta</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides (peupleraies, aulnaies)	
Asters américains (<i>Symphytum x salignum</i> , <i>S. novae-angliae</i>)	Cibler les secteurs à enjeux : zones humides	
Brome sans arêtes (<i>Bromopsis inermis</i>)	Surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches, zones humides, prairies d'intérêt)	
Berce du Caucase (<i>Heracleum mantegazzianum</i>) ; Ailante glanduleux (<i>Ailanthus altissima</i>) ; Balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	
Sorgho d'Alep (<i>Sorghum halepense</i>)	Surveiller et traiter l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches, prairies d'intérêt)	

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
--------	-----------------------	---

ACTIONS SECONDAIRES

ACTIONS SECONDAIRES	
Mélilot blanc (<i>Melilotus albus</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux (pelouses sèches, coteaux)
Cotonéaster horizontal (<i>Cotoneaster horizontalis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : pelouses et coteaux secs (contribue à la fermeture de ces milieux)
Jonc tenu (<i>Juncus tenuis</i>)	Surveiller son impact potentiel sur les grèves exondées des étangs et les milieux humides
Séneçon du Cap (<i>Senecio inaequidens</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux, actuellement semble plutôt présent en milieux anthropiques
Consoude de Russie (<i>Symphytum x uplandicum</i>)	Cibler les milieux à enjeux, peut former des populations denses en prairies mésophiles, fossés et mégaphorbiaies
Laurier-cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>)	Surveiller l'apparition en milieux naturels
Symphorine à fruits blancs (<i>Symporicarpus albus</i>)	Surveiller son impact sur les milieux humides



Ailanthus altissima



Bunias orientalis



Impatiens balfourii



Solidago gigantea



NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT	% MAILLES PRÉSENCE
--------------	------------------	--------	--------------------

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AVÉRÉES ↓

Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	A	0,42
Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	B	0,97
Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	B	0,97
Ambroisie	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	A	4,16
Armoise annuelle	<i>Artemisia annua</i> L., 1753	B	0,14
Armoise des Frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	A	1,52
Aster à feuilles de saule	<i>Symphyotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	A	1,11
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	A	1,66
Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	A	0,28
Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier, 1895	B	0,55
Brome sans arêtes	<i>Bromopsis inermis</i> (Leyss.) Holub, 1973	C	0,69
Buddléia de David	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	A	3,88
Cotonéaster horizontal	<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne., 1879	C	1,11
Érigéron de Sumatra	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	A	1,25
Érigéron du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	A	3,74
Lampsane intermédiaire	<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i> (M.Bieb.) Hayek, 1931	B	1,94
Lilas	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	B	0,83
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	C	7,20
Onagre à sépales rouges	<i>Oenothera glazioviana</i> Micheli, 1875	C	0,14
Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	B	0,14
Patience des moines	<i>Rumex patientia</i> L., 1753	C	0,42
Renouée de Bohême	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtek & Chrtková, 1983	A	1,11
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	A	2,91
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	A	10,11
Roquette d'Orient	<i>Bunias orientalis</i> L., 1753	B	2,22
Sénéçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	A	0,42
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	B	0,14
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	A	2,35
Sorgho d'Alep	<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers., 1805	A	0,14
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	B	4,57
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	A	1,11

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES À SURVEILLER ↓

Brome purgatif	<i>Ceratochloa cathartica</i> (Vahl) Herter, 1940	D1	0,28
Consoude de Russie	<i>Symphytum x uplandicum</i> Nyman, 1855	D1	0,28
Crépide sacrée	<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	D1	3,46
Euphorbe maculée	<i>Euphorbia maculata</i> L., 1753	D1	0,14
Galinsoga quadriradié	<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	D1	0,28
Jonc tenu	<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	D1	0,55
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	D1	0,14
Matricaire fausse camomille	<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	D1	1,25
Millet capillaire	<i>Panicum capillare</i> L., 1753	D1	0,42
Oxalis droit	<i>Oxalis stricta</i> L., 1753	D1	0,28
Pin noir d'Autriche	<i>Pinus nigra</i> J.F.Arnold, 1785	D1	5,68
Sporobole à fleurs vaginées	<i>Sporobolus vaginiflorus</i> (Torr. ex A.Gray) Alf.Wood, 1861	D1	0,14
Symphorine à fruits blancs	<i>Symporicarpos albus</i> (L.) S.F.Blake, 1914	D1	0,14

QUI INFORMER ?

J'AI OBSERVÉ DE L'AMBROISIE



Je signale la présence de cette espèce grâce à la plateforme signalement ambroisie : signalement-ambroisie.atlasante.fr

J'AI OBSERVÉ UNE ESPÈCE EXOTIQUE
ÉMERGENTE SUR LE TERRITOIRE ISÉROIS



Je contacte Gentiana : gentiana@gentiana.org

J'AI UNE INTERROGATION SUR UNE
ESPÈCE (ÉCOLOGIE, MOYEN DE LUTTE...)



Je consulte le Centre de ressources « Espèces Exotiques Envahissantes » : especes-exotiques-envahissantes.fr

Je consulte le site internet de Gentiana et ses ressources documentaires : gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes

J'AI UNE INTERROGATION
SUR LA LÉGISLATION EN ISÈRE



Je consulte le site de la Direction Départementale Territoriale de l'Isère : www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Especes-envahissantes/Groupe-de-travail-Espes-Exotiques-Envahissantes-Flore

Pour en savoir plus sur la liste des plantes exotiques envahissantes de l'Isère :

Kopf M. Gaber C. Gourgues F., (2023). Plantes exotiques envahissantes de l'Isère. Volet 1 : liste hiérarchisée et statuts. Gentiana, société botanique dauphinoise. 46 p. + annexes

Cette synthèse des enjeux sur les Espèces Exotiques Envahissantes a été rédigée en 2025 par Gentiana.
Mise en page : Marion Sanz



GENTIANA Société botanique dauphinoise D.Villars
MNEI, 5 place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE
04 76 03 37 37 • <https://gentiana.org/>



SYNTHÈSE DES ENJEUX

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE

2025

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE

INTRODUCTION



Qu'est-ce qu'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) ?

Pour être considéré comme « plante exotique envahissante », un taxon (espèce ou sous-espèce), répond à plusieurs critères (conformément aux définitions de l'IUCN ou du Conseil de l'Europe) :

- introduit par l'homme hors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'introduction est postérieure à 1492 ;
- naturalisé : capable de se reproduire et de se disséminer spontanément dans un écosystème donné avec une dynamique démographique positive (Munoz F, 2010) ;
- dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences négatives d'un point de vue écologique et/ou économique et/ou sanitaire et/ou sur la sécurité des biens et des personnes. De ce fait, cette définition exclut les espèces utilisées uniquement à des fins agricoles ou horticoles (ex : maïs, soja...) qui ne parviennent pas à se maintenir en dehors des parcelles exploitées. De même les espèces dites « messicoles » sont également exclues.

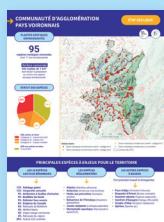
Réglementation

Les articles L 411-5 et L411-6 du code de l'environnement ainsi que l'arrêté du 14 février 2018 (complété par ceux du 10 mars 2020 et du 2 mars 2023) interdisent l'introduction dans le milieu naturel [...] et sur le territoire national, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout spécimen vivant d'une liste d'espèces définies au niveau européen. Ces espèces sont listées page suivantes et indiquées en **rouge** dans le tableau des actions.

Certaines espèces sont aussi réglementées au titre du code de la santé publique. Un arrêté départemental précise les obligations et modalités de lutte pour ces espèces en particulier (**Ambrosia artemisiifolia L.** ; **Ambrosia trifida L.**)

Ce document contient :

- une fiche « état des lieux » ;
- une fiche « prioriser les actions » ;
- la liste complète des espèces de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;
- qui informer ?



- La fiche « état des lieux » comprend des statistiques générales sur la présence des EEE, les statuts des espèces recensées sur le territoire ainsi que la liste des espèces réglementées.
- Une carte présente la répartition des EEE sur le territoire. Elle compile les données transmises par de nombreux partenaires (Tela botanica, le SymBHI, le département de l'Isère, Biodiv'Aura, Lo Parvi...). Le diagramme en bas de la fiche présente la part des dix espèces exotiques envahissantes avérées les plus présentes sur le territoire.



- La fiche « prioriser les actions » se présente sous la forme d'un tableau indiquant pour chaque espèce ou groupe d'espèces, le type d'action à entreprendre, quels milieux sont à cibler en priorité et des sites d'alerte sur lesquels l'espèce a été recensée.



- Les espèces présentes sur le territoire de la collectivité sont listées en fin de document. Le statut de l'espèce issu de la liste départementale est indiqué : A, B ou C pour les espèces exotiques envahissantes avérées selon leur niveau d'impact ; D pour les espèces émergentes et E pour les espèces non envahissantes. D1 et E1 correspondent aux espèces présentes sur le territoire de l'Isère tandis que D2 et E2 correspondent aux espèces non recensées sur le territoire départemental lors de la rédaction de la liste.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE

ÉTAT DES LIEUX



PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

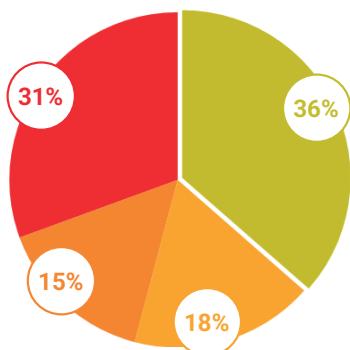
102

espèces exotiques recensées
dont 17 non envahissantes

Surface concernée

465 mailles de 1 km²
dont 79,57 % présentant
au moins une espèce
exotique envahissante

STATUT DES ESPÈCES

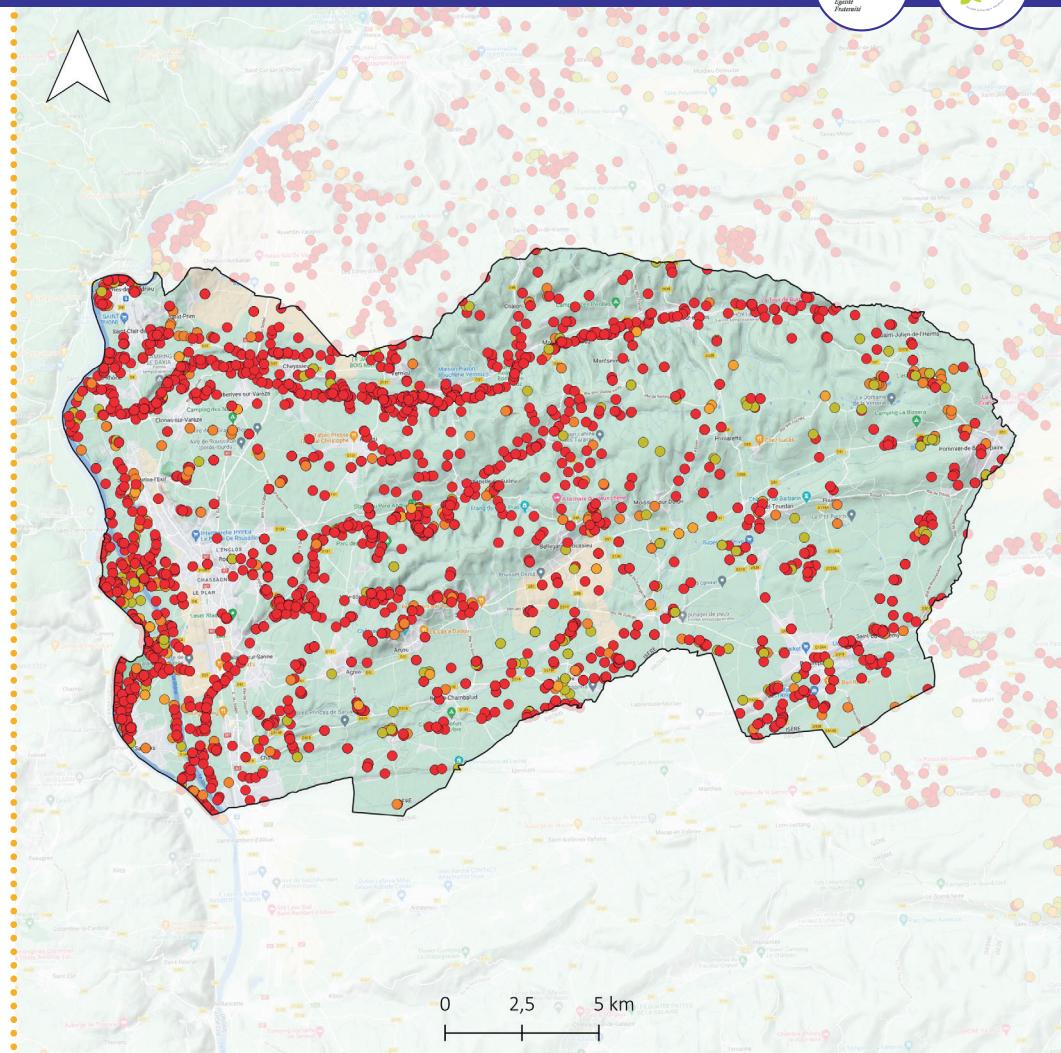


EEE avérée en Isère

Catégorie A : impact très fort
Catégorie B : impact fort
Catégorie C : impact modéré

EEE non avérée en Isère

À surveiller



Status taxons

- Taxon exotique envahissant avéré - catégorie A
- Taxon exotique envahissant avéré - catégorie B

● Taxon exotique envahissant avéré - catégorie C

● Taxon exotique envahissant à surveiller

□ Limites des EPCI

Carte consultable en ligne : <https://gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes/>

PRINCIPALES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

LES 10 ESPÈCES LES PLUS RÉPANDUES

- ↓
- 13% Robinier faux-acacia
 - 12% Ambroisie
 - 9% Vergerette annuelle
 - 6% Érigéron de Sumatra
 - 6% Érigéron du Canada
 - 6% Solidage géant
 - 4% Armoise des Frères Verlot
 - 4% Séneçon du Cap
 - 3% Ailante glanduleux
 - 3% Buddléia de David
 - 35% Autres espèces exotiques envahissantes avérées

LES ESPÈCES RÉGLEMENTÉES

- ↓
- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
 - Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)
 - Herbe aux perruches (*Asclepias syriaca*)
 - Elodée de Nuttal (*Elodea nuttallii*)
 - Berce de Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
 - Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)
 - Jussie rampante (*Ludwigia peploides*)
 - Myriophylle aquatique (*Myriophyllum aquaticum*)

LES AUTRES ESPÈCES À ENJEUX

Fort potentiel invasif et émergentes

- ↓
- Amorphe faux-indigo (*Amorpha fruticosa*)
 - Azolle fausse fougère (*Azolla filiculoides*)
 - Datura stramoine (*Datura stramonium*)
 - Sainfoin d'Espagne (*Galega officinalis*)
 - Sorgho d'Alep (*Sorghum halepense*)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE

PRIORISER LES ACTIONS



ACTIONS PRIORITAIRES

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
--------	-----------------------	--

ESPÈCES À FORT ENVAHISSEMENT (> 30 % DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides, pelouses et coteaux secs	Réserve naturelle de l'Île de la Platière, le long du Dolon, de l'Oron, zone humide du Bois et Buis, ENS de la Sanne Amont, les Anduires, le Suzon, ruisseau de Malessard
Ambroisie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Voir arrêté préfectoral	

ENVAHISSEMENT INTERMÉDIAIRE ↓

Solidages (<i>Solidago gigantea</i> , <i>S. canadensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Île de la Platière, la Varèze, le Suzon, Val qui Rit, la Sanne, ENS de la Salette
Renouées (<i>Reynoutria japonica</i> , <i>R. x bohemica</i> , <i>R. sachalinensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Le Suzon, la Sanne, la Varèze, le Fayaret, réserve de l'Île de la Platière, l'Oron
Buddléia de David (<i>Buddleja davidii</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	La Varèze, le Suzon, la Sanne
Ailante glanduleux (<i>Ailanthus altissima</i>), Herbe aux perruches (<i>Asclepias syriaca</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	
Vigne-vierge commune (<i>Parthenocissus inserta</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides (peupleraies, aulnaies)	Réserve de l'Île de la Platière et le long de la Varèze et de l'Oron
Balsamine de Balfour (<i>Impatiens balfourii</i>)	Surveiller les milieux humides à enjeux : berges des cours d'eaux, ripisylves	La Varèze, la Sanne, réserve de l'Île de la Platière
Erable négundo (<i>Acer negundo</i>)	Cibler les milieux à enjeux : ripisylves et boisements alluviaux	À proximité du Fayaret sud, le long de la Varèze, sur la réserve de l'Île de la Platière

ENVAHISSEMENT FAIBLE (< 5% DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Elodée de Nuttal (<i>Elodea nuttallii</i>), Lentille d'eau menue (<i>Lemna minuta</i>), Elodée du Canada (<i>Elodea canadensis</i>), Egérie dense (<i>Egeria densa</i>)	Espèces peu présentes mais colonisant des milieux humides fragiles : agir si les populations ne sont pas encore trop étendues sinon contenir les foyers et surveiller la colonisation en milieux humides	Étang du Fay, RNN de l'Île de la Platière, contre canal du Rhône
Balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>), Berce du Caucase (<i>Heracleum mantegazzianum</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	
Asters américains (<i>Symphyotrichum x salignum</i> , <i>S. novae-angliae</i> , <i>S. lanceolatum</i>)	Cibler les secteurs à enjeux : zones humides	RNR de l'Île de la Platière, le long du Rhône

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
Sainfoin d'Espagne (<i>Galega officinalis</i>)	Surveiller et traiter l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches, prairies d'intérêt)	
Azolle fausse fougère (<i>Azolla filiculoides</i>)	Agir sur les stations connues et surveiller l'apparition de nouvelles stations	RNN de l'Île de la Platière
Brome sans arêtes (<i>Bromopsis inermis</i>)	Surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches, zones humides, prairies d'intérêt)	
Vallisnérie spiralée (<i>Vallisneria spiralis</i>), Lindernie douteuse (<i>Lindernia dubia</i>), Sagittaire à feuilles larges (<i>Sagittaria latifolia</i>)	Agir sur les stations connues et surveiller l'apparition de nouvelles stations	RNN de l'Île de la Platière 1 station renseignée
Jussie rampante (<i>Ludwigia perploides</i>), Myriophylle aquatique (<i>Myriophyllum aquaticum</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en aquariophilie.	
Acore odorant (<i>Acorus calamus</i>)	Agir si la dynamique d'envahissement est importante	
Amorphe faux-indigo (<i>Amorpha fruticosa</i>)	Cibler les milieux à enjeux : ripisylves et boisements alluviaux	1 donnée renseignée le long du Rhône
Sumac de Virginie (<i>Rhus typhina</i>)	Surveiller l'apparition en milieux naturels	

ACTIONS SECONDAIRES

Séneçon du Cap (<i>Senecio inaequidens</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux, actuellement semble plutôt présent en milieux anthropiques	
Mélilot blanc (<i>Melilotus albus</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux (pelouses sèches, coteaux)	
Jonc ténu (<i>Juncus tenuis</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux (pelouses sèches, coteaux)	Étang de Villeneuve, étangs des Bois
Phytolaque d'Amérique (<i>Phytolacca americana</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux, actuellement semble plutôt présent en milieux anthropiques.	
Topinambour (<i>Helianthus tuberosus</i> ; <i>Helianthus x laetiflorus</i> Pers.)	Surveiller la colonisation des stations connues en milieux humides à enjeux	
Laurier-cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>)	Cibler les milieux à enjeux : pelouses et coteaux secs (contribute à la fermeture de ces milieux)	
Chèvrefeuille du Japon (<i>Lonicera japonica</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Le long de la Varète
Lampourde d'Italie (<i>Xanthium orientale</i> subsp. <i>italicum</i>), Souchet robuste (<i>Cyperus eragrostis</i>), Symphorine à fruits blancs (<i>Symporicarpus albus</i>)	Surveiller son impact sur les milieux humides à enjeux	RNN de l'Île de la Platière
Canne de Provence (<i>Arundo donax</i>)	Surveiller la colonisation sur le territoire	
Barbon à noeuds barbus (<i>Bothriochloa barbinodis</i>)	Espèce en expansion depuis le sud de la France, surveiller la colonisation des milieux prairiaux	
Cotonéaster horizontal (<i>Cotoneaster horizontalis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : pelouses et coteaux secs (contribute à la fermeture de ces milieux)	
Chêne rouge d'Amérique (<i>Quercus rubra</i>)	Surveiller son impact sur les milieux forestier et prairiaux	
Consoude de Russie (<i>Symphytum x uplandicum</i>)	Surveiller la colonisation, cibler les milieux à enjeux, peut former des populations denses en prairies mésophiles, fossés et mégaphorbiaies	

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE

LISTES DES EEE RECENSÉES



NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT	% MAILLES PRÉSENCE
--------------	------------------	--------	--------------------

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AVÉRÉES ↓

Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	A	11,40
Amarante couchée	<i>Amaranthus deflexus</i> L., 1771	C	1,29
Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	B	9,25
Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	B	6,02
Ambroisie	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	A	45,59
Amorphe faux-indigo	<i>Amorpha fruticosa</i> L., 1753	C	0,22
Armoise annuelle	<i>Artemisia annua</i> L., 1753	B	3,01
Armoise des Frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	A	15,27
Aster à feuilles de saule	<i>Symphyotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	A	2,37
Aster lancéolé	<i>Symphyotrichum lanceolatum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	A	1,08
Azolle fausse fougère	<i>Azolla filiculoides</i> Lam., 1783	A	2,15
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	A	9,68
Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	A	3,87
Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier, 1895	B	0,22
Bident à fruits noirs	<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	B	8,60
Brome sans arêtes	<i>Bromopsis inermis</i> (Leyss.) Holub, 1973	C	0,86
Buddléia de David	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	A	11,18
Chénopode fausse Ambroisie	<i>Dysphania ambrosioides</i> (L.) Mosyakin & Clemants, 2002	C	1,29
Cotonéaster horizontal	<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne., 1879	C	0,22
Datura stramoine	<i>Datura stramonium</i> L., 1753	B	4,52
Égérie dense	<i>Egeria densa</i> Planch., 1849	A	0,43
Élodée de Nuttal	<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John, 1920	A	4,30
Élodée du Canada	<i>Elodea canadensis</i> Michx., 1803	A	1,08
Épilobe cilié	<i>Epilobium ciliatum</i> Raf., 1808	C	0,22
Erable négundo	<i>Acer negundo</i> L., 1753	B	6,67
Érigéron de Sumatra	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	A	24,52
Érigéron du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	A	22,15
Hélianthé vivace	<i>Helianthus x laetiflorus</i> Pers., 1807	C	2,15
Hémérocalle fauve	<i>Hemerocallis fulva</i> (L.) L., 1762	C	0,22
Jussie rampante	<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven, 1964	A	0,65
Lampourde d'Italie	<i>Xanthium orientale</i> subsp. <i>italicum</i> (Moretti) Greuter, 2003	C	1,08
Lentille d'eau menue	<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	A	1,51
Lilas	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	B	1,08
Lindernie douteuse	<i>Lindernia dubia</i> (L.) Pennell, 1935	C	0,22
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	C	8,82
Mousse cactus	<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid., 1819	C	0,65
Myriophylle aquatique	<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc., 1973	A	0,22
Onagre à sépales rouges	<i>Oenothera glazioviana</i> Michelii, 1875	C	1,51

Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	B	4,09
Phytolaque d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	A	4,09
Renouée de Bohême	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtek & Chrtková, 1983	A	9,46
Renouée de Sakhaline	<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F.Schmidt) Nakai, 1922	B	0,22
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	A	9,68
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	A	49,68
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	A	13,55
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	B	0,65
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	A	22,15
Sorgho d'Alep	<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers., 1805	A	2,80
Souchet robuste	<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791	C	0,86
Sumac de Virginie	<i>Rhus typhina</i> L., 1756	C	0,22
Topinambour	<i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753	B	2,80
Vallisnérie spiralée	<i>Vallisneria spiralis</i> L., 1753	A	0,86
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	B	32,26
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	A	9,89

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES À SURVEILLER ↓

Acore odorant	<i>Acorus calamus</i> L., 1753	D1	0,43
Alysse blanche	<i>Berteroia incana</i> (L.) DC., 1821	D1	0,22
Amarante blanche	<i>Amaranthus albus</i> L., 1759	D1	0,22
Arbre de Judée	<i>Cercis siliquastrum</i> L., 1753	D1	0,22
Brome purgatif	<i>Ceratochloa cathartica</i> (Vahl) Herter, 1940	D1	2,37
Canne de Provence	<i>Arundo donax</i> L., 1753	D1	0,65
Chêne rouge d'Amérique	<i>Quercus rubra</i> L., 1753	D1	0,22
Chèvrefeuille du Japon	<i>Lonicera japonica</i> Thunb., 1784	D1	1,08
Consoude de Russie	<i>Symphytum x uplandicum</i> Nyman, 1855	D1	0,22
Crépide sacrée	<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	D1	7,53
Euphorbe maculée	<i>Euphorbia maculata</i> L., 1753	D1	1,08
Euphorbe prostrée	<i>Euphorbia prostrata</i> Aiton, 1789	D1	0,65
Euphorbe rampante	<i>Euphorbia serpens</i> Kunth, 1817	D1	0,22
Févier d'Amérique	<i>Gleditsia triacanthos</i> L., 1753	D1	0,43
Herbe aux perruches	<i>Asclepias syriaca</i> L., 1753	D1	4,95
Impatiante à petites fleurs	<i>Impatiens parviflora</i> DC., 1824	D1	1,72
Impatiante du Cap	<i>Impatiens capensis</i> Meerb., 1775	D1	0,22
Jonc ténu	<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	D1	4,30
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	D1	1,94
Matricaire fausse camomille	<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	D1	4,09
Millet capillaire	<i>Panicum capillare</i> L., 1753	D1	4,73
Oxalis dressé Oxalis de Dillenius	<i>Oxalis dillenii</i> Jacq., 1794	D1	1,29
Oxalis droit	<i>Oxalis stricta</i> L., 1753	D1	4,73
Panic dichotome	<i>Panicum dichotomiflorum</i> Michx., 1803	D1	2,58
Panic millet	<i>Panicum miliaceum</i> L., 1753	D1	1,29
Passerage de Virginie	<i>Lepidium virginicum</i> L., 1753	D1	0,86
Platane d'Espagne	<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh., 1770	D1	1,72
Sagittaire à feuilles larges	<i>Sagittaria latifolia</i> Willd., 1805	D1	0,22
Sainfoin d'Espagne	<i>Galega officinalis</i> L., 1753	D1	3,23
Sporobole des Indes	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	D1	0,86
Symphorine à fruits blancs	<i>Symporicarpos albus</i> (L.) S.F.Blake, 1914	D1	0,43

QUI INFORMER ?

J'AI OBSERVÉ DE L'AMBROISIE



Je signale la présence de cette espèce grâce à la plateforme signalement ambroisie : signalement-ambroisie.atlasante.fr

J'AI OBSERVÉ UNE ESPÈCE EXOTIQUE
ÉMERGENTE SUR LE TERRITOIRE ISÉROIS



Je contacte Gentiana : gentiana@gentiana.org

J'AI UNE INTERROGATION SUR UNE
ESPÈCE (ÉCOLOGIE, MOYEN DE LUTTE...)



Je consulte le Centre de ressources « Espèces Exotiques Envahissantes » : especes-exotiques-envahissantes.fr

Je consulte le site internet de Gentiana et ses ressources documentaires : gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes

J'AI UNE INTERROGATION
SUR LA LÉGISLATION EN ISÈRE



Je consulte le site de la Direction Départementale Territoriale de l'Isère : www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Especes-envahissantes/Groupe-de-travail-Espes-Exotiques-Envahissantes-Flore

Pour en savoir plus sur la liste des plantes exotiques envahissantes de l'Isère :

Kopf M. Gaber C. Gourgues F., (2023). Plantes exotiques envahissantes de l'Isère. Volet 1 : liste hiérarchisée et statuts. Gentiana, société botanique dauphinoise. 46 p. + annexes

Cette synthèse des enjeux sur les Espèces Exotiques Envahissantes a été rédigée en 2025 par Gentiana.
Mise en page : Marion Sanz



GENTIANA Société botanique dauphinoise D.Villars
MNEI, 5 place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE
04 76 03 37 37 • <https://gentiana.org/>



SYNTHÈSE DES ENJEUX

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU GRÉSIVAUDAN

2025



Qu'est-ce qu'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) ?

Pour être considéré comme « plante exotique envahissante », un taxon (espèce ou sous-espèce), répond à plusieurs critères (conformément aux définitions de l'IUCN ou du Conseil de l'Europe) :

- introduit par l'homme hors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'introduction est postérieure à 1492 ;
- naturalisé : capable de se reproduire et de se disséminer spontanément dans un écosystème donné avec une dynamique démographique positive (Munoz F, 2010) ;
- dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences négatives d'un point de vue écologique et/ou économique et/ou sanitaire et/ou sur la sécurité des biens et des personnes. De ce fait, cette définition exclut les espèces utilisées uniquement à des fins agricoles ou horticoles (ex : maïs, soja...) qui ne parviennent pas à se maintenir en dehors des parcelles exploitées. De même les espèces dites « messicoles » sont également exclues.

Réglementation

Les articles L 411-5 et L411-6 du code de l'environnement ainsi que l'arrêté du 14 février 2018 (complété par ceux du 10 mars 2020 et du 2 mars 2023) interdisent l'introduction dans le milieu naturel [...] et sur le territoire national, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout spécimen vivant d'une liste d'espèces définies au niveau européen. Ces espèces sont listées page suivantes et indiquées en **rouge** dans le tableau des actions.

Certaines espèces sont aussi réglementées au titre du code de la santé publique. Un arrêté départemental précise les obligations et modalités de lutte pour ces espèces en particulier (***Ambrosia artemisiifolia L.*** ; ***Ambrosia trifida L.***)

Ce document contient :

- une fiche « état des lieux » ;
- une fiche « prioriser les actions » ;
- la liste complète des espèces de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;
- qui informer ?



- La fiche « état des lieux » comprend des statistiques générales sur la présence des EEE, les statuts des espèces recensées sur le territoire ainsi que la liste des espèces réglementées.
- Une carte présente la répartition des EEE sur le territoire. Elle compile les données transmises par de nombreux partenaires (Tela botanica, le SymBHI, le département de l'Isère, Biodiv'Aura, Lo Parvi...). Le diagramme en bas de la fiche présente la part des dix espèces exotiques envahissantes avérées les plus présentes sur le territoire.



- La fiche « prioriser les actions » se présente sous la forme d'un tableau indiquant pour chaque espèce ou groupe d'espèces, le type d'action à entreprendre, quels milieux sont à cibler en priorité et des sites d'alerte sur lesquels l'espèce a été recensée.



- Les espèces présentes sur le territoire de la collectivité sont listées en fin de document. Le statut de l'espèce issu de la liste départementale est indiqué : A, B ou C pour les espèces exotiques envahissantes avérées selon leur niveau d'impact ; D pour les espèces émergentes et E pour les espèces non envahissantes. D1 et E1 correspondent aux espèces présentes sur le territoire de l'Isère tandis que D2 et E2 correspondent aux espèces non recensées sur le territoire départemental lors de la rédaction de la liste.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRÉSIVAUDAN

ÉTAT DES LIEUX



PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

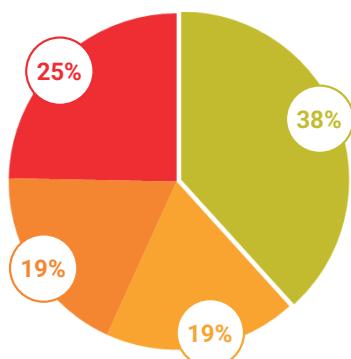
106

espèces exotiques recensées
dont 25 non envahissantes

Surface concernée

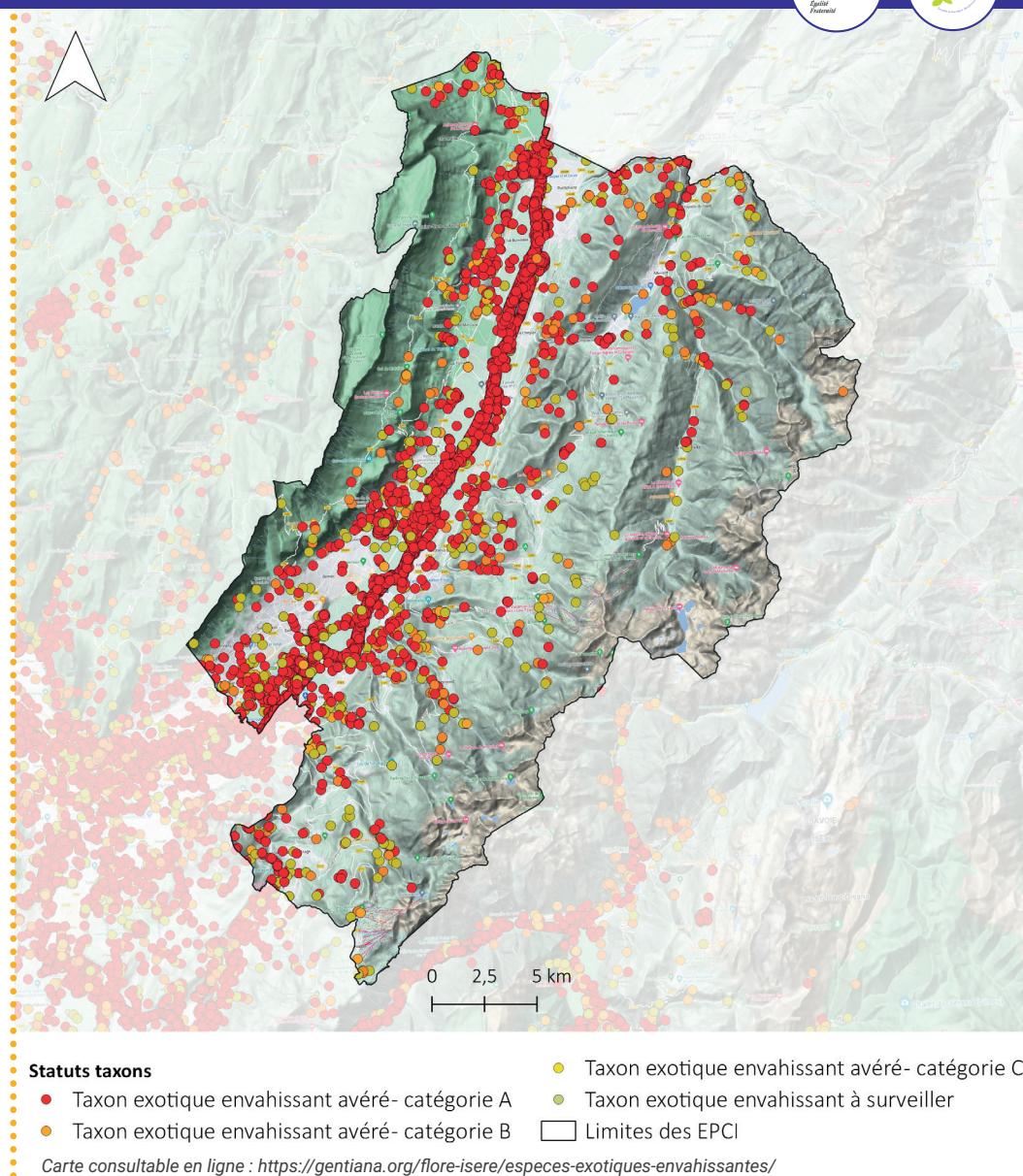
822 mailles de 1 km²
dont 48,91 % présentant
au moins une espèce
exotique envahissante

STATUT DES ESPÈCES



EEE avérée en Isère
Catégorie A : impact très fort
Catégorie B : impact fort
Catégorie C : impact modéré

EEE non avérée en Isère
À surveiller



Status taxons

- Taxon exotique envahissant avéré - catégorie A
- Taxon exotique envahissant avéré - catégorie B

Carte consultable en ligne : <https://gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes/>

- Taxon exotique envahissant avéré - catégorie C
- Taxon exotique envahissant à surveiller

Limites des EPCI

PRINCIPALES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

LES 10 ESPÈCES LES PLUS RÉPANDUES

- 12% Buddléia de David
- 10% Vergerette annuelle
- 9% Robinier faux-acacia
- 8% Solidage géant
- 6% Érigéron du Canada
- 5% Renouée du Japon
- 5% Renouée de Bohême
- 5% Mélilot blanc
- 4% Vigne-vierge commune
- 3% Balsamine de l'Himalaya
- 35% Autres espèces exotiques envahissantes avérées

LES ESPÈCES RÉGLEMENTÉES

- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
- Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)
- Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*)
- Elodée de Nuttal (*Elodea nuttallii*)
- Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
- Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)
- Jussie rampante (*Ludwigia peploides*)

LES AUTRES ESPÈCES À ENJEUX

Fort potentiel invasif et émergentes

- Brome sans arêtes (*Bromopsis inermis*)
- Roquette d'Orient (*Bunias orientalis*)
- Souchet robuste (*Cyperus eragrostis*)
- Sainfoin d'Espagne (*Galega officinalis*)
- Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*)
- Sorgho d'Alep (*Sorghum halepense*)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRÉSIVAUDAN

PRIORISER LES ACTIONS



ACTIONS PRIORITAIRES

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
--------	-----------------------	--

ESPÈCES À FORT ENVAHISSEMENT (> 30 % DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Buddléia de David (<i>Buddleja davidii</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Marais de la Rolande, marais de Montfort, bois de la Bâtie
Renouées (<i>Reynoutria japonica</i> , <i>R. x bohemica</i> , <i>R. sachalinensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Marais des Sailles, marais de la Rolande, forêt alluviale de Chapareillan, boisements marécageux de Barraux, marais de Montfort
Solidages (<i>Solidago gigantea</i> , <i>S. canadensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Lac de Bey et lac Froment, les Martinons, le marais de la Rolande et du Maupas, le marais des Sailles, le marais de Montfort, le marais de la Frette, les marais Chauds et Montrond, le marais des Seiglières, zone humide des Gaudes
Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides, pelouses et coteaux secs	Marais de Montfort, marais de la Rolande, le long de l'Isère, bois de la Bâtie, île Arnaud, forêt alluviale de Barraux

ENVAHISSEMENT INTERMÉDIAIRE ↓

Vigne-vierge commune (<i>Parthenocissus inserta</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides (peupleraies, aulnaies)	Le long de l'Isère, marais de Montfort, zone humide de la Rolande et du Maupas, marais des Sailles
Balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>) ; Ailante glanduleux (<i>Ailanthus altissima</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	
Sorgho d'Alep (<i>Sorghum halepense</i>)	Espèce pour le moment plutôt présente en bord de route ou en cultures, surveiller et traiter l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches, prairies d'intérêt)	
Asters américains (<i>Symphyotrichum x salignum</i> , <i>S. novae-angliae</i>)	Cibler les secteurs à enjeux : zones humides	ENS du bois de la bâtie, marais de Montfort, zones humides de la Rolande et du Maupas
Erable négundo (<i>Acer negundo</i>)	Cibler les milieux à enjeux : ripisylves et boisements alluviaux	ENS du bois de la Bâtie, le long de l'Isère (les Cloyères), zones humides de la Rolande et du Maupas
Ambroisie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Voir arrêté préfectoral	
Lampsane intermédiaire (<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i>)	Colonise principalement les bords de route, les lisières et les milieux anthropisés. Surveiller la colonisation de milieux à enjeux forts et notamment les pelouses sèches et les prairies de montagne	

ENVAHISSEMENT FAIBLE (< 5% DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Balsamine de Balfour (<i>Impatiens balfourii</i>)	Surveiller les milieux humides à enjeux : berges des cours d'eaux, ripisylves	Long de l'Isère, marais des Sailles, marais de Montfort, bois de la Bâtie
Sainfoin d'Espagne (<i>Galega officinalis</i>)	Surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux	
Roquette d'Orient (<i>Bunias orientalis</i>)	Agir sur les stations connues et surveiller l'apparition de nouvelles stations. Espèce très problématique en prairie et cultures une fois installée	

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
Brome sans arêtes (<i>Bromopsis inermis</i>)	Peu de stations recensées : surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches, zones humides, prairies d'intérêt)	Présence à proximité de l'ENS de l'Arselle et du marais de Montfort.
Elodée du Canada (<i>Elodea canadensis</i>) ; Elodée de Nuttal (<i>Elodea nuttallii</i>)	Espèces peu présentes mais colonisant des milieux humides fragiles : agir si les populations ne sont pas encore trop étendues sinon contenir les foyers et surveiller la colonisation en milieux humides	Marais de Montfort
Herbe de la Pampa (<i>Cortaderia selloana</i>) , Berce du Caucase (<i>Heracleum mantegazzianum</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	
Sumac de Virginie (<i>Rhus typhina</i>)	Agir sur les stations connues et surveiller l'apparition de nouvelles stations	1 station en milieu naturel sur l'ENS du marais de Montfort
Amorphe faux-indigo (<i>Amorpha fruticosa</i>)	Cibler les milieux à enjeux : ripisylves et boisements alluviaux	À proximité de l'étang Pacific
Mousse cactus (<i>Campylopus introflexus</i>)	Espèce pionnière qui tendrait à disparaître après plusieurs années, à surveiller	Tourbière du Cirque du lac du Collet
Jussie rampante (<i>Ludwigia peploides</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en aquariophilie.	

ACTIONS SECONDAIRES

Mélilot blanc (<i>Melilotus albus</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux (pelouses sèches, coteaux)	
Jonc tenu (<i>Juncus tenuis</i>)	Surveiller son impact potentiel sur les grèves exondées des étangs et les milieux humides	Marais des Seiglières, marais de Montfort
Laurier-cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : boisements d'intérêt	
Phytolaque d'Amérique (<i>Phytolacca americana</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : zones humides	Marais de Montfort
Cotonéaster horizontal (<i>Cotoneaster horizontalis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : pelouses et coteaux secs (contribue à la fermeture de ces milieux)	
Barbon à noeuds barbus (<i>Bothriochloa barbinodis</i>)	Espèce en expansion depuis le sud de la France, surveiller la colonisation des milieux prairiaux. Principalement présente en bord de l'E712 et non signalée en milieux naturels.	
Séneçon du Cap (<i>Senecio inaequidens</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux et alluviaux pionniers, actuellement semble plutôt présent en milieux anthropiques	
Chèvrefeuille du Japon (<i>Lonicera japonica</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : zones humides	
Paspale dilaté (<i>Paspalum dilatatum</i>)	Surveiller son impact sur les milieux humides	
Souchet robuste (<i>Cyperus eragrostis</i>)	Surveiller la colonisation des stations connues en milieux humides à enjeux	ENS du Bois de la Bâtie
Topinambour (<i>Helianthus tuberosus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux, d'autant que la lutte peut s'avérer longue et difficile en cas de peuplements bien installés.	ENS du Bois de la Bâtie
Lampourde d'Italie (<i>Xanthium orientale</i> subsp. <i>italicum</i>)	Surveiller son impact sur les milieux à enjeux. Renseigné actuellement surtout dans des milieux anthropiques remaniés	
Canne de Provence (<i>Arundo donax</i>)	Surveiller la colonisation sur le territoire	ENS du marais de Montfort
Chêne rouge d'Amérique (<i>Quercus rubra</i>)	Surveiller son impact sur les milieux forestier et prairiaux	
Symphorine à fruits blancs (<i>Symporicarpos albus</i>)	Surveiller son impact sur les milieux humides	

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRÉSIVAUDAN

LISTES DES EEE RECENSÉES



NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT	% MAILLES PRÉSENCE
ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AVÉRÉES ↓			
Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	A	2,92
Amarante couchée	<i>Amaranthus deflexus</i> L., 1771	C	0,12
Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	B	5,72
Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	B	3,16
Ambroisie	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	A	3,53
Amorphe faux-indigo	<i>Amorpha fruticosa</i> L., 1753	C	0,24
Armoise annuelle	<i>Artemisia annua</i> L., 1753	B	0,73
Armoise des Frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	A	5,84
Aster à feuilles de saule	<i>Symphyotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	A	4,87
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	A	2,55
Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	A	7,06
Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier, 1895	B	0,49
Bident à fruits noirs	<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	B	1,22
Brome sans arêtes	<i>Bromopsis inermis</i> (Leyss.) Holub, 1973	C	0,85
Buddléia de David	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	A	24,57
Cotonéaster horizontal	<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne., 1879	C	1,58
Datura stramoine	<i>Datura stramonium</i> L., 1753	B	0,61
Élodée de Nuttal	<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John, 1920	A	0,24
Élodée du Canada	<i>Elodea canadensis</i> Michx., 1803	A	0,73
Épilobe cilié	<i>Epilobium ciliatum</i> Raf., 1808	C	0,24
Erable négundo	<i>Acer negundo</i> L., 1753	B	3,53
Érigéron de Sumatra	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	A	6,81
Érigéron du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	A	12,90
Hémérocalle fauve	<i>Hemerocallis fulva</i> (L.) L., 1762	C	0,49
Herbe de la Pampa	<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	C	0,49
Jussie rampante	<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven, 1964	A	0,12
Lampourde d'Italie	<i>Xanthium orientale</i> subsp. <i>italicum</i> (Moretti) Greuter, 2003	C	0,24
Lampsane intermédiaire	<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i> (M.Bieb.) Hayek, 1931	B	3,28
Lilas	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	B	0,61
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	C	9,73
Mousse cactus	<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid., 1819	C	0,12
Onagre à sépales rouges	<i>Oenothera glazioviana</i> Micheli, 1875	C	0,61
Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	B	4,14
Paulownia	<i>Paulownia tomentosa</i> (Thunb.) Steud., 1841	C	0,73
Phytolaque d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	A	3,41
Potentille des Indes	<i>Potentilla indica</i> (Andrews) Th.Wolf, 1904	C	1,22

Renouée de Bohême	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtek & Chrtková, 1983	A	9,85
Renouée de Sakhaline	<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F.Schmidt) Nakai, 1922	B	0,61
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	A	11,19
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	A	18,86
Roquette d'Orient	<i>Bunias orientalis</i> L., 1753	B	1,34
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	A	0,97
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	B	2,19
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	A	16,42
Sorgho d'Alep	<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers., 1805	A	5,84
Souchet robuste	<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791	C	0,36
Sumac de Virginie	<i>Rhus typhina</i> L., 1756	C	0,36
Topinambour	<i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753	B	0,24
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	B	20,56
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	A	7,79

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES À SURVEILLER ↓

Abutilon de Théophraste	<i>Abutilon theophrasti</i> Medik., 1787	D1	3,65
Amarante blanche	<i>Amaranthus albus</i> L., 1759	D1	0,12
Arbre de Judée	<i>Cercis siliquastrum</i> L., 1753	D1	0,49
Aster de Nouvelle-Angleterre	<i>Symphyotrichum novae-angliae</i> (L.) G.L.Nesom, 1995	D1	0,49
Brome purgatif	<i>Ceratochloa cathartica</i> (Vahl) Herter, 1940	D1	0,24
Canne de Provence	<i>Arundo donax</i> L., 1753	D1	0,12
Chêne rouge d'Amérique	<i>Quercus rubra</i> L., 1753	D1	0,12
Chèvrefeuille du Japon	<i>Lonicera japonica</i> Thunb., 1784	D1	0,85
Consoude de Russie	<i>Symphytum x uplandicum</i> Nyman, 1855	D1	0,36
Crépide sacrée	<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	D1	1,95
Euphorbe couchée	<i>Euphorbia nutans</i> Lag., 1816	D1	0,61
Euphorbe maculée	<i>Euphorbia maculata</i> L., 1753	D1	5,60
Euphorbe prostrée	<i>Euphorbia prostrata</i> Aiton, 1789	D1	0,85
Euphorbe rampante	<i>Euphorbia serpens</i> Kunth, 1817	D1	0,12
Galinsoga quadriradié	<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	D1	1,70
Impatiante à petites fleurs	<i>Impatiens parviflora</i> DC., 1824	D1	0,61
Jonc tenu	<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	D1	8,64
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	D1	5,35
Matricaire fausse camomille	<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	D1	5,35
Millet capillaire	<i>Panicum capillare</i> L., 1753	D1	8,15
Oxalis dressé Oxalis de Dillenius	<i>Oxalis dillenii</i> Jacq., 1794	D1	0,61
Oxalis droit	<i>Oxalis stricta</i> L., 1753	D1	7,18
Panic dichotome	<i>Panicum dichotomiflorum</i> Michx., 1803	D1	0,61
Panic millet	<i>Panicum miliaceum</i> L., 1753	D1	0,12
Passerage de Virginie	<i>Lepidium virginicum</i> L., 1753	D1	3,65
Pin noir d'Autriche	<i>Pinus nigra</i> J.F.Arnold, 1785	D1	2,07
Platane d'Espagne	<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh., 1770	D1	1,09
Sainfoin d'Espagne	<i>Galega officinalis</i> L., 1753	D1	2,19
Sporobole à fleurs vaginées	<i>Sporobolus vaginiflorus</i> (Torr. ex A.Gray) Alf.Wood, 1861	D1	1,34
Sporobole des Indes	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	D1	2,43
Symphorine à fruits blancs	<i>Symporicarpos albus</i> (L.) S.F.Blake, 1914	D1	0,12

QUI INFORMER ?

J'AI OBSERVÉ DE L'AMBROISIE



Je signale la présence de cette espèce grâce à la plateforme signalement ambroisie : signalement-ambroisie.atlasante.fr

J'AI OBSERVÉ UNE ESPÈCE EXOTIQUE
ÉMERGENTE SUR LE TERRITOIRE ISÉROIS



Je contacte Gentiana : gentiana@gentiana.org

J'AI UNE INTERROGATION SUR UNE
ESPÈCE (ÉCOLOGIE, MOYEN DE LUTTE...)



Je consulte le Centre de ressources « Espèces Exotiques Envahissantes » : especes-exotiques-envahissantes.fr

Je consulte le site internet de Gentiana et ses ressources documentaires : gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes

J'AI UNE INTERROGATION
SUR LA LÉGISLATION EN ISÈRE



Je consulte le site de la Direction Départementale Territoriale de l'Isère : www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Especes-envahissantes/Groupe-de-travail-Espes-Exotiques-Envahissantes-Flore

Pour en savoir plus sur la liste des plantes exotiques envahissantes de l'Isère :

Kopf M. Gaber C. Gourgues F., (2023). Plantes exotiques envahissantes de l'Isère. Volet 1 : liste hiérarchisée et statuts. Gentiana, société botanique dauphinoise. 46 p. + annexes

Cette synthèse des enjeux sur les Espèces Exotiques Envahissantes a été rédigée en 2025 par Gentiana.
Mise en page : Marion Sanz



GENTIANA Société botanique dauphinoise D.Villars
MNEI, 5 place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE
04 76 03 37 37 • <https://gentiana.org/>



SYNTHÈSE DES ENJEUX

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BALCONS DU DAUPHINÉ

2025



Qu'est-ce qu'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) ?

Pour être considéré comme « plante exotique envahissante », un taxon (espèce ou sous-espèce), répond à plusieurs critères (conformément aux définitions de l'IUCN ou du Conseil de l'Europe) :

- introduit par l'homme hors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'introduction est postérieure à 1492 ;
- naturalisé : capable de se reproduire et de se disséminer spontanément dans un écosystème donné avec une dynamique démographique positive (Munoz F, 2010) ;
- dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences négatives d'un point de vue écologique et/ou économique et/ou sanitaire et/ou sur la sécurité des biens et des personnes. De ce fait, cette définition exclut les espèces utilisées uniquement à des fins agricoles ou horticoles (ex : maïs, soja...) qui ne parviennent pas à se maintenir en dehors des parcelles exploitées. De même les espèces dites « messicoles » sont également exclues.

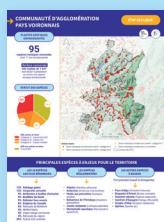
Réglementation

Les articles L 411-5 et L411-6 du code de l'environnement ainsi que l'arrêté du 14 février 2018 (complété par ceux du 10 mars 2020 et du 2 mars 2023) interdisent l'introduction dans le milieu naturel [...] et sur le territoire national, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout spécimen vivant d'une liste d'espèces définies au niveau européen. Ces espèces sont listées page suivantes et indiquées en **rouge** dans le tableau des actions.

Certaines espèces sont aussi réglementées au titre du code de la santé publique. Un arrêté départemental précise les obligations et modalités de lutte pour ces espèces en particulier (**Ambrosia artemisiifolia L.** ; **Ambrosia trifida L.**)

Ce document contient :

- une fiche « état des lieux » ;
- une fiche « prioriser les actions » ;
- la liste complète des espèces de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;
- qui informer ?



- La fiche « état des lieux » comprend des statistiques générales sur la présence des EEE, les statuts des espèces recensées sur le territoire ainsi que la liste des espèces réglementées.
- Une carte présente la répartition des EEE sur le territoire. Elle compile les données transmises par de nombreux partenaires (Tela botanica, le SymBHI, le département de l'Isère, Biodiv'Aura, Lo Parvi...). Le diagramme en bas de la fiche présente la part des dix espèces exotiques envahissantes avérées les plus présentes sur le territoire.



- La fiche « prioriser les actions » se présente sous la forme d'un tableau indiquant pour chaque espèce ou groupe d'espèces, le type d'action à entreprendre, quels milieux sont à cibler en priorité et des sites d'alerte sur lesquels l'espèce a été recensée.



- Les espèces présentes sur le territoire de la collectivité sont listées en fin de document. Le statut de l'espèce issu de la liste départementale est indiqué : A, B ou C pour les espèces exotiques envahissantes avérées selon leur niveau d'impact ; D pour les espèces émergentes et E pour les espèces non envahissantes. D1 et E1 correspondent aux espèces présentes sur le territoire de l'Isère tandis que D2 et E2 correspondent aux espèces non recensées sur le territoire départemental lors de la rédaction de la liste.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BALCONS DU DAUPHINÉ

ÉTAT DES LIEUX



PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

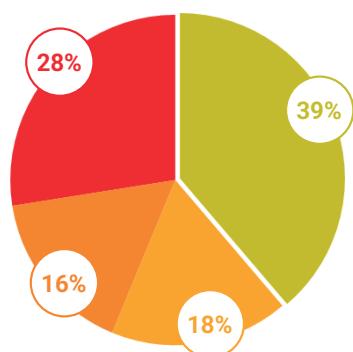
105

espèces exotiques recensées
dont 25 non envahissantes

Surface concernée

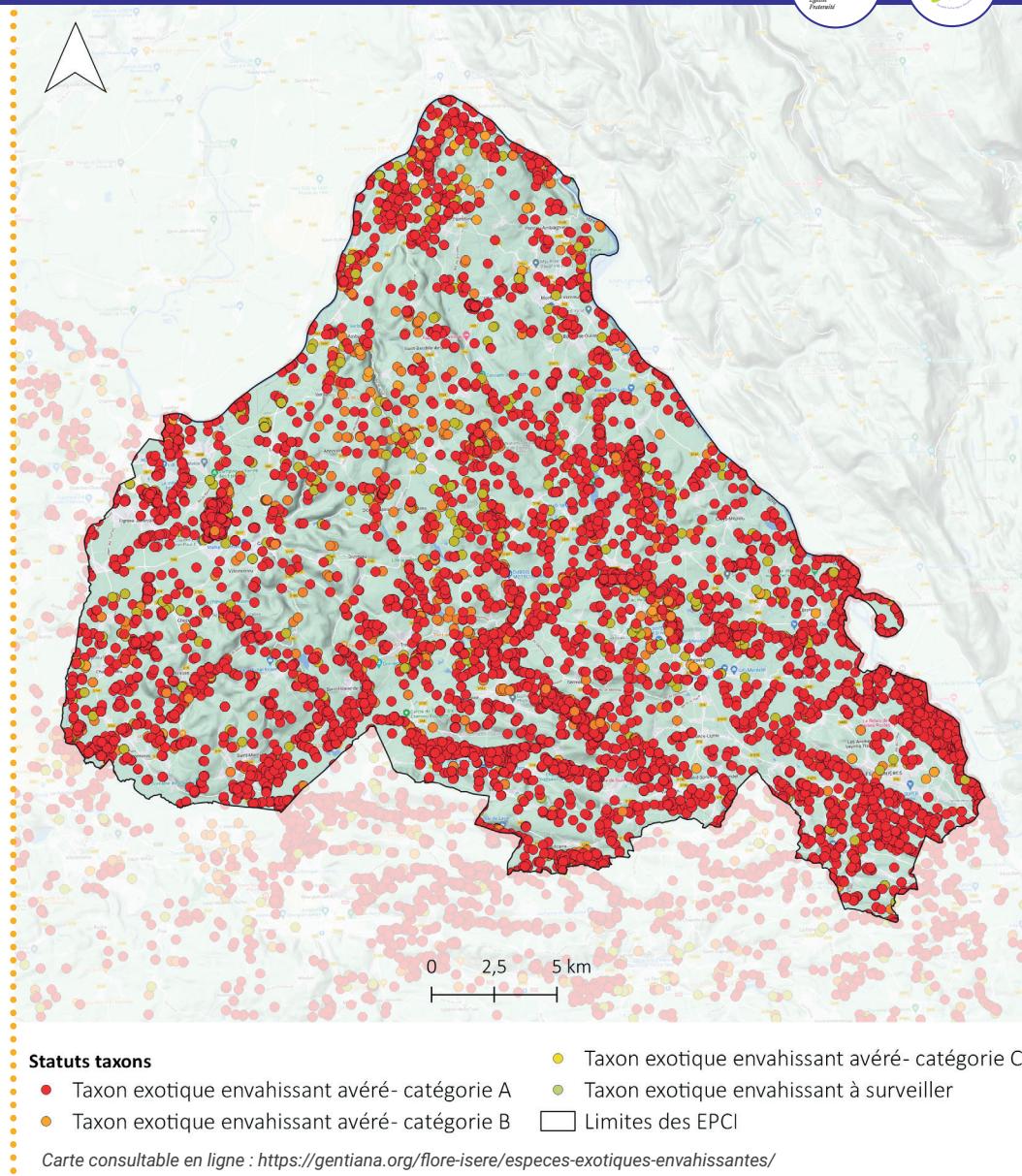
709 mailles de 1 km²
dont 94,92 % présentant
au moins une espèce
exotique envahissante

STATUT DES ESPÈCES



EEE avérée en Isère
Catégorie A : impact très fort
Catégorie B : impact fort
Catégorie C : impact modéré

EEE non avérée en Isère
À surveiller



PRINCIPALES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

LES 10 ESPÈCES LES PLUS RÉPANDUES

- ↓
- 15% Robinier faux-acacia
 - 14% Solidage géant
 - 12% Vergerette annuelle
 - 10% Ambroisie
 - 5% Érigéron du Canada
 - 4% Buddléia de David
 - 4% Renouée de Bohême
 - 3% Renouée du Japon
 - 3% Balsamine de l'Himalaya
 - 3% Vigne-vierge commune
 - 26% Autres espèces exotiques envahissantes avérées

LES ESPÈCES RÉGLEMENTÉES

- ↓
- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
 - Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)
 - Elodée de Nuttal (*Elodea nuttallii*)
 - Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)
 - Myriophylle aquatique (*Myriophyllum aquaticum*)

LES AUTRES ESPÈCES À ENJEUX

Fort potentiel invasif et émergentes

- ↓
- Erable négundo (*Acer negundo*)
 - Topinambour (*Helianthus tuberosus*)
 - Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*)
 - Sumac de Virginie (*Rhus typhina*)
 - Sorgho d'Alep (*Sorghum halepense*)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BALCONS DU DAUPHINÉ

PRIORISER LES ACTIONS



ACTIONS PRIORITAIRES

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
--------	-----------------------	--

ESPÈCES À FORT ENVAHISSEMENT (> 30 % DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides, boisements humides, pelouses et coteaux secs	Marais et rivière de l'Huert, le long de la Saye, de la Girine et du Rhône
Solidages (<i>Solidago gigantea</i> , <i>S. canadensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Marais de Charamel, étang de Marsa, le Piarday, marais de la Léchère, marais de la Besseye, marais du Grand Plan, zone humide des Perrières, du Paradis, des Marais et de Carisieu, étang de Bas, tourbière de Marlieu, marais de Boulieu, marais de Sablonnières, vallée du Ver, le grand marais, RNR des îles du Haut-Rhône, marais et rivière de l'Huert
Renouées (<i>Reynoutria x bohemica</i> , <i>R. japonica</i> , <i>R. sachalinensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Marais de Charamel, confluence Bourbre-Catelan, RNR des îles du Haut-Rhône, marais de la Léchère, marais de la Besseye, le Piarday, étang de Marsa, vallée du Ver, étang de Vézéronce, les marais, bas-marais Gabo, le Vernay, lac de la Save, le Grand marais, étang de Mépieu, marais de Boulieu
Ambroisie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Voir arrêté préfectoral	

ENVAHISSEMENT INTERMÉDIAIRE ↓

Buddléia de David (<i>Buddleja davidii</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	RNR des îles du Haut-Rhône, étang de Peysse, grand marais, tourbière de Marlieu, boisement humide de Fontenan, marais de la Besseye, étang de Charamel, étang de Marsa, étang de Chalignieu
Balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>), Ailante glanduleux (<i>Ailanthus altissima</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	
Vigne-vierge commune (<i>Parthenocissus inserta</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides (peupleraies, aulnaies)	Confluence Bourbre-Catelan, vallée du Ver, les marais, RNR des îles du Haut-Rhône, lac de la Save, étang de Mépieu, marais de la Besseye
Sorgho d'Alep (<i>Sorghum halepense</i>)	Espèce pour le moment plutôt présente en bord de route ou en cultures, surveiller et traiter l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches, prairies d'intérêt)	
Erable négundo (<i>Acer negundo</i>)	Cibler les milieux à enjeux : ripisylves et boisements alluviaux et pelouses et coteaux secs	Envahissement très important sur la RNR des îles du Haut-Rhône, zone humide de la terre du Piardet, marais de la Besseye, confluence Bourbre-Catelan
Balsamine de Balfour (<i>Impatiens balfourii</i>)	Surveiller les milieux humides à enjeux : berges des cours d'eau, ripisylves	Ruisseau de la Verne, étang de la Salette, vallée du Ver

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
ENVAHISSEMENT FAIBLE (< 5% DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓		
Asters américains (<i>Sympyotrichum x salignum</i> , <i>S. novae-angliae</i> , <i>S. novi-belgii</i>)	Cibler les secteurs à enjeux : zones humides	Les marais, ENS de la Save, étang de Lemps, ruisseau de Valancey
Sumac de Virginie (<i>Rhus typhina</i>)	Cibler les secteurs à enjeux : zones humides	Étang de Peysse, étang Bouvet, marais de Besseye et de Crucillieux
Elodée de Nuttal (<i>Elodea nuttallii</i>), Myriophylle aquatique (<i>Myriophyllum aquaticum</i>), Lentille d'eau menue (<i>Lemna minuta</i>) ; Elodée du Canada (<i>Elodea canadensis</i>)	Espèces peu présentes mais colonisant des milieux humides fragiles : agir si les populations ne sont pas encore trop étendues sinon contenir les foyers et surveiller la colonisation en milieux humides	Mare d'Olouise, marais de Boulieu, étang de Torjonas, marais de la Besseye, marais et rivière de l'Huert, la terre du Piardet, RNR des îles du Haut-Rhône
Brome sans arêtes (<i>Bromopsis inermis</i>)	Peu de stations recensées : surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches, zones humides, prairies d'intérêt)	
Mousse cactus (<i>Campylopus introflexus</i>)	Espèce pionnière qui tendrait à disparaître après plusieurs années, à surveiller	Présence sur le marais de Crucillieux et le lac d'Hières
Lampsane intermédiaire (<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i>)	Colonise principalement les bords de route, les lisières et les milieux anthropisés. Surveiller la colonisation de milieux à enjeux forts et notamment les pelouses sèches	
Sainfoin d'Espagne (<i>Galega officinalis</i>)	Peu de stations recensées sur le territoire : surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux	
ACTIONS SECONDAIRES		
Mélilot blanc (<i>Melilotus albus</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux (pelouses sèches, coteaux)	
Jonc tenu (<i>Juncus tenuis</i>)	Surveiller son impact potentiel sur les grèves exondées des étangs et les milieux humides	Étang de Mépieu, étang Marterin, étang de la Serre, le grand marais, marais de Crucillieux, étang de Charamel, étang de Marsa, étang de Chalignieu, marais de la Léchère
Phytolaque d'Amérique (<i>Phytolacca americana</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : zones humides	Bas-marais Gabo, zone humides des marais et des rivoirettes, étang de Charamel, marais de la Léchère
Laurier-cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : boisements d'intérêt, zones humides	Étang du Carré, étang de la Léchère, les Bourbres, Chanisséa – les combes
Séneçon du Cap (<i>Senecio inaequidens</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux, actuellement semble plutôt présent en milieux anthropiques	
Chêne rouge d'Amérique (<i>Quercus rubra</i>)	Surveiller son impact sur les milieux forestiers et prairiaux	
Topinambour (<i>Helianthus tuberosus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux, d'autant que la lutte peut s'avérer longue et difficile en cas de peuplements bien installés	
Symphorine à fruits blancs (<i>Symphoricarpos albus</i>)	Surveiller son impact sur les milieux humides	RNR des îles du Haut-Rhône et le Grand Brotteau
Cotonéaster horizontal (<i>Cotoneaster horizontalis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : pelouses et coteaux secs (contribute à la fermeture de ces milieux)	2 stations recensées
Souchet robuste (<i>Cyperus eragrostis</i>), Souchet comestible (<i>Cyperus esculentus</i>)	Surveiller la colonisation des stations connues en milieux humides à enjeux	
Canne de Provence (<i>Arundo donax</i>)	Surveiller la colonisation sur le territoire	À proximité du marais et rivière de l'Huert
Lampourde d'Italie (<i>Xanthium orientale</i> subsp. <i>italicum</i>), Lampourde épineuse (<i>Xanthium spinosum</i>)	Surveiller son impact sur les milieux à enjeux. Renseigné actuellement surtout dans des milieux anthropiques remaniés	

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BALCONS DU DAUPHINÉ

LISTES DES EEE RECENSÉES



NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT	% MAILLES PRÉSENCE
--------------	------------------	--------	--------------------

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AVÉRÉES ↓

Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	A	8,60
Amarante couchée	<i>Amaranthus deflexus</i> L., 1771	C	0,28
Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	B	7,19
Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	B	5,64
Ambroisie	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	A	44,99
Armoise annuelle	<i>Artemisia annua</i> L., 1753	B	0,42
Armoise des Frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	A	4,09
Aster à feuilles de saule	<i>Symphyotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	A	1,55
Aster des jardins	<i>Symphyotrichum novi-belgii</i> (L.) G.L.Nesom, 1995	A	0,71
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	A	6,91
Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	A	13,68
Bident à fruits noirs	<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	B	2,26
Brome sans arêtes	<i>Bromopsis inermis</i> (Leyss.) Holub, 1973	C	0,42
Buddleia de David	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	A	18,34
Cotonéaster horizontal	<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne., 1879	C	0,28
Datura stramoine	<i>Datura stramonium</i> L., 1753	B	3,24
Élodée de Nuttal	<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John, 1920	A	1,41
Élodée du Canada	<i>Elodea canadensis</i> Michx., 1803	A	1,27
Épilobe cilié	<i>Epilobium ciliatum</i> Raf., 1808	C	0,28
Erable négundo	<i>Acer negundo</i> L., 1753	B	7,33
Érigéron de Sumatra	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	A	8,74
Érigéron du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	A	19,89
Hémérocalle fauve	<i>Hemerocallis fulva</i> (L.) L., 1762	C	0,14
Lampourde d'Italie	<i>Xanthium orientale</i> subsp. <i>italicum</i> (Moretti) Greuter, 2003	C	0,14
Lampsane intermédiaire	<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i> (M.Bieb.) Hayek, 1931	B	0,42
Lentille d'eau menue	<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	A	1,41
Lilas	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	B	2,82
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	C	12,27
Mousse cactus	<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid., 1819	C	0,42
Myriophylle aquatique	<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc., 1973	A	0,14
Onagre à sépales rouges	<i>Oenothera glazioviana</i> Michelii, 1875	C	1,83
Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	B	7,19
Patience des moines	<i>Rumex patientia</i> L., 1753	C	0,42
Phytolaque d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	A	7,05
Phytolaque en grappe de raisin	<i>Phytolacca acinosa</i> Roxb., 1832	C	0,14
Potentille des Indes	<i>Potentilla indica</i> (Andrews) Th.Wolf, 1904	C	0,71
Renouée de Bohême	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtek & Chrtková, 1983	A	15,80

Renouée de Sakhaline	<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F.Schmidt) Nakai, 1922	B	0,28
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	A	14,53
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	A	67,00
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	A	1,69
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	B	3,24
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	A	60,08
Sorgho d'Alep	<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers., 1805	A	10,16
Souchet robuste	<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791	C	0,28
Sumac de Virginie	<i>Rhus typhina</i> L., 1756	C	1,13
Topinambour	<i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753	B	1,13
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	B	53,17
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	A	12,69

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES À SURVEILLER ↓

Abutilon de Théophraste	<i>Abutilon theophrasti</i> Medik., 1787	D1	0,71
Achillée à feuilles de crithme	<i>Achillea crithmifolia</i> Waldst. & Kit., 1802	D1	0,14
Amarante blanche	<i>Amaranthus albus</i> L., 1759	D1	0,14
Arbre de Judée	<i>Cercis siliquastrum</i> L., 1753	D1	0,28
Aster de Nouvelle-Angleterre	<i>Symphyotrichum novae-angliae</i> (L.) G.L.Nesom, 1995	D1	0,42
Brome purgatif	<i>Ceratochloa cathartica</i> (Vahl) Herter, 1940	D1	1,41
Canne de Provence	<i>Arundo donax</i> L., 1753	D1	0,14
Chêne rouge d'Amérique	<i>Quercus rubra</i> L., 1753	D1	1,27
Crépide sacrée	<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	D1	2,96
Euphorbe maculée	<i>Euphorbia maculata</i> L., 1753	D1	1,55
Euphorbe prostrée	<i>Euphorbia prostrata</i> Aiton, 1789	D1	0,71
Févier d'Amérique	<i>Gleditsia triacanthos</i> L., 1753	D1	0,28
Galinsoga quadriradié	<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	D1	2,40
Glycerie striée	<i>Glyceria striata</i> (Lam.) Hitchc., 1928	D1	0,14
Impatiante à petites fleurs	<i>Impatiens parviflora</i> DC., 1824	D1	2,12
Jonc ténu	<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	D1	8,74
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	D1	4,51
Matricaire fausse camomille	<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	D1	1,97
Millet capillaire	<i>Panicum capillare</i> L., 1753	D1	16,64
Oxalis dressé Oxalis de Dillenius	<i>Oxalis dillenii</i> Jacq., 1794	D1	0,42
Oxalis droit	<i>Oxalis stricta</i> L., 1753	D1	7,05
Panic dichotome	<i>Panicum dichotomiflorum</i> Michx., 1803	D1	0,99
Panic millet	<i>Panicum miliaceum</i> L., 1753	D1	0,56
Passerage de Virginie	<i>Lepidium virginicum</i> L., 1753	D1	1,83
Pin noir d'Autriche	<i>Pinus nigra</i> J.F.Arnold, 1785	D1	7,48
Platane d'Espagne	<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh., 1770	D1	3,67
Sainfoin d'Espagne	<i>Galega officinalis</i> L., 1753	D1	0,28
Souchet comestible	<i>Cyperus esculentus</i> L., 1753	D2	0,28
Sporobole à fleurs vaginées	<i>Sporobolus vaginiflorus</i> (Torr. ex A.Gray) Alf.Wood, 1861	D1	0,42
Sporobole des Indes	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	D1	2,54
Symphorine à fruits blancs	<i>Symporicarpos albus</i> (L.) S.F.Blake, 1914	D1	0,71

QUI INFORMER ?

J'AI OBSERVÉ DE L'AMBROISIE



Je signale la présence de cette espèce grâce à la plateforme signalement ambroisie : signalement-ambroisie.atlasante.fr

J'AI OBSERVÉ UNE ESPÈCE EXOTIQUE
ÉMERGENTE SUR LE TERRITOIRE ISÉROIS



Je contacte Gentiana : gentiana@gentiana.org

J'AI UNE INTERROGATION SUR UNE
ESPÈCE (ÉCOLOGIE, MOYEN DE LUTTE...)



Je consulte le Centre de ressources « Espèces Exotiques Envahissantes » : especes-exotiques-envahissantes.fr

Je consulte le site internet de Gentiana et ses ressources documentaires : gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes

J'AI UNE INTERROGATION
SUR LA LÉGISLATION EN ISÈRE



Je consulte le site de la Direction Départementale Territoriale de l'Isère : www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Especes-envahissantes/Groupe-de-travail-Espes-Exotiques-Envahissantes-Flore

Pour en savoir plus sur la liste des plantes exotiques envahissantes de l'Isère :

Kopf M. Gaber C. Gourgues F., (2023). Plantes exotiques envahissantes de l'Isère. Volet 1 : liste hiérarchisée et statuts. Gentiana, société botanique dauphinoise. 46 p. + annexes

Cette synthèse des enjeux sur les Espèces Exotiques Envahissantes a été rédigée en 2025 par Gentiana.
Mise en page : Marion Sanz



GENTIANA Société botanique dauphinoise D.Villars
MNEI, 5 place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE
04 76 03 37 37 • <https://gentiana.org/>



SYNTHÈSE DES ENJEUX

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LES VALS DU DAUPHINÉ

2025



Qu'est-ce qu'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) ?

Pour être considéré comme « plante exotique envahissante », un taxon (espèce ou sous-espèce), répond à plusieurs critères (conformément aux définitions de l'IUCN ou du Conseil de l'Europe) :

- introduit par l'homme hors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'introduction est postérieure à 1492 ;
- naturalisé : capable de se reproduire et de se disséminer spontanément dans un écosystème donné avec une dynamique démographique positive (Munoz F, 2010) ;
- dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences négatives d'un point de vue écologique et/ou économique et/ou sanitaire et/ou sur la sécurité des biens et des personnes. De ce fait, cette définition exclut les espèces utilisées uniquement à des fins agricoles ou horticoles (ex : maïs, soja...) qui ne parviennent pas à se maintenir en dehors des parcelles exploitées. De même les espèces dites « messicoles » sont également exclues.

Réglementation

Les articles L 411-5 et L411-6 du code de l'environnement ainsi que l'arrêté du 14 février 2018 (complété par ceux du 10 mars 2020 et du 2 mars 2023) interdisent l'introduction dans le milieu naturel [...] et sur le territoire national, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout spécimen vivant d'une liste d'espèces définies au niveau européen. Ces espèces sont listées page suivantes et indiquées en **rouge** dans le tableau des actions.

Certaines espèces sont aussi réglementées au titre du code de la santé publique. Un arrêté départemental précise les obligations et modalités de lutte pour ces espèces en particulier (**Ambrosia artemisiifolia L.** ; **Ambrosia trifida L.**)

Ce document contient :

- une fiche « état des lieux » ;
- une fiche « prioriser les actions » ;
- la liste complète des espèces de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;
- qui informer ?



- La fiche « état des lieux » comprend des statistiques générales sur la présence des EEE, les statuts des espèces recensées sur le territoire ainsi que la liste des espèces réglementées.
- Une carte présente la répartition des EEE sur le territoire. Elle compile les données transmises par de nombreux partenaires (Tela botanica, le SymBHI, le département de l'Isère, Biodiv'Aura, Lo Parvi...). Le diagramme en bas de la fiche présente la part des dix espèces exotiques envahissantes avérées les plus présentes sur le territoire.



- La fiche « prioriser les actions » se présente sous la forme d'un tableau indiquant pour chaque espèce ou groupe d'espèces, le type d'action à entreprendre, quels milieux sont à cibler en priorité et des sites d'alerte sur lesquels l'espèce a été recensée.



- Les espèces présentes sur le territoire de la collectivité sont listées en fin de document. Le statut de l'espèce issu de la liste départementale est indiqué : A, B ou C pour les espèces exotiques envahissantes avérées selon leur niveau d'impact ; D pour les espèces émergentes et E pour les espèces non envahissantes. D1 et E1 correspondent aux espèces présentes sur le territoire de l'Isère tandis que D2 et E2 correspondent aux espèces non recensées sur le territoire départemental lors de la rédaction de la liste.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES VALS DU DAUPHINÉ

ÉTAT DES LIEUX



PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

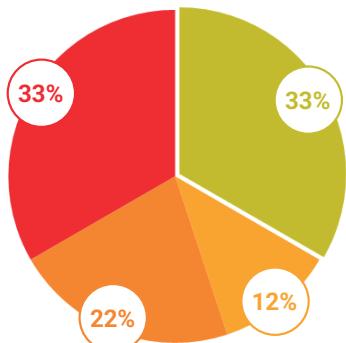
76

espèces exotiques recensées
dont 7 non envahissantes

Surface concernée

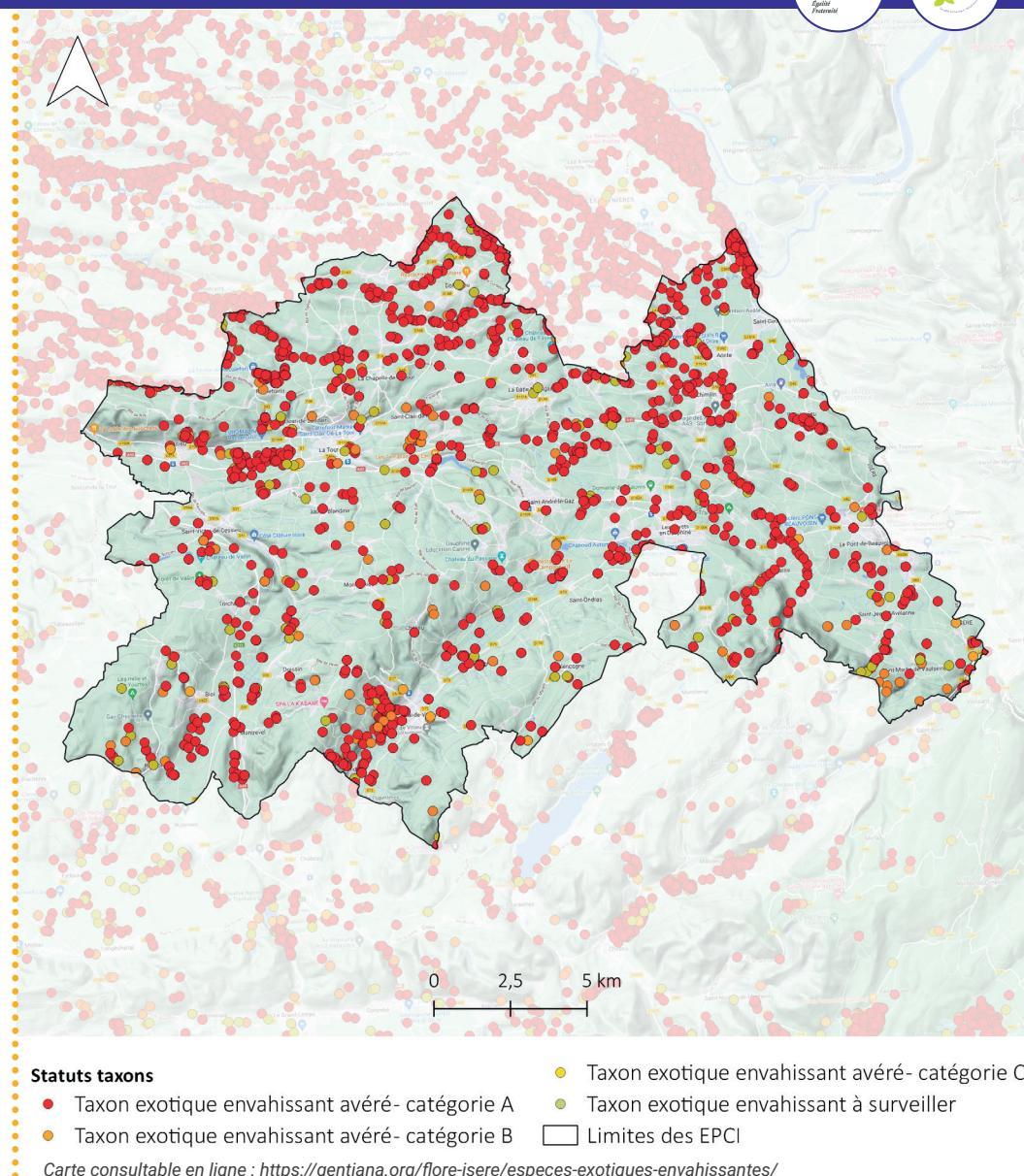
425 mailles de 1 km²
dont 77,41 % présentant
au moins une espèce
exotique envahissante

STATUT DES ESPÈCES



EEE avérée en Isère
Catégorie A : impact très fort
Catégorie B : impact fort
Catégorie C : impact modéré

EEE non avérée en Isère
À surveiller



PRINCIPALES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

LES 10 ESPÈCES LES PLUS RÉPANDUES

- ↓
- 14% Robinier faux-acacia
 - 13% Solidage géant
 - 12% Vergerette annuelle
 - 9% Ambroisie
 - 7% Érigéron du Canada
 - 6% Renouée de Bohême
 - 5% Renouée du Japon
 - 4% Mélilot blanc
 - 4% Vigne-vierge commune
 - 4% Buddléia de David
 - 22% Autres espèces exotiques envahissantes avérées

LES ESPÈCES RÉGLEMENTÉES

- ↓
- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
 - Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)
 - Herbe aux perruches (*Asclepias syriaca*)
 - Elodée de Nuttal (*Elodea nuttallii*)
 - Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
 - Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)
 - Jussie rampante (*Ludwigia peploides*)
 - Grande jussie (*Ludwigia grandiflora*)
 - Myriophylle aquatique (*Myriophyllum aquaticum*)

LES AUTRES ESPÈCES À ENJEUX

Fort potentiel invasif et émergentes

- ↓
- Roquette d'Orient (*Bunias orientalis*)
 - Topinambour (*Helianthus tuberosus*)
 - Balsamine de Balfour (*Impatiens balfourii*)
 - Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*)
 - Sorgho d'Alep (*Sorghum halepense*)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES VALS DU DAUPHINÉ

PRIORISER LES ACTIONS



ACTIONS PRIORITAIRES

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
--------	-----------------------	--

ESPÈCES À FORT ENVAHISSEMENT (> 30 % DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides, boisements humides, pelouses et coteaux secs relictuels	Le grand marais, marais et tourbières de la rivière Bièvre, marais dit de la Tour, RNR des Îles du Haut-Rhône, le Michoud, les Adrets
Solidages (<i>Solidago gigantea</i> , <i>S. canadensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	RNR des Îles du Haut-Rhône, le Grand Marais, zone humide du Rivet, la Grand'Raie, marais et tourbières de la rivière Bièvre, le Marais de la Léchère et ruisseau des Carmes incluant le marais de Reculfort, tourbière du Chambrotin, marais de Clandon, marais de Fitilieu, étang de Malserraud, marais de Saint-Clair-de-la-Tour, marais dit de la Tour, marais de Biol, petit marais et marais de Montrevel
Renouées (<i>Reynoutria x bohemica</i> , <i>R. japonica</i> , <i>R. sachalinensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Marais de Virieu, petit marais, marais de Fitilieu, marais de Clandon, marais de Saint-Clair-de-la Tour, marais d'Evrieu, le Var, étang de Dolomieu, marais dit de la Tour, étang de la Feuillée
Ambroisie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Voir arrêté préfectoral	

ENVAHISSEMENT INTERMÉDIAIRE ↓

Vigne-vierge commune (<i>Parthenocissus inserta</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides (peupleraies, aulnaies)	RNR des Îles du Haut-Rhône, marais et tourbière de la rivière Bièvre, marais de Virieu, ruisseau de Luyssac
Buddléia de David (<i>Buddleja davidii</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	RNR des Îles du Haut-Rhône, grand marais, marais de Fitilieu
Balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	

ENVAHISSEMENT FAIBLE (< 5% DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Ailante glanduleux (<i>Ailanthus altissima</i>) ; Herbe aux perruches (<i>Asclepias syriaca</i>) ; Berce du Caucase (<i>Heracleum mantegazzianum</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	
Asters américains (<i>Symphytum x salignum</i> , <i>S. novae-angliae</i> , <i>S. novi-belgii</i>)	Cibler les secteurs à enjeux : zones humides	Marais de Virieu, zone humide de Valencogne au Pré d'Ars, ruisseau du Pissoud

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
Balsamine de Balfour (<i>Impatiens balfourii</i>)	Surveiller les milieux humides à enjeux : berges des cours d'eaux, ripisylves	Etang Filet, marais de Biol, boisement humide de Moriaux – le Magnin
Sorgho d'Alep (<i>Sorghum halepense</i>)	Espèce pour le moment plutôt présente en bord de route ou en cultures, surveiller et traiter l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches, prairies d'intérêt)	
Erable négundo (<i>Acer negundo</i>)	Cibler les milieux à enjeux : ripisylves et boisements alluviaux, pelouses et coteaux secs	
Brome sans arêtes (<i>Bromopsis inermis</i>)	Surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches, zones humides, prairies d'intérêt)	Marais dit de la Tour
Roquette d'Orient (<i>Bunias orientalis</i>)	Agir sur les stations connues et surveiller l'apparition de nouvelles stations. Espèce très problématique en prairie et cultures une fois installée	
Elodée de Nuttal (<i>Elodea nuttallii</i>), Lentille d'eau menue (<i>Lemna minuta</i>), Elodée du Canada (<i>Elodea canadensis</i>)	Espèces peu présentes mais colonisant des milieux humides fragiles : agir si les populations ne sont pas encore trop étendues sinon contenir les foyers et surveiller la colonisation en milieux humides	Marais de Fitilieu
Mousse cactus (<i>Campylopus introflexus</i>)	Espèce pionnière qui tendrait à disparaître après plusieurs années, à surveiller	Etang des nénuphars
Lampsane intermédiaire (<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i>)	Espèce signalée sur une station. Surveiller la colonisation de milieux à enjeux forts et notamment les pelouses sèches	
Jussie rampante (<i>Ludwigia peploides</i>), Myriophylle aquatique (<i>Myriophyllum aquaticum</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en aquariophilie.	

ACTIONS SECONDAIRES

Mélilot blanc (<i>Melilotus albus</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux	
Jonc tenu (<i>Juncus tenuis</i>)	Surveiller son impact potentiel sur les grèves exondées des étangs et les milieux humides	Etang de Malseroud, RNR des îles du Haut-Rhône, étang des nénuphars, marais et tourbières de la rivière Bièvre
Phytolaque d'Amérique (<i>Phytolacca americana</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : zones humides	Etang de Malseroud, ruisseau de Luyssac, le grand Marais
Laurier-cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : boisements d'intérêt, zones humides	Tourbière de Pré Maudit
Topinambour (<i>Helianthus tuberosus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux, d'autant que la lutte peut s'avérer longue et difficile en cas de peuplements bien installés.	Marais de Saint-Clair-de-la-Tour
Séneçon du Cap (<i>Senecio inaequidens</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux, actuellement semble plutôt présent en milieux anthropiques	
Symphorine à fruits blancs (<i>Symphoricarpos albus</i>)	Surveiller son impact sur les milieux humides	RNN de l'Île de la Platière
Canne de Provence (<i>Arundo donax</i>)	Surveiller la colonisation	Rui d'Enfer à l'étang de la Feuillée
Cotonéaster horizontal (<i>Cotoneaster horizontalis</i>), Chèvrefeuille du Japon (<i>Lonicera japonica</i>)	Surveiller la colonisation sur le territoire. Non recensée en milieu naturel.	
Souchet robuste (<i>Cyperus eragrostis</i>)	Surveiller la colonisation des stations connues en milieux humides à enjeux	RNR des îles du Haut-Rhône

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES VALS DU DAUPHINÉ

LISTES DES EEE RECENSÉES



NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT	% MAILLES PRÉSENCE
--------------	------------------	--------	--------------------

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AVÉRÉES ↓

Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	A	4,00
Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	B	10,12
Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	B	8,00
Ambroisie	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	A	31,29
Armoise annuelle	<i>Artemisia annua</i> L., 1753	B	0,47
Armoise des Frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	A	6,59
Aster à feuilles de saule	<i>Symphyotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	A	2,35
Aster des jardins	<i>Symphyotrichum novi-belgii</i> (L.) G.L.Nesom, 1995	A	0,24
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	A	2,35
Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	A	5,18
Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier, 1895	B	0,24
Bident à fruits noirs	<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	B	1,18
Brome sans arêtes	<i>Bromopsis inermis</i> (Leyss.) Holub, 1973	C	0,94
Buddléia de David	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	A	12,71
Cotonéaster horizontal	<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne., 1879	C	0,24
Datura stramoine	<i>Datura stramonium</i> L., 1753	B	1,18
Élodée de Nuttal	<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John, 1920	A	0,47
Élodée du Canada	<i>Elodea canadensis</i> Michx., 1803	A	0,24
Épilobe cilié	<i>Epilobium ciliatum</i> Raf., 1808	C	0,24
Erable négundo	<i>Acer negundo</i> L., 1753	B	1,65
Érigéron de Sumatra	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	A	8,00
Érigéron du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	A	24,71
Jussie rampante	<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven, 1964	A	0,24
Lampsane intermédiaire	<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i> (M.Bieb.) Hayek, 1931	B	0,24
Lentille d'eau menue	<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	A	0,47
Lilas	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	B	2,35
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	C	13,41
Mousse cactus	<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid., 1819	C	0,24
Myriophylle aquatique	<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc., 1973	A	0,24
Onagre à sépales rouges	<i>Oenothera glazioviana</i> Micheli, 1875	C	1,41
Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	B	4,00
Phytolaque d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	A	3,29
Potentille des Indes	<i>Potentilla indica</i> (Andrews) Th.Wolf, 1904	C	0,24
Renouée de Bohême	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtek & Chrtková, 1983	A	19,76
Renouée de Sakhaline	<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F.Schmidt) Nakai, 1922	B	0,47
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	A	16,94

Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	A	45,65
Roquette d'Orient	<i>Bunias orientalis</i> L., 1753	B	0,47
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	A	0,71
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	B	0,94
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	A	42,12
Sorgho d'Alep	<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers., 1805	A	2,12
Souchet robuste	<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791	C	0,24
Topinambour	<i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753	B	1,18
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	B	39,53
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	A	12,94

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES À SURVEILLER ↓

Brome purgatif	<i>Ceratochloa cathartica</i> (Vahl) Herter, 1940	D1	1,18
Canne de Provence	<i>Arundo donax</i> L., 1753	D1	0,24
Chêne rouge d'Amérique	<i>Quercus rubra</i> L., 1753	D1	0,24
Chèvrefeuille du Japon	<i>Lonicera japonica</i> Thunb., 1784	D1	0,24
Crépide sacrée	<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	D1	6,35
Euphorbe maculée	<i>Euphorbia maculata</i> L., 1753	D1	1,88
Galinsoga quadriradié	<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	D1	3,76
Glycerie striée	<i>Glyceria striata</i> (Lam.) Hitchc., 1928	D1	0,24
Herbe aux perruches	<i>Asclepias syriaca</i> L., 1753	D1	0,24
Impatiante à petites fleurs	<i>Impatiens parviflora</i> DC., 1824	D1	3,29
Jonc tenu	<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	D1	4,00
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	D1	3,06
Matricaire fausse camomille	<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	D1	3,06
Millet capillaire	<i>Panicum capillare</i> L., 1753	D1	17,18
Oxalis dressé Oxalis de Dillenius	<i>Oxalis dillenii</i> Jacq., 1794	D1	0,24
Oxalis droit	<i>Oxalis stricta</i> L., 1753	D1	13,41
Panic dichotome	<i>Panicum dichotomiflorum</i> Michx., 1803	D1	2,35
Panic millet	<i>Panicum miliaceum</i> L., 1753	D1	0,47
Passerage de Virginie	<i>Lepidium virginicum</i> L., 1753	D1	0,71
Pin noir d'Autriche	<i>Pinus nigra</i> J.F.Arnold, 1785	D1	0,24
Platane d'Espagne	<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh., 1770	D1	1,65
Sporobole des Indes	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	D1	0,71
Symphorine à fruits blancs	<i>Symporicarpos albus</i> (L.) S.F.Blake, 1914	D1	0,47

QUI INFORMER ?

J'AI OBSERVÉ DE L'AMBROISIE



Je signale la présence de cette espèce grâce à la plateforme signalement ambroisie : signalement-ambroisie.atlasante.fr

J'AI OBSERVÉ UNE ESPÈCE EXOTIQUE
ÉMERGENTE SUR LE TERRITOIRE ISÉROIS



Je contacte Gentiana : gentiana@gentiana.org

J'AI UNE INTERROGATION SUR UNE
ESPÈCE (ÉCOLOGIE, MOYEN DE LUTTE...)



Je consulte le Centre de ressources « Espèces Exotiques Envahissantes » : especes-exotiques-envahissantes.fr

Je consulte le site internet de Gentiana et ses ressources documentaires : gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes

J'AI UNE INTERROGATION
SUR LA LÉGISLATION EN ISÈRE



Je consulte le site de la Direction Départementale Territoriale de l'Isère : www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Especes-envahissantes/Groupe-de-travail-Espes-Exotiques-Envahissantes-Flore

Pour en savoir plus sur la liste des plantes exotiques envahissantes de l'Isère :

Kopf M. Gaber C. Gourgues F., (2023). Plantes exotiques envahissantes de l'Isère. Volet 1 : liste hiérarchisée et statuts. Gentiana, société botanique dauphinoise. 46 p. + annexes

Cette synthèse des enjeux sur les Espèces Exotiques Envahissantes a été rédigée en 2025 par Gentiana.
Mise en page : Marion Sanz



GENTIANA Société botanique dauphinoise D.Villars
MNEI, 5 place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE
04 76 03 37 37 • <https://gentiana.org/>



SYNTHÈSE DES ENJEUX

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LYON SAINT-EXUPÉRY EN DAUPHINÉ

2025

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LYON SAINT-EXUPÉRY EN DAUPHINÉ

INTRODUCTION



Qu'est-ce qu'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) ?

Pour être considéré comme « plante exotique envahissante », un taxon (espèce ou sous-espèce), répond à plusieurs critères (conformément aux définitions de l'IUCN ou du Conseil de l'Europe) :

- introduit par l'homme hors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'introduction est postérieure à 1492 ;
- naturalisé : capable de se reproduire et de se disséminer spontanément dans un écosystème donné avec une dynamique démographique positive (Munoz F, 2010) ;
- dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences négatives d'un point de vue écologique et/ou économique et/ou sanitaire et/ou sur la sécurité des biens et des personnes. De ce fait, cette définition exclut les espèces utilisées uniquement à des fins agricoles ou horticoles (ex : maïs, soja...) qui ne parviennent pas à se maintenir en dehors des parcelles exploitées. De même les espèces dites « messicoles » sont également exclues.

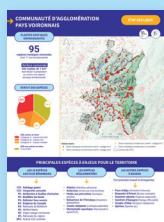
Réglementation

Les articles L 411-5 et L411-6 du code de l'environnement ainsi que l'arrêté du 14 février 2018 (complété par ceux du 10 mars 2020 et du 2 mars 2023) interdisent l'introduction dans le milieu naturel [...] et sur le territoire national, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout spécimen vivant d'une liste d'espèces définies au niveau européen. Ces espèces sont listées page suivantes et indiquées en **rouge** dans le tableau des actions.

Certaines espèces sont aussi réglementées au titre du code de la santé publique. Un arrêté départemental précise les obligations et modalités de lutte pour ces espèces en particulier (**Ambrosia artemisiifolia L.** ; **Ambrosia trifida L.**)

Ce document contient :

- une fiche « état des lieux » ;
- une fiche « prioriser les actions » ;
- la liste complète des espèces de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;
- qui informer ?



- La fiche « état des lieux » comprend des statistiques générales sur la présence des EEE, les statuts des espèces recensées sur le territoire ainsi que la liste des espèces réglementées.
- Une carte présente la répartition des EEE sur le territoire. Elle compile les données transmises par de nombreux partenaires (Tela botanica, le SymBHI, le département de l'Isère, Biodiv'Aura, Lo Parvi...). Le diagramme en bas de la fiche présente la part des dix espèces exotiques envahissantes avérées les plus présentes sur le territoire.



- La fiche « prioriser les actions » se présente sous la forme d'un tableau indiquant pour chaque espèce ou groupe d'espèces, le type d'action à entreprendre, quels milieux sont à cibler en priorité et des sites d'alerte sur lesquels l'espèce a été recensée.



- Les espèces présentes sur le territoire de la collectivité sont listées en fin de document. Le statut de l'espèce issu de la liste départementale est indiqué : A, B ou C pour les espèces exotiques envahissantes avérées selon leur niveau d'impact ; D pour les espèces émergentes et E pour les espèces non envahissantes. D1 et E1 correspondent aux espèces présentes sur le territoire de l'Isère tandis que D2 et E2 correspondent aux espèces non recensées sur le territoire départemental lors de la rédaction de la liste.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LYON SAINT-EXUPÉRY EN DAUPHINÉ

ÉTAT DES LIEUX



PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

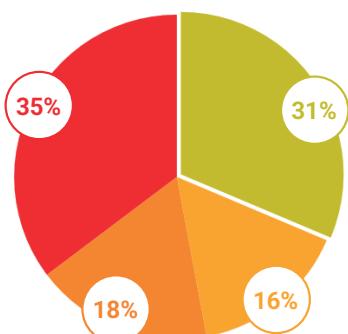
62

espèces exotiques recensées
dont 11 non envahissantes

Surface concernée

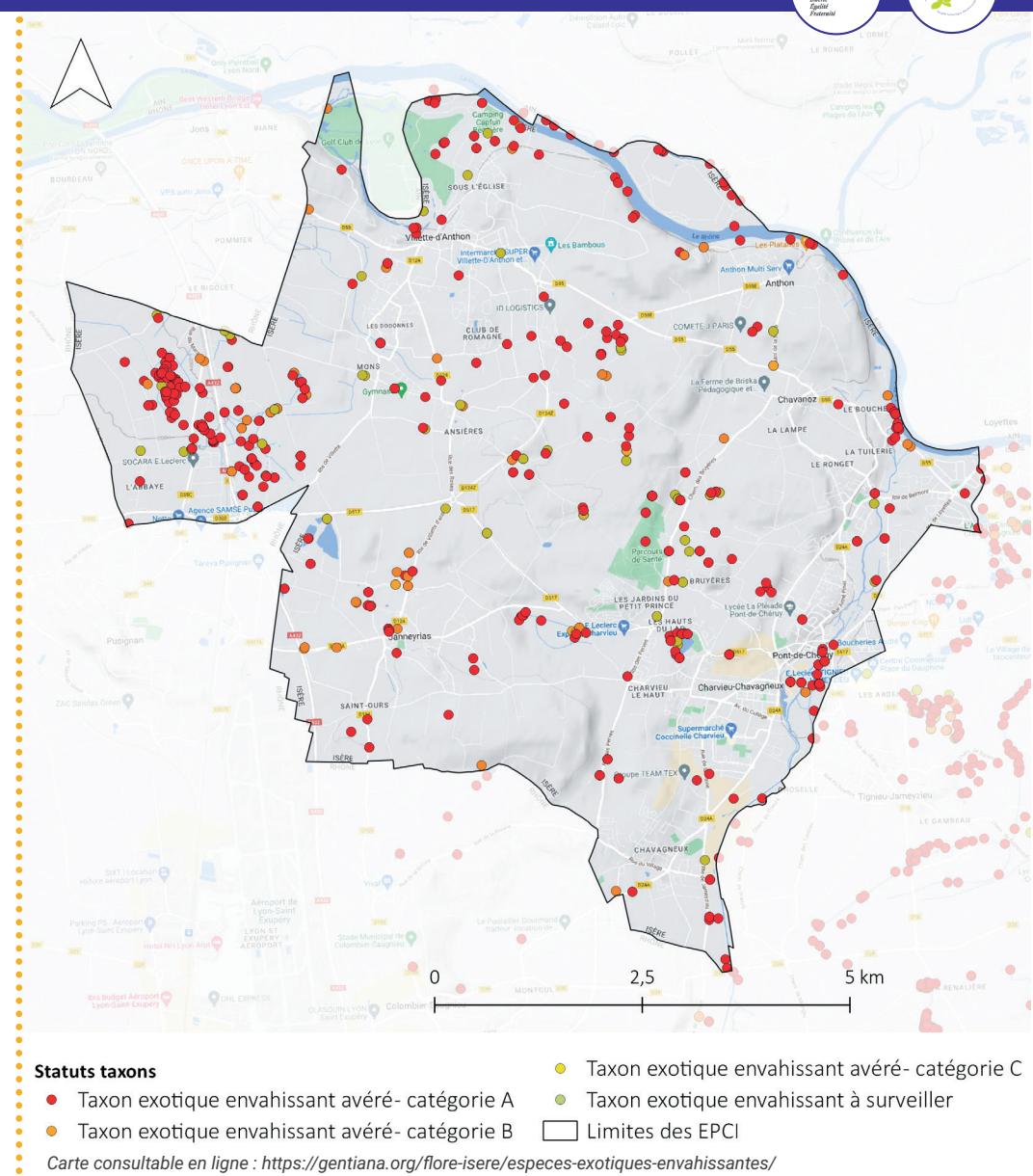
83 mailles de 1 km²
dont 85,54 % présentant
au moins une espèce
exotique envahissante

STATUT DES ESPÈCES



EEE avérée en Isère
Catégorie A : impact très fort
Catégorie B : impact fort
Catégorie C : impact modéré

EEE non avérée en Isère
À surveiller



PRINCIPALES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

LES 10 ESPÈCES LES PLUS RÉPANDUES

- ↓
- 13% Ambroisie
 - 11% Vergerette annuelle
 - 11% Robinier faux-acacia
 - 8% Solidage géant
 - 7% Renouée de Bohême
 - 7% Érigéron du Canada
 - 4% Buddléia de David
 - 4% Érigéron de Sumatra
 - 4% Vigne-vierge commune
 - 3% Mélilot blanc
 - 28%** Autres espèces exotiques envahissantes avérées

LES ESPÈCES RÉGLEMENTÉES

- ↓
- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
 - Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)
 - Elodée de Nuttal (*Elodea nuttallii*)
 - Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)

LES AUTRES ESPÈCES À ENJEUX

Fort potentiel invasif et émergentes

- ↓
- Erable négundo (*Acer negundo*)
 - Amorphe faux-indigo (*Amorpha fruticosa*)
 - Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*)
 - Sorgho d'Alep (*Sorghum halepense*)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LYON SAINT EXUPÉRY EN DAUPHINÉ

PRIORISER LES ACTIONS



ACTIONS PRIORITAIRES

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
--------	-----------------------	--

ESPÈCES À FORT ENVAHISSEMENT (> 30 % DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Ambroisie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Voir arrêté préfectoral	
Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zone humides, boisements humides	Plaine alluviale de la Bourbre, Léchère Merlan, marais de Charvas
Renouées (<i>Reynoutria x bohemica</i> , <i>R. japonica</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Marais de Charvas, Lône de la Ferrande, Île du Méant, confluence Bourbre-Rhône, lac de Fréminville, Bourbre aval
Solidages (<i>Solidago gigantea</i> , <i>S. canadensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Marais de Charvas, lône de la Ferrande, marais de Léchère, Burlanchères, Lac de Fréminville, Bourbre aval

ENVAHISSEMENT INTERMÉDIAIRE ↓

Buddléia de David (<i>Buddleja davidii</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Marais de Charvas, Burlanchères
Vigne-vierge commune (<i>Parthenocissus inserta</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides (peupleraies, aulnaies)	Marais de Charvas, lac de Fréminville, confluence Bourbre-Rhône, lône de la Ferrande
Erable négundo (<i>Acer negundo</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides, ripisylves et boisements alluviaux	Bourbre aval, confluence Bourbre-Rhône, lône de la Ferrande et lac de Fréminville
Ailante glanduleux (<i>Ailanthus altissima</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	
Sorgho d'Alep (<i>Sorghum halepense</i>)	Espèce pour le moment plutôt présente en bord de route ou en cultures, surveiller et traiter l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches, prairies d'intérêt)	
Asters américains (<i>Symphyotrichum x salignum</i> , <i>S. novae-angliae</i>)	Cibler les secteurs à enjeux : zones humides	

ENVAHISSEMENT FAIBLE (< 5% DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	
Amorphe faux-indigo (<i>Amorpha fruticosa</i>)	Cibler les milieux à enjeux : ripisylves et boisements alluviaux	Marais de Charvas et lac de Fréminville
Sumac de Virginie (<i>Rhus typhina</i>)	Surveiller la colonisation sur le territoire.	

ACTIONS SECONDAIRES

Mélilot blanc (<i>Melilotus albus</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux	
Jonc ténu (<i>Juncus tenuis</i>)	Surveiller son impact potentiel sur les grèves exondées des étangs et les milieux humides	Lac de Fréminville
Séneçon du Cap (<i>Senecio inaequidens</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux, actuellement semble plutôt présent en milieux anthropiques.	
Phytolaque d'Amérique (<i>Phytolacca americana</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : zones humides	Lac de Fréminville et marais de Charvas
Laurier-cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : boisements d'intérêt	



Ailanthus altissima



Amorpha fruticosa



Acer negundo



Renouées

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LYON SAINT-EXUPÉRY EN DAUPHINÉ

LISTES DES EEE RECENSÉES



NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT	% MAILLES PRÉSENCE
--------------	------------------	--------	--------------------

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AVÉRÉES ↓

Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	A	9,64
Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	B	6,02
Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	B	4,82
Ambroisie	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	A	53,01
Amorphe faux-indigo	<i>Amorpha fruticosa</i> L., 1753	C	3,61
Armoise annuelle	<i>Artemisia annua</i> L., 1753	B	1,20
Armoise des Frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	A	7,23
Aster à feuilles de saule	<i>Symphyotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	A	6,02
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	A	2,41
Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	A	4,82
Bident à fruits noirs	<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	B	8,43
Buddléia de David	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	A	15,66
Élodée de Nuttal	<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John, 1920	A	2,41
Épilobe cilié	<i>Epilobium ciliatum</i> Raf., 1808	C	1,20
Erable négundo	<i>Acer negundo</i> L., 1753	B	9,64
Érigéron de Sumatra	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	A	15,66
Érigéron du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	A	27,71
Lilas	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	B	1,20
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	C	10,84
Onagre à petites fleurs	<i>Oenothera parviflora</i> L., 1759	C	1,20
Onagre à sépales rouges	<i>Oenothera glazioviana</i> Micheli, 1875	C	1,20
Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	B	1,20
Paulownia	<i>Paulownia tomentosa</i> (Thunb.) Steud., 1841	C	1,20
Phytolaque d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	A	4,82
Phytolaque en grappe de raisin	<i>Phytolacca acinosa</i> Roxb., 1832	C	1,20
Renouée de Bohême	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtek & Chrtková, 1983	A	28,92
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	A	8,43
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	A	44,58
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	A	7,23
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	B	7,23
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	A	30,12
Sorgho d'Alep	<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers., 1805	A	7,23
Sumac de Virginie	<i>Rhus typhina</i> L., 1756	C	1,20
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	B	44,58
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	A	15,66

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES À SURVEILLER ↓

Arbre de Judée	<i>Cercis siliquastrum</i> L., 1753	D1	1,20
Brome purgatif	<i>Ceratochloa cathartica</i> (Vahl) Herter, 1940	D1	8,43
Crépide sacrée	<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	D1	3,61
Euphorbe maculée	<i>Euphorbia maculata</i> L., 1753	D1	1,20
Galinsoga quadriradié	<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	D1	2,41
Jonc tenu	<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	D1	9,64
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	D1	3,61
Matricaire fausse camomille	<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	D1	13,25
Millet capillaire	<i>Panicum capillare</i> L., 1753	D1	12,05
Oxalis dressé Oxalis de Dillenius	<i>Oxalis dillenii</i> Jacq., 1794	D1	2,41
Oxalis droit	<i>Oxalis stricta</i> L., 1753	D1	9,64
Panic dichotome	<i>Panicum dichotomiflorum</i> Michx., 1803	D1	3,61
Panic millet	<i>Panicum miliaceum</i> L., 1753	D1	1,20
Passerage de Virginie	<i>Lepidium virginicum</i> L., 1753	D1	4,82
Platane d'Espagne	<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh., 1770	D1	3,61
Sporobole à fleurs vaginées	<i>Sporobolus vaginiflorus</i> (Torr. ex A.Gray) Alf.Wood, 1861	D1	1,20

QUI INFORMER ?

J'AI OBSERVÉ DE L'AMBROISIE



Je signale la présence de cette espèce grâce à la plateforme signalement ambroisie : signalement-ambroisie.atlasante.fr

J'AI OBSERVÉ UNE ESPÈCE EXOTIQUE
ÉMERGENTE SUR LE TERRITOIRE ISÉROIS



Je contacte Gentiana : gentiana@gentiana.org

J'AI UNE INTERROGATION SUR UNE
ESPÈCE (ÉCOLOGIE, MOYEN DE LUTTE...)



Je consulte le Centre de ressources « Espèces Exotiques Envahissantes » : especes-exotiques-envahissantes.fr

Je consulte le site internet de Gentiana et ses ressources documentaires : gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes

J'AI UNE INTERROGATION
SUR LA LÉGISLATION EN ISÈRE



Je consulte le site de la Direction Départementale Territoriale de l'Isère : www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Especes-envahissantes/Groupe-de-travail-Espes-Exotiques-Envahissantes-Flore

Pour en savoir plus sur la liste des plantes exotiques envahissantes de l'Isère :

Kopf M. Gaber C. Gourgues F., (2023). Plantes exotiques envahissantes de l'Isère. Volet 1 : liste hiérarchisée et statuts. Gentiana, société botanique dauphinoise. 46 p. + annexes

Cette synthèse des enjeux sur les Espèces Exotiques Envahissantes a été rédigée en 2025 par Gentiana.
Mise en page : Marion Sanz



GENTIANA Société botanique dauphinoise D.Villars
MNEI, 5 place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE
04 76 03 37 37 • <https://gentiana.org/>



SYNTHÈSE DES ENJEUX

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE
COMMUNAUTÉ

2025



Qu'est-ce qu'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) ?

Pour être considéré comme « plante exotique envahissante », un taxon (espèce ou sous-espèce), répond à plusieurs critères (conformément aux définitions de l'IUCN ou du Conseil de l'Europe) :

- introduit par l'homme hors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'introduction est postérieure à 1492 ;
- naturalisé : capable de se reproduire et de se disséminer spontanément dans un écosystème donné avec une dynamique démographique positive (Munoz F, 2010) ;
- dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences négatives d'un point de vue écologique et/ou économique et/ou sanitaire et/ou sur la sécurité des biens et des personnes. De ce fait, cette définition exclut les espèces utilisées uniquement à des fins agricoles ou horticoles (ex : maïs, soja...) qui ne parviennent pas à se maintenir en dehors des parcelles exploitées. De même les espèces dites « messicoles » sont également exclues.

Réglementation

Les articles L 411-5 et L411-6 du code de l'environnement ainsi que l'arrêté du 14 février 2018 (complété par ceux du 10 mars 2020 et du 2 mars 2023) interdisent l'introduction dans le milieu naturel [...] et sur le territoire national, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout spécimen vivant d'une liste d'espèces définies au niveau européen. Ces espèces sont listées page suivantes et indiquées en **rouge** dans le tableau des actions.

Certaines espèces sont aussi réglementées au titre du code de la santé publique. Un arrêté départemental précise les obligations et modalités de lutte pour ces espèces en particulier (**Ambrosia artemisiifolia L.** ; **Ambrosia trifida L.**)

Ce document contient :

- une fiche « état des lieux » ;
- une fiche « prioriser les actions » ;
- la liste complète des espèces de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;
- qui informer ?



- La fiche « état des lieux »** comprend des statistiques générales sur la présence des EEE, les statuts des espèces recensées sur le territoire ainsi que la liste des espèces réglementées.
- Une carte présente la répartition des EEE sur le territoire. Elle compile les données transmises par de nombreux partenaires (Tela botanica, le SymBHI, le département de l'Isère, Biodiv'Aura, Lo Parvi...). Le diagramme en bas de la fiche présente la part des dix espèces exotiques envahissantes avérées les plus présentes sur le territoire.



- La fiche « prioriser les actions »** se présente sous la forme d'un tableau indiquant pour chaque espèce ou groupe d'espèces, le type d'action à entreprendre, quels milieux sont à cibler en priorité et des sites d'alerte sur lesquels l'espèce a été recensée.



- Les espèces présentes sur le territoire de la collectivité sont listées en fin de document.**
- Le statut de l'espèce issu de la liste départementale est indiqué : A, B ou C pour les espèces exotiques envahissantes avérées selon leur niveau d'impact ; D pour les espèces émergentes et E pour les espèces non envahissantes. D1 et E1 correspondent aux espèces présentes sur le territoire de l'Isère tandis que D2 et E2 correspondent aux espèces non recensées sur le territoire départemental lors de la rédaction de la liste.

SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ

ÉTAT DES LIEUX



PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

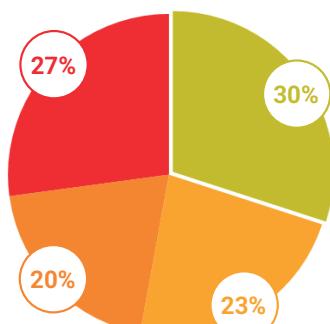
82

espèces exotiques recensées
dont 12 non envahissantes

Surface concernée

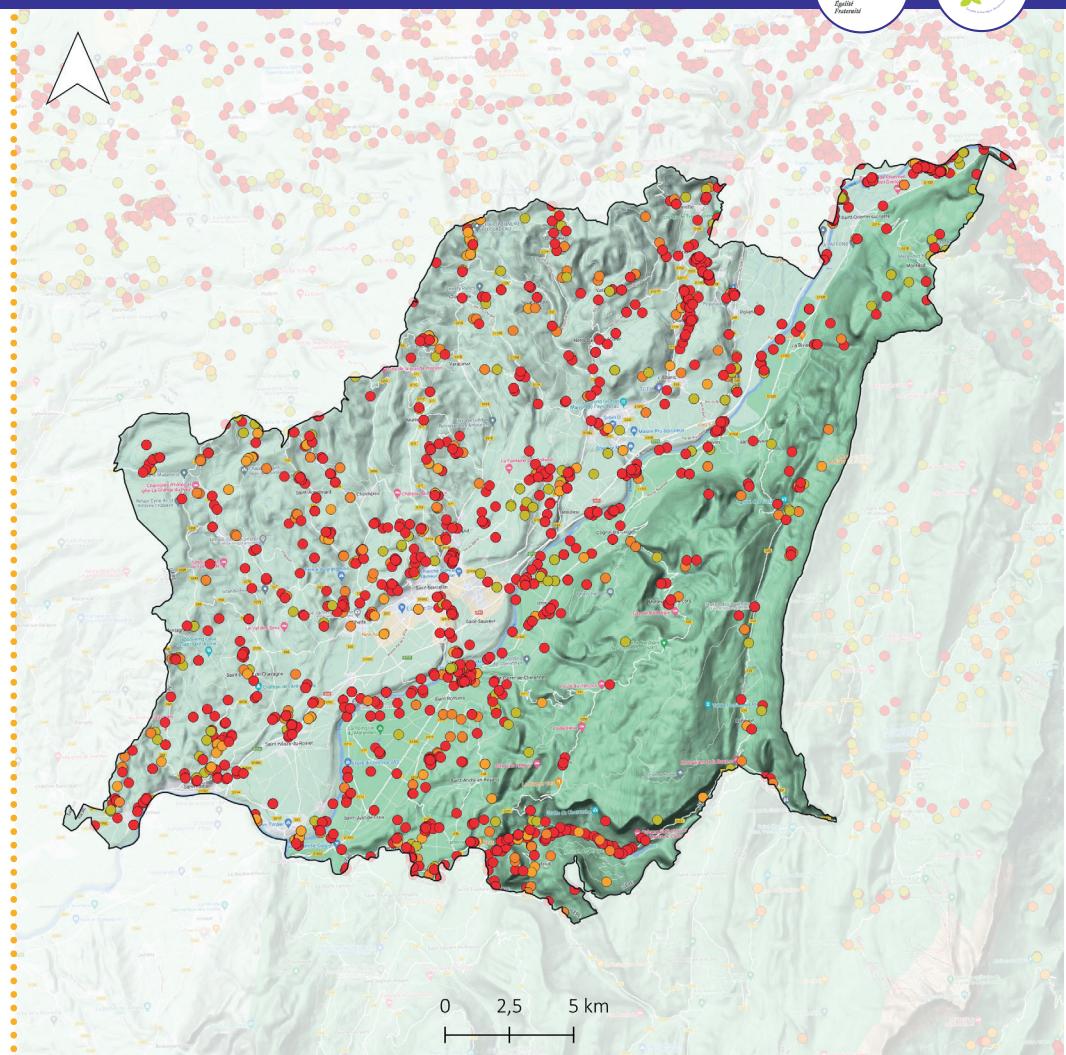
679 mailles de 1 km²
dont 58,32 % présentant
au moins une espèce
exotique envahissante

STATUT DES ESPÈCES



EEE avérée en Isère
Catégorie A : impact très fort
Catégorie B : impact fort
Catégorie C : impact modéré

EEE non avérée en Isère
À surveiller



Status taxons

- Taxon exotique envahissant avéré - catégorie A
- Taxon exotique envahissant avéré - catégorie B

- Taxon exotique envahissant avéré - catégorie C
- Taxon exotique envahissant à surveiller
- Limites des EPCI

Carte consultable en ligne : <https://gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes/>

PRINCIPALES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

LES 10 ESPÈCES LES PLUS RÉPANDUES

- 14% Robinier faux-acacia
- 13% Vergerette annuelle
- 12% Ambroisie
- 9% Erigéron du Canada
- 8% Buddléia de David
- 6% Solidage géant
- 6% Mélilot blanc
- 4% Vigne-vierge commune
- 3% Erigéron de Sumatra
- 3% Armoise des Frères Verlot
- 22% Autres espèces exotiques envahissantes avérées

LES ESPÈCES RÉGLEMENTÉES

- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
- Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)
- Herbe aux perruche (*Asclepias syriaca*)
- Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
- Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)
- Jussie rampante (*Ludwigia peploides*)

LES AUTRES ESPÈCES À ENJEUX

Fort potentiel invasif et émergentes

- Erable négundo (*Acer negundo*)
- Amorphe faux-indigo (*Amorpha fruticosa*)
- Brome sans arêtes (*Bromopsis inermis*)
- Elodée du Canada (*Elodea canadensis*)
- Sainfoin d'Espagne (*Galega officinalis*)
- Sorgho d'Alep (*Sorghum halepense*)



ACTIONS PRIORITAIRES

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
ESPÈCES À FORT ENVAHISSEMENT (> 30 % DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓		
Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides, boisements humides, pelouses et coteaux secs	ENS de la zone humide de la Tarze, le Grand Champs, bord de l'Isère de Roche Brune à Valensole, le long de la Bourne, île Marianne, les Oves, le collecteur
Ambroisie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Voir arrêté préfectoral	
ENVAHISSEMENT INTERMÉDIAIRE ↓		
Buddléia de David (<i>Buddleja davidii</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Long de la Bourne, forêt alluviale la chambre du Chien, marais de la Lèze et de Montenas
Solidages (<i>Solidago gigantea</i> , <i>S. canadensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Le Vernay, combe muguet, marais de la Lèze, marais de Cras, marais de Montenas, le collecteur, roselière de l'Isère, ripisylve de la Bourne et affluents
Renouées (<i>Reynoutria japonica</i> , <i>R. x bohemica</i> , <i>R. sachalinensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Le long de la Bourne, roselière de l'Isère, chambre du Chien, marais du Gouret, marais de Cras, marais de Montenas, marais de Lèze
Vigne-vierge commune (<i>Parthenocissus inserta</i>)	Espèce pour le moment plutôt présente en bord de route, surveiller et traiter l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches, prairies d'intérêt)	Long de la Bourne, marais de Cras, marais de Montenas, la Lèze, les Oves
ENVAHISSEMENT FAIBLE (< 5% DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓		
Ailante glanduleux (<i>Ailanthus altissima</i>), Balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>), Herbe aux perruches (<i>Asclepias syriaca</i>), Herbe de la Pampa (<i>Cortaderia selloana</i>), Berce du Caucase (<i>Heracleum mantegazzianum</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	
Sorgho d'Alep (<i>Sorghum halepense</i>)	Espèce pour le moment plutôt présente en bord de route ou en cultures, surveiller et traiter l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches, prairies d'intérêt)	
Erable négundo (<i>Acer negundo</i>)	Cibler les milieux à enjeux : ripisylves et boisements alluviaux, pelouses et coteaux secs	
Lampsane intermédiaire (<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i>)	Colonise surtout les lisières, les bords de route et les milieux remaniés. Surveiller la colonisation des milieux à enjeux forts et notamment les pelouses sèches	
Mousse cactus (<i>Campylopus introflexus</i>)	Espèce pionnière qui tendrait à disparaître après plusieurs années, à surveiller	Tuffières du Vercors

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
Sainfoin d'Espagne (<i>Galega officinalis</i>)	Peu de stations recensées sur le territoire : surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux	
Elodée du Canada (<i>Elodea canadensis</i>)	Espèce peu présente mais colonisant des milieux humides fragiles : agir si les populations ne sont pas encore trop étendues sinon contenir les foyers et surveiller la colonisation en milieux humides	Les Glières, les Glaïrons
Balsamine de Balfour (<i>Impatiens balfourii</i>)	Surveiller les milieux humides à enjeux : berges des cours d'eau, ripisylves	
Asters américains (<i>Symphyotrichum x salignum</i> , <i>S. novae-angliae</i>)	Surveiller les milieux humides à enjeux	
Amorphe faux-indigo (<i>Amorpha fruticosa</i>)	Cibler les milieux à enjeux : ripisylves et boisements alluviaux	
Jussie rampante (<i>Ludwigia peploides</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en aquariophilie.	
Sumac de Virginie (<i>Rhus typhina</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides, pelouses sèches	

ACTIONS SECONDAIRES

Mélilot blanc (<i>Melilotus albus</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux et notamment les pelouses sèches	
Jonc tenu (<i>Juncus tenuis</i>)	Surveiller son impact potentiel sur les grèves exondées des étangs et les milieux humides	Marais de la Lèze
Laurier-cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : boisements d'intérêt	
Phytolaque d'Amérique (<i>Phytolacca americana</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : zones humides, prairies	
Séneçon du Cap (<i>Senecio inaequidens</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux	
Consoude de Russie (<i>Symphytum x uplandicum</i>)	Cibler les milieux à enjeux, peut former des populations denses en prairies mésophiles, fossés et mégaphorbiaies	ENS des Ecouges, le long de la Bourne
Chèvrefeuille du Japon (<i>Lonicera japonica</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	
Souchet robuste (<i>Cyperus eragrostis</i>)	Surveiller la colonisation des stations connues en milieux humides à enjeux	Zone humide des Glières
Barbon à nœuds barbus (<i>Bothriochloa barbinodis</i>)	Espèce en expansion depuis le sud de la France, surveiller la colonisation des milieux prairiaux	Principalement présente le long de la D1532 et non signalée en milieux naturels
Cotonéaster horizontal (<i>Cotoneaster horizontalis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : pelouses et coteaux secs (contribute à la fermeture de ces milieux)	
Lampourde d'Italie (<i>Xanthium orientale</i> subsp. <i>italicum</i>)	Surveiller son impact sur les milieux à enjeux	
Topinambour (<i>Helianthus tuberosus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux, d'autant que la lutte peut s'avérer longue et difficile en cas de peuplements bien installés	



NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT	% MAILLES PRÉSENCE
--------------	------------------	--------	--------------------

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AVÉRÉES ↓

Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	A	2,95
Amarante couchée	<i>Amaranthus deflexus</i> L., 1771	C	0,15
Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	B	4,27
Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	B	1,91
Ambroisie	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	A	22,68
Amorphe faux-indigo	<i>Amorpha fruticosa</i> L., 1753	C	0,29
Armoise annuelle	<i>Artemisia annua</i> L., 1753	B	0,15
Armoise des Frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	A	5,45
Aster à feuilles de saule	<i>Symphyotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	A	0,44
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	A	0,44
Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	A	1,03
Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier, 1895	B	0,15
Bident à fruits noirs	<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	B	2,65
Brome sans arêtes	<i>Bromopsis inermis</i> (Leyss.) Holub, 1973	C	0,15
Buddléia de David	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	A	14,14
Chénopode fausse Ambroisie	<i>Dysphania ambrosioides</i> (L.) Mosyakin & Clements, 2002	C	0,29
Cotonéaster horizontal	<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne., 1879	C	0,29
Datura stramoine	<i>Datura stramonium</i> L., 1753	B	0,88
Élodée du Canada	<i>Elodea canadensis</i> Michx., 1803	A	0,44
Épilobe cilié	<i>Epilobium ciliatum</i> Raf., 1808	C	0,15
Erable négundo	<i>Acer negundo</i> L., 1753	B	1,47
Érigéron de Sumatra	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	A	5,89
Érigéron du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	A	16,35
Herbe de la Pampa	<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	C	0,15
Jussie rampante	<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven, 1964	A	0,29
Lampourde d'Italie	<i>Xanthium orientale</i> subsp. <i>italicum</i> (Moretti) Greuter, 2003	C	0,29
Lampsane intermédiaire	<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i> (M.Bieb.) Hayek, 1931	B	0,74
Lilas	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	B	0,29
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	C	10,90
Mousse cactus	<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid., 1819	C	0,59
Onagre à sépales rouges	<i>Oenothera glazioviana</i> Micheli, 1875	C	1,47
Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	B	2,50
Patience des moines	<i>Rumex patientia</i> L., 1753	C	0,44
Paulownia	<i>Paulownia tomentosa</i> (Thunb.) Steud., 1841	C	0,15

Phytolaque d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	A	1,77
Potentille des Indes	<i>Potentilla indica</i> (Andrews) Th.Wolf, 1904	C	1,33
Renouée de Bohême	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtek & Chrtková, 1983	A	5,01
Renouée de Sakhaline	<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F.Schmidt) Nakai, 1922	B	0,15
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	A	3,98
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	A	26,07
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	A	1,03
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	B	0,74
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	A	12,08
Sorgho d'Alep	<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers., 1805	A	2,06
Souchet robuste	<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791	C	0,44
Sumac de Virginie	<i>Rhus typhina</i> L., 1756	C	0,15
Topinambour	<i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753	B	0,15
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	B	24,01
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	A	6,63

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES À SURVEILLER ↓

Brome purgatif	<i>Ceratochloa cathartica</i> (Vahl) Herter, 1940	D1	1,77
Chèvrefeuille du Japon	<i>Lonicera japonica</i> Thunb., 1784	D1	0,59
Consoude de Russie	<i>Symphytum x uplandicum</i> Nyman, 1855	D1	0,74
Crépide sacrée	<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	D1	3,53
Euphorbe maculée	<i>Euphorbia maculata</i> L., 1753	D1	1,03
Euphorbe prostrée	<i>Euphorbia prostrata</i> Aiton, 1789	D1	0,29
Galinsoga quadriradié	<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	D1	0,74
Herbe aux perruches	<i>Asclepias syriaca</i> L., 1753	D1	0,15
Jonc tenu	<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	D1	3,83
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	D1	2,50
Matricaire fausse camomille	<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	D1	1,77
Millet capillaire	<i>Panicum capillare</i> L., 1753	D1	5,01
Oxalis dressé Oxalis de Dillenius	<i>Oxalis dillenii</i> Jacq., 1794	D1	0,29
Oxalis droit	<i>Oxalis stricta</i> L., 1753	D1	3,24
Panic dichotome	<i>Panicum dichotomiflorum</i> Michx., 1803	D1	1,62
Panic millet	<i>Panicum miliaceum</i> L., 1753	D1	0,15
Passerage de Virginie	<i>Lepidium virginicum</i> L., 1753	D1	1,03
Pin noir d'Autriche	<i>Pinus nigra</i> J.F.Arnold, 1785	D1	0,88
Sainfoin d'Espagne	<i>Galega officinalis</i> L., 1753	D1	0,59
Sporobole à fleurs vaginées	<i>Sporobolus vaginiflorus</i> (Torr. ex A.Gray) Alf.Wood, 1861	D1	0,29
Sporobole des Indes	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	D1	0,59

QUI INFORMER ?

J'AI OBSERVÉ DE L'AMBROISIE



Je signale la présence de cette espèce grâce à la plateforme signalement ambroisie : signalement-ambroisie.atlasante.fr

J'AI OBSERVÉ UNE ESPÈCE EXOTIQUE
ÉMERGENTE SUR LE TERRITOIRE ISÉROIS



Je contacte Gentiana : gentiana@gentiana.org

J'AI UNE INTERROGATION SUR UNE
ESPÈCE (ÉCOLOGIE, MOYEN DE LUTTE...)



Je consulte le Centre de ressources « Espèces Exotiques Envahissantes » : especes-exotiques-envahissantes.fr

Je consulte le site internet de Gentiana et ses ressources documentaires : gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes

J'AI UNE INTERROGATION
SUR LA LÉGISLATION EN ISÈRE



Je consulte le site de la Direction Départementale Territoriale de l'Isère : www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Especes-envahissantes/Groupe-de-travail-Espes-Exotiques-Envahissantes-Flore

Pour en savoir plus sur la liste des plantes exotiques envahissantes de l'Isère :

Kopf M. Gaber C. Gourgues F., (2023). Plantes exotiques envahissantes de l'Isère. Volet 1 : liste hiérarchisée et statuts. Gentiana, société botanique dauphinoise. 46 p. + annexes

Cette synthèse des enjeux sur les Espèces Exotiques Envahissantes a été rédigée en 2025 par Gentiana.
Mise en page : Marion Sanz



GENTIANA Société botanique dauphinoise D.Villars
MNEI, 5 place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE
04 76 03 37 37 • <https://gentiana.org/>



SYNTHÈSE DES ENJEUX

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

2025



Qu'est-ce qu'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) ?

Pour être considéré comme « plante exotique envahissante », un taxon (espèce ou sous-espèce), répond à plusieurs critères (conformément aux définitions de l'IUCN ou du Conseil de l'Europe) :

- introduit par l'homme hors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'introduction est postérieure à 1492 ;
- naturalisé : capable de se reproduire et de se disséminer spontanément dans un écosystème donné avec une dynamique démographique positive (Munoz F, 2010) ;
- dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences négatives d'un point de vue écologique et/ou économique et/ou sanitaire et/ou sur la sécurité des biens et des personnes. De ce fait, cette définition exclut les espèces utilisées uniquement à des fins agricoles ou horticoles (ex : maïs, soja...) qui ne parviennent pas à se maintenir en dehors des parcelles exploitées. De même les espèces dites « messicoles » sont également exclues.

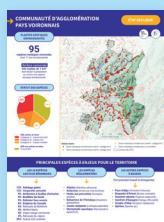
Réglementation

Les articles L 411-5 et L411-6 du code de l'environnement ainsi que l'arrêté du 14 février 2018 (complété par ceux du 10 mars 2020 et du 2 mars 2023) interdisent l'introduction dans le milieu naturel [...] et sur le territoire national, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout spécimen vivant d'une liste d'espèces définies au niveau européen. Ces espèces sont listées page suivantes et indiquées en **rouge** dans le tableau des actions.

Certaines espèces sont aussi réglementées au titre du code de la santé publique. Un arrêté départemental précise les obligations et modalités de lutte pour ces espèces en particulier (***Ambrosia artemisiifolia L.*** ; ***Ambrosia trifida L.***)

Ce document contient :

- une fiche « état des lieux » ;
- une fiche « prioriser les actions » ;
- la liste complète des espèces de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;
- qui informer ?



- La fiche « état des lieux » comprend des statistiques générales sur la présence des EEE, les statuts des espèces recensées sur le territoire ainsi que la liste des espèces réglementées.
- Une carte présente la répartition des EEE sur le territoire. Elle compile les données transmises par de nombreux partenaires (Tela botanica, le SymBHI, le département de l'Isère, Biodiv'Aura, Lo Parvi...). Le diagramme en bas de la fiche présente la part des dix espèces exotiques envahissantes avérées les plus présentes sur le territoire.



- La fiche « prioriser les actions » se présente sous la forme d'un tableau indiquant pour chaque espèce ou groupe d'espèces, le type d'action à entreprendre, quels milieux sont à cibler en priorité et des sites d'alerte sur lesquels l'espèce a été recensée.



- Les espèces présentes sur le territoire de la collectivité sont listées en fin de document. Le statut de l'espèce issu de la liste départementale est indiqué : A, B ou C pour les espèces exotiques envahissantes avérées selon leur niveau d'impact ; D pour les espèces émergentes et E pour les espèces non envahissantes. D1 et E1 correspondent aux espèces présentes sur le territoire de l'Isère tandis que D2 et E2 correspondent aux espèces non recensées sur le territoire départemental lors de la rédaction de la liste.



PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

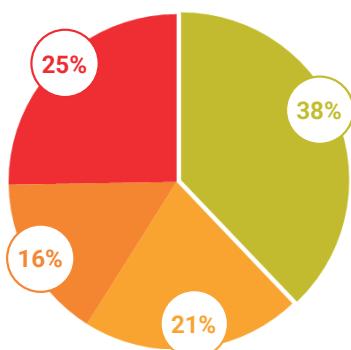
134

espèces exotiques recensées
dont 39 non envahissantes

Surface concernée

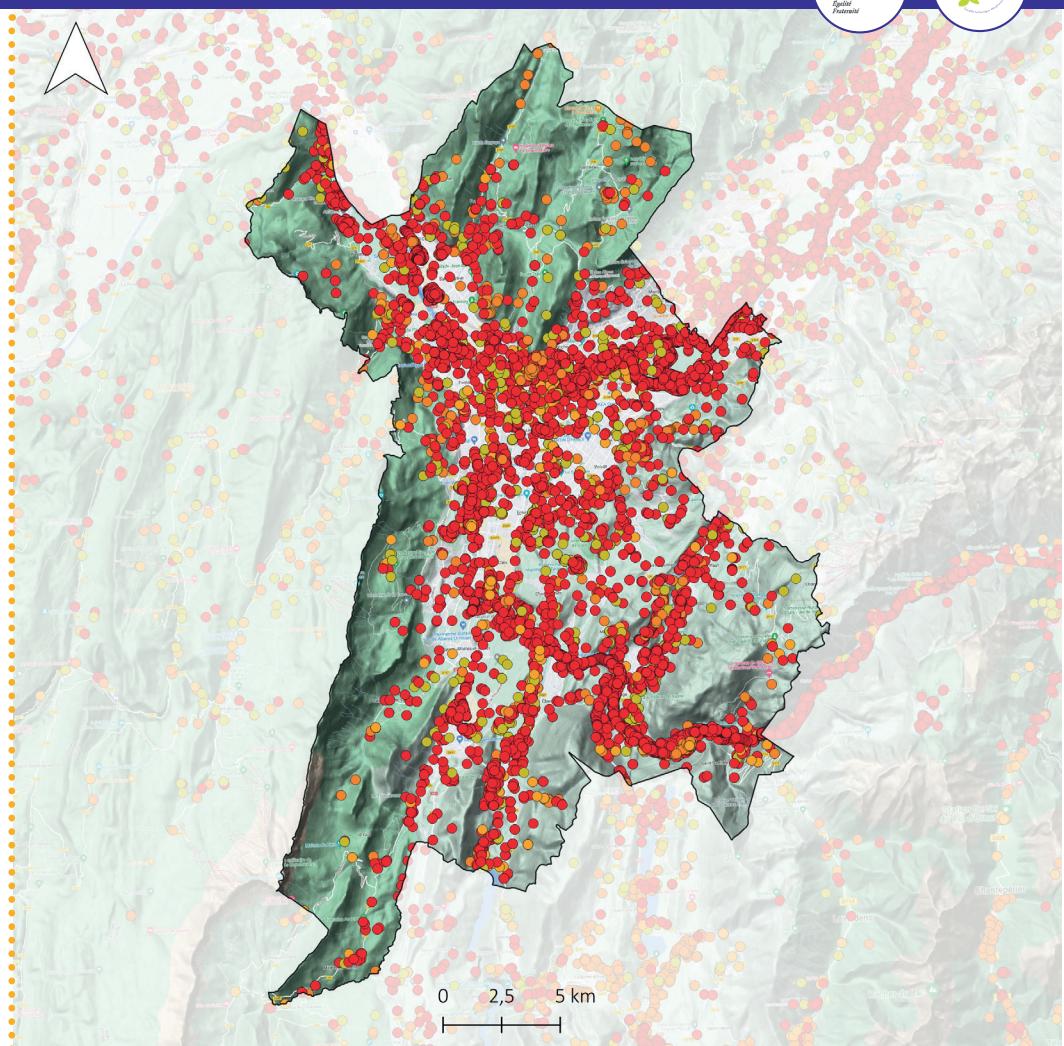
648 mailles de 1 km²
dont 72,22 % présentant
au moins une espèce
exotique envahissante

STATUT DES ESPÈCES



EEE avérée en Isère
 Catégorie A : impact très fort
 Catégorie B : impact fort
 Catégorie C : impact modéré

EEE non avérée en Isère
 À surveiller



Statuts taxons

- Taxon exotique envahissant avéré - catégorie A
- Taxon exotique envahissant avéré - catégorie B

- Taxon exotique envahissant avéré - catégorie C
- Taxon exotique envahissant à surveiller
- Limites des EPCI

Carte consultable en ligne : <https://gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes/>

PRINCIPALES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

LES 10 ESPÈCES LES PLUS RÉPANDUES

- ↓
- 10% Buddléia de David
 - 7% Robinier faux-acacia
 - 7% Vergerette annuelle
 - 6% Érigéron du Canada
 - 5% Ambroisie
 - 5% Solidage géant
 - 4% Mélilot blanc
 - 4% Renouée du Japon
 - 4% Renouée de Bohême
 - 4% Séneçon du Cap
 - 44% Autres espèces exotiques envahissantes avérées

LES ESPÈCES RÉGLEMENTÉES

- ↓
- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
 - Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)
 - Herbe aux perruches (*Asclepias syriaca*)
 - Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*)
 - Elodée de Nuttal (*Elodea nuttallii*)
 - Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
 - Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)
 - Jussie rampante (*Ludwigia peploides*)
 - Myriophylle aquatique (*Myriophyllum aquaticum*)

LES AUTRES ESPÈCES À ENJEUX

Fort potentiel invasif et émergentes

- ↓
- Amorphe faux-indigo (*Amorpha fruticosa*)
 - Roquette d'Orient (*Bunias orientalis*)
 - Sainfoin d'Espagne (*Galega officinalis*)
 - Sorgho d'Alep (*Sorghum halepense*)

ACTIONS PRIORITAIRES



ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
--------	-----------------------	--

ESPÈCES À FORT ENVAHISSEMENT (> 30 % DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Buddléia de David (<i>Buddleja davidii</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides, pelouses et coteaux secs	RNR des Isles du Drac, ENS du Rocher de Comboire, boucle de la Taillat, les Guillardières, RNR de Haute-Jarrie, roselière du Muscardin, zone humide des Engenières
Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides, pelouses et coteaux secs	Plaine des Guillardières, RNR des Isles du Drac, boucle de la Taillat, canal de la Vence
Renouées (<i>Reynoutria japonica</i> , <i>R. x bohemica</i> , <i>R. sachalinensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Plaine alluviale des Guillardières, RNR de l'étang de Haute-Jarrie, RNR des Isles du Drac, le long du Drac, forêt alluviale de la boucle des Sablons, boucle de la Taillat, ENS du marais des Engenières
Solidages (<i>Solidago gigantea</i> , <i>S. canadensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	RNR du Luitel, plaine alluviale des Guillardières, RNR de l'étang de Haute-Jarrie, tourbière du Peuil, boucle de la Taillat, marais des Sagnes, roselière du muscardin, ENS du marais des Engenières
Ambroisie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Voir arrêté préfectoral	

ENVAHISSEMENT INTERMÉDIAIRE ↓

Asters américains (<i>Symphyotrichum x salignum</i> , <i>S. novae-angliae</i> , <i>S. lanceolatum</i>)	Cibler les secteurs à enjeux : zones humides	Roselière du Muscardin, la RNR des Isles du Drac, la RNR de l'étang de Haute-Jarrie, la plaine alluviale des Guillardières
Ailante glanduleux (<i>Ailanthes altissima</i>), Balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	
Vigne-vierge commune (<i>Parthenocissus inserta</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides (peupleraies, aulnaies)	RNR des Isles du Drac
Sorgho d'Alep (<i>Sorghum halepense</i>)	Espèce pour le moment plutôt présente en bord de route ou en cultures, surveiller et traiter l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches, prairies d'intérêt)	
Erable négundo (<i>Acer negundo</i>)	Cibler les milieux à enjeux : ripisylves et boisements alluviaux, pelouses et coteaux secs	Parc de l'Île d'amour, boisement alluvial de la Boucle des Sablons, boucle de la Taillat
Lampsane intermédiaire (<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i>)	Colonise surtout les lisières, les bords de route et les milieux remaniés. Surveiller la colonisation des milieux à enjeux forts et notamment les pelouses sèches	
Balsamine de Balfour (<i>Impatiens balfourii</i>)	Surveiller les milieux humides à enjeux : berges des cours d'eaux, ripisylves	RNR des Isles du Drac, boisement alluvial de la boucle des Sablons
Sainfoin d'Espagne (<i>Galega officinalis</i>)	Peu de stations recensées sur le territoire : surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux	ENS du Rocher de Comboire
Roquette d'Orient (<i>Bunias orientalis</i>)	Agir sur les stations connues et surveiller l'apparition de nouvelles stations. Espèce très problématique en prairie et cultures une fois installée	

ENVAHISSEMENT FAIBLE (< 5% DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Herbe de la Pampa (<i>Cortaderia selloana</i>), Herbe aux perruches (<i>Asclepias syriaca</i>), Berce du Caucase (<i>Heracleum mantegazzianum</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.
Sumac de Virginie (<i>Rhus typhina</i>), Brome sans arêtes (<i>Bromopsis inermis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides, pelouses sèches

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
Elodée du Canada (<i>Elodea canadensis</i>), Lentille d'eau menue (<i>Lemna minuta</i>), Egérie dense (<i>Egeria densa</i>), Elodée de Nuttal (<i>Elodea nuttallii</i>)	Espèce peu présente mais colonisant des milieux humides fragiles : agir si les populations ne sont pas encore trop étendues sinon contenir les foyers et surveiller la colonisation en milieux humides	RNR des Isles du Drac et RNR de l'étang de Haute-Jarrie, étang des Longs, canal de la Vence
Jussie rampante (<i>Ludwigia peploides</i>), Myriophylle aquatique (<i>Myriophyllum aquaticum</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en aquariophilie.	
Amorphe faux-indigo (<i>Amorpha fruticosa</i>)	Cibler les milieux à enjeux : ripisylves et boisements alluviaux	Le long du Drac
Mousse cactus (<i>Campylopus introflexus</i>)	Espèce pionnière qui tendrait à disparaître après plusieurs années, à surveiller	RNR du Luitel et l'ENS de la tourbière du Peuil
Sagittaire à feuilles larges (<i>Sagittaria latifolia</i>)	Agir sur les stations connues et surveiller l'apparition de nouvelles	Parc de l'Ovalie et boucle de la Taillat
Acore odorant (<i>Acorus calamus</i>)	Agir si la dynamique d'envahissement est importante	
Spirée de Douglas (<i>Spiraea douglasii</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides et limiter la formation de massifs denses	

ACTIONS SECONDAIRES

Mélilot blanc (<i>Melilotus albus</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux et notamment les pelouses sèches	
Séneçon du Cap (<i>Senecio inaequidens</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux, actuellement semble plutôt présent en milieux anthropiques	
Laurier-cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : boisements d'intérêt, zones humides	Plaine alluviale des Guillardières et à proximité de la RNR de l'étang de Haute-Jarrie
Jonc ténu (<i>Juncus tenuis</i>)	Surveiller son impact potentiel sur les grèves exondées des étangs et les milieux humides	RNR du lac du Luitel, boucle de la Taillat
Phytolaque d'Amérique (<i>Phytolacca americana</i>), Phytolaque en grappe de raisin (<i>Phytolacca acinosa</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : zones humides, prairies	
Cotonéaster horizontal (<i>Cotoneaster horizontalis</i>), Pyracantha écarlate (<i>Pyracantha coccinea</i>)	Cibler les milieux à enjeux : pelouses et coteaux secs (contribue à la fermeture de ces milieux)	
Chèvrefeuille du Japon (<i>Lonicera japonica</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	
Souchet robuste (<i>Cyperus eragrostis</i>)	Surveiller la colonisation des stations connues en milieux humides à enjeux	Boucle de la Taillat, la RNR des Isles du Drac
Lampourde d'Italie (<i>Xanthium orientale</i> subsp. <i>italicum</i>)	Surveiller son impact sur les milieux à enjeux	RNR des Isles du Drac
Barbon à noeuds barbus (<i>Bothriochloa barbinodis</i>)	Espèce en expansion depuis le sud de la France, surveiller la colonisation des milieux prairiaux. Non signalé en milieux naturels	
Topinambour (<i>Helianthus tuberosus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux, d'autant que la lutte peut s'avérer longue et difficile en cas de peuplements bien installés	
Paspale dilaté (<i>Paspalum dilatum</i>)	Surveiller son impact sur les milieux humides	
Symphorine à fruits blancs (<i>Symporicarpos albus</i>)	Surveiller son impact sur les milieux à enjeux	
Consoude de Russie (<i>Symphytum x uplandicum</i>)	Cibler les milieux à enjeux, peut former des populations denses en prairies mésophiles, fossés et mégaphorbiaies	
Chêne rouge d'Amérique (<i>Quercus rubra</i>)	Surveiller son impact sur les milieux forestier et prairiaux	
Canne de Provence (<i>Arundo donax</i>) Lupin royal (<i>Lupinus x regalis</i>)	Surveiller la colonisation sur le territoire	

ACTIONS PRIORITAIRES



NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT	% MAILLES PRÉSENCE
ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AVÉRÉES ↓			
Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	A	16,67
Amarante couchée	<i>Amaranthus deflexus</i> L., 1771	C	2,16
Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	B	6,48
Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	B	10,34
Ambroisie	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	A	25,31
Amorphe faux-indigo	<i>Amorpha fruticosa</i> L., 1753	C	0,62
Armoise annuelle	<i>Artemisia annua</i> L., 1753	B	2,62
Armoise des Frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	A	14,51
Aster à feuilles de saule	<i>Sympyotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	A	17,59
Aster lancéolé	<i>Sympyotrichum lanceolatum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	A	0,77
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	A	5,40
Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	A	4,17
Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier, 1895	B	0,15
Bident à fruits noirs	<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	B	4,78
Brome sans arêtes	<i>Bromopsis inermis</i> (Leyss.) Holub, 1973	C	2,01
Buddléia de David	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	A	47,07
Cotonéaster horizontal	<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne., 1879	C	2,31
Datura stramoine	<i>Datura stramonium</i> L., 1753	B	1,39
Égérie dense	<i>Egeria densa</i> Planch., 1849	A	0,31
Élodée de Nuttal	<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John, 1920	A	0,31
Élodée du Canada	<i>Elodea canadensis</i> Michx., 1803	A	2,01
Épilobe cilié	<i>Epilobium ciliatum</i> Raf., 1808	C	0,31
Erable négundo	<i>Acer negundo</i> L., 1753	B	7,56
Érigéron de Sumatra	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	A	17,44
Érigéron du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	A	25,77
Glycine de Chine	<i>Wisteria sinensis</i> (Sims) Sweet, 1826	C	0,15
Hémérocalle fauve	<i>Hemerocallis fulva</i> (L.) L., 1762	C	0,31
Herbe de la Pampa	<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	C	3,24
Jussie rampante	<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven, 1964	A	0,77
Lampourde d'Italie	<i>Xanthium orientale</i> subsp. <i>italicum</i> (Moretti) Greuter, 2003	C	0,93
Lampsane intermédiaire	<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i> (M.Bieb.) Hayek, 1931	B	6,02
Lentille d'eau menue	<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	A	0,46
Lilas	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	B	2,47
Lupin royal	<i>Lupinus x regalis</i> Bergmans, 1924	C	0,15
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	C	19,91
Mousse cactus	<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid., 1819	C	0,31
Myriophylle aquatique	<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc., 1973	A	0,15
Onagre à petites fleurs	<i>Oenothera parviflora</i> L., 1759	C	0,46
Onagre à sépales rouges	<i>Oenothera glazioviana</i> Michelii, 1875	C	2,47
Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	B	9,88
Patience des moines	<i>Rumex patientia</i> L., 1753	C	0,46
Paulownia	<i>Paulownia tomentosa</i> (Thunb.) Steud., 1841	C	3,24
Phytolaque d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	A	6,17

Phytolaque en grappe de raisin	<i>Phytolacca acinosa</i> Roxb., 1832	C	0,31
Potentille des Indes	<i>Potentilla indica</i> (Andrews) Th.Wolf, 1904	C	4,63
Renouée de Bohême	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtek & Chrtková, 1983	A	18,67
Renouée de Sakhaline	<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F.Schmidt) Nakai, 1922	B	0,93
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	A	19,91
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	A	34,57
Roquette d'Orient	<i>Bunias orientalis</i> L., 1753	B	4,17
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	A	17,59
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	B	5,25
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	A	22,53
Sorgho d'Alep	<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers., 1805	A	9,57
Souchet robuste	<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791	C	1,70
Sumac de Virginie	<i>Rhus typhina</i> L., 1756	C	2,93
Topinambour	<i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753	B	0,77
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	B	30,71
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	A	16,20

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES À SURVEILLER ↓

Abutilon de Théophraste	<i>Abutilon theophrasti</i> Medik., 1787	D1	1,39
Acore odorant	<i>Acorus calamus</i> L., 1753	D1	0,15
Amarante blanche	<i>Amaranthus albus</i> L., 1759	D1	1,08
Arbre de Judée	<i>Cercis siliquastrum</i> L., 1753	D1	1,54
Brome purgatif	<i>Ceratochloa cathartica</i> (Vahl) Herter, 1940	D1	1,54
Canne de Provence	<i>Arundo donax</i> L., 1753	D1	0,15
Chêne rouge d'Amérique	<i>Quercus rubra</i> L., 1753	D1	0,31
Chèvrefeuille du Japon	<i>Lonicera japonica</i> Thunb., 1784	D1	2,16
Consoude de Russie	<i>Sympythium x uplandicum</i> Nyman, 1855	D1	0,46
Crépide sacrée	<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	D1	1,54
Euphorbe couchée	<i>Euphorbia nutans</i> Lag., 1816	D1	0,15
Euphorbe maculée	<i>Euphorbia maculata</i> L., 1753	D1	11,57
Euphorbe prostrée	<i>Euphorbia prostrata</i> Aiton, 1789	D1	4,48
Euphorbe rampante	<i>Euphorbia serpens</i> Kunth, 1817	D1	0,31
Galinsoga quadriradié	<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	D1	3,24
Herbe aux perruches	<i>Asclepias syriaca</i> L., 1753	D1	0,31
Impatiante à petites fleurs	<i>Impatiens parviflora</i> DC., 1824	D1	0,93
Jonc ténu	<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	D1	6,48
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	D1	7,10
Matricaire fausse camomille	<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	D1	3,40
Millet capillaire	<i>Panicum capillare</i> L., 1753	D1	16,05
Mûrier à papier	<i>Broussonetia papyrifera</i> (L.) Vent., 1799	D1	0,31
Oxalis dressé Oxalis de Dillenius	<i>Oxalis dillenii</i> Jacq., 1794	D1	1,08
Oxalis droit	<i>Oxalis stricta</i> L., 1753	D1	10,34
Panic dichotome	<i>Panicum dichotomiflorum</i> Michx., 1803	D1	1,08
Panic millet	<i>Panicum miliaceum</i> L., 1753	D1	0,15
Passerage de Virginie	<i>Lepidium virginicum</i> L., 1753	D1	11,57
Pin noir d'Autriche	<i>Pinus nigra</i> J.F.Arnold, 1785	D1	5,09
Platane d'Espagne	<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh., 1770	D1	3,09
Prunier tardif	<i>Prunus serotina</i> Ehrh., 1784	D1	0,15
Sagittaire à feuilles larges	<i>Sagittaria latifolia</i> Willd., 1805	D1	0,31
Sainfoin d'Espagne	<i>Galega officinalis</i> L., 1753	D1	5,09
Spirée de Douglas	<i>Spiraea douglasii</i> Hook., 1832	D1	0,15
Sporobole à fleurs vaginées	<i>Sporobolus vaginiflorus</i> (Torr. ex A.Gray) Alf.Wood, 1861	D1	2,62
Sporobole des Indes	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	D1	2,93
Symphorine à fruits blancs	<i>Symphoricarpos albus</i> (L.) S.F.Blake, 1914	D1	0,62

QUI INFORMER ?

J'AI OBSERVÉ DE L'AMBROISIE



Je signale la présence de cette espèce grâce à la plateforme signalement ambroisie : signalement-ambroisie.atlasante.fr

J'AI OBSERVÉ UNE ESPÈCE EXOTIQUE
ÉMERGENTE SUR LE TERRITOIRE ISÉROIS



Je contacte Gentiana : gentiana@gentiana.org

J'AI UNE INTERROGATION SUR UNE
ESPÈCE (ÉCOLOGIE, MOYEN DE LUTTE...)



Je consulte le Centre de ressources « Espèces Exotiques Envahissantes » : especes-exotiques-envahissantes.fr

Je consulte le site internet de Gentiana et ses ressources documentaires : gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes

J'AI UNE INTERROGATION
SUR LA LÉGISLATION EN ISÈRE



Je consulte le site de la Direction Départementale Territoriale de l'Isère : www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Especes-envahissantes/Groupe-de-travail-Espes-Exotiques-Envahissantes-Flore

Pour en savoir plus sur la liste des plantes exotiques envahissantes de l'Isère :

Kopf M. Gaber C. Gourgues F., (2023). Plantes exotiques envahissantes de l'Isère. Volet 1 : liste hiérarchisée et statuts. Gentiana, société botanique dauphinoise. 46 p. + annexes

Cette synthèse des enjeux sur les Espèces Exotiques Envahissantes a été rédigée en 2025 par Gentiana.
Mise en page : Marion Sanz



GENTIANA Société botanique dauphinoise D.Villars
MNEI, 5 place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE
04 76 03 37 37 • <https://gentiana.org/>